

*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services

*SERVICE DE LA COMPETITIVITE ET DU DEVELOPPEMENT DES PME*

*SOUS DIRECTION DES CHAMBRE CONSULAIRES*

**BUREAU DE LA FORMATION**

**BILAN DE L'ACTIVITE 2013 DES CONSEILS DE LA FORMATION INSTITUÉS AUPRES DES  
CHAMBRES REGIONALES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT ET DES CHAMBRES DE  
METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION**

**ANNEE 2013**



## Préambule

La réforme du financement de la formation professionnelle continue des chefs d'entreprise artisanale mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 a créé les conseils de la formation institués auprès des chambres régionales de métiers et de l'artisanat (CRMA) et des chambres de métiers et de l'artisanat de région (CMAR). Ils financent les actions de formation des chefs d'entreprise artisanale dans les domaines de la gestion et du développement de leurs entreprises.

Il existe 25 conseils de la formation dont 21 situés en métropole (le dispositif ne s'applique pas dans la région Alsace) et 4 dans les Départements d'Outre-mer hors Mayotte.

### **Méthodologie pour réaliser le bilan d'activité 2013**

Le rapport d'activité pour l'exercice 2013 a été réalisé sur la base des données statistiques transmises par les conseils de la formation et des données de l'INSEE relatives au secteur de l'artisanat.

Le rapport d'activité vise à présenter pour chaque région l'utilisation par les conseils de la formation de la contribution des chefs d'entreprise artisanale à la formation professionnelle continue (FPC). Il présente également la typologie des stagiaires et des actions de formation financées.

Les données non communiquées sont signalées dans les graphiques par le sigle « NC ».

### **Principales données**

Pour l'exercice 2013, le montant total des contributions versées aux 25 conseils de la formation s'élève à environ 40,8 M€ qui proviennent de :

- la contribution acquittée par les chefs d'entreprise artisanale non auto-entrepreneurs, dont le montant est égal à 0,12% du plafond annuel de la sécurité sociale (soit 44,44 € par artisan en 2013). 37,9 M€ ont été versés en 2013 aux 25 conseils de la formation ;
- la contribution acquittée par les auto-entrepreneurs du secteur artisanal dont le montant est égal à 0,124% de leur chiffre d'affaires annuel. 2,9 M€ ont été versés en 2013 aux 25 conseils de la formation.

Pour l'exercice 2013, le total des dépenses de formation des conseils de la formation s'est élevé à environ 36,2 M€ pour les artisans et leurs conjoints collaborateurs et associés et 3,4 M€ pour les demandeurs d'emploi.

En 2013, les conseils de la formation ont financé la formation professionnelle de 65 094 stagiaires sur une population de 918 000 artisans.

## Table des matières

---

|            |                                                                                                                                                           |           |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I.</b>  | <b>Budget des conseils de la formation (CF)</b>                                                                                                           | <b>8</b>  |
| 1)         | Ressources des CF                                                                                                                                         | 9         |
| 2)         | Répartition des dépenses globales des CF                                                                                                                  | 10        |
| 3)         | Répartition des dépenses de formation selon la nature de l'action de formation                                                                            | 11        |
| 4)         | Comparaison des frais de gestion par rapport au plafond des dépenses autorisées                                                                           | 12        |
| <b>II.</b> | <b>Typologie des entreprises / stagiaires qui bénéficient du financement des conseils de la formation</b>                                                 | <b>13</b> |
| 1)         | Les entreprises                                                                                                                                           |           |
| A)         | Part des entreprises artisanales bénéficiant d'une ou plusieurs formations financées par le CF                                                            | 14        |
| B)         | Répartition des entreprises ayant bénéficié d'un ou plusieurs financements du CF selon les secteurs d'activité                                            | 15        |
| C)         | Comparaison de la part d'entreprises artisanales ayant bénéficié d'un ou plusieurs financements du CF avec la part d'entreprises artisanales de la région |           |
| a)         | Secteur du bâtiment                                                                                                                                       | 16        |
| b)         | Secteur des services                                                                                                                                      | 17        |
| c)         | Secteur de la production                                                                                                                                  | 18        |
| d)         | Secteur de l'alimentation                                                                                                                                 | 19        |
| D)         | Répartition du nombre d'entreprises bénéficiant d'un financement par le CF selon le nombre de formations suivies                                          | 20        |
| E)         | Part des nouvelles entreprises artisanales ayant bénéficié d'un financement par le CF en 2013 et d'aucun financement en 2013                              | 21        |
| 2)         | Les stagiaires                                                                                                                                            |           |
| A)         | Répartition des stagiaires selon le nombre de formations financées par le CF                                                                              | 22        |

|                                                                                                                                                                                                                                                                      |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| B) Profil des stagiaires                                                                                                                                                                                                                                             |    |
| a) Répartition des stagiaires par genre au cours des cinq dernières années .....                                                                                                                                                                                     | 23 |
| b) Répartition par tranches d'âge des stagiaires bénéficiant d'un financement par le CF au cours des cinq dernières années .....                                                                                                                                     | 24 |
| c) Répartition des stagiaires selon leur statut au cours des cinq dernières années .....                                                                                                                                                                             | 25 |
| 3) Les stagiaires créateurs et repreneurs d'entreprises ayant bénéficié d'un financement par le CF pour les formations (accompagnement, information, conseil) qui leurs sont dédiées spécifiquement                                                                  |    |
| A) Part des dépenses de formation des conseils de la formation relatives aux actions de formation (accompagnement, information, conseil) dédiées aux créateurs / repreneurs installés depuis moins de 3 ans (hors SPI) .....                                         | 26 |
| B) Répartition des dépenses des CF relatives au financement d'actions de formation (accompagnement, information, conseil) dédiées aux créateurs / repreneurs installés depuis moins de 3 ans (hors SPI) selon les secteurs d'activité.....                           | 27 |
| C) Montant moyen financé par le CF pour des actions d'accompagnement, d'information et de conseil par stagiaire créateur / repreneur (hors SPI) .....                                                                                                                | 28 |
| D) Montant financé par les conseils de la formation pour une heure d'accompagnement, d'information et de conseil au bénéfice des stagiaires créateurs / repreneurs (hors SPI) .....                                                                                  | 29 |
| E) Nombre d'heures moyen financé par stagiaire créateur/repreneur installé depuis moins de 3 ans (hors SPI) .....                                                                                                                                                    | 30 |
| F) Pourcentage de créateurs / repreneurs installés depuis de moins de 3 ans ayant suivi une formation qui leur est dédiée (accompagnement, information, conseil) parmi les stagiaires bénéficiant d'un financement d'actions de formation par le CF (hors SPI) ..... | 31 |
| 4) Les stagiaires créateurs et repreneurs d'entreprises participant au stage de préparation à l'installation (SPI)                                                                                                                                                   |    |
| A) Part des dépenses de formation des CF dédiées au SPI pour les créateurs / repreneurs .....                                                                                                                                                                        | 32 |
| B) Répartition des dépenses des CF dédiées au financement du SPI suivi par les créateurs / repreneurs selon les secteurs d'activité .....                                                                                                                            | 33 |
| C) Montant moyen financé par le CF pour les stagiaires ayant suivi le SPI .....                                                                                                                                                                                      | 34 |
| D) Pourcentage de stagiaires créateurs / repreneurs ayant bénéficié du financement du SPI parmi l'ensemble des stagiaires financés par le CF.....                                                                                                                    | 35 |
| 5) Les stagiaires auto-entrepreneurs                                                                                                                                                                                                                                 |    |
| A) Part des dépenses de formation des CF dédiées au financement d'actions de formation suivies par les auto-entrepreneurs.....                                                                                                                                       | 36 |

|                                                                                                                                                                                                         |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| B) Montant moyen financé pour les actions de formation suivies par stagiaire auto-entrepreneur .....                                                                                                    | 37        |
| C) Part d'auto-entrepreneurs inscrits au répertoire des métiers (RM) bénéficiant d'un financement par le CF par rapport au nombre total d'entreprises<br>bénéficiant d'un financement par le CF .....   | 38        |
| D) Comparaison de la part d'auto-entrepreneurs inscrits au RM bénéficiant du financement de formations par le CF avec la part d'entreprises bénéficiant<br>du financement de formations par le CF ..... | 39        |
| E) Nombre d'heures moyen financé par stagiaire auto-entrepreneur .....                                                                                                                                  | 40        |
| F) Répartition du nombre d'auto-entrepreneurs bénéficiant d'un financement du CF selon la nature des actions de formation suivies .....                                                                 | 41        |
| <b>III. Typologie des actions de formation financées par les conseils de la formation .....</b>                                                                                                         | <b>42</b> |
| 1) Nombre de formations individuelles et nombre d'heures de formations financées par les CF                                                                                                             |           |
| A) Nombre de formations individuelles financées par les CF.....                                                                                                                                         | 43        |
| B) Nombre d'heures de formations financées par les CF.....                                                                                                                                              | 44        |
| 2) Répartition des formations financées par les CF selon la nature des actions de formation                                                                                                             |           |
| A) Répartition pour chaque région des formations suivies selon la nature de la formation .....                                                                                                          | 45        |
| B) Répartition globale par genre des formations financées par les CF selon la nature des actions de formation.....                                                                                      | 46        |
| C) Répartition globale par genre pour chaque région des formations financées par les CF selon la nature de la formation                                                                                 |           |
| a) Pour les femmes .....                                                                                                                                                                                | 47        |
| b) Pour les hommes.....                                                                                                                                                                                 | 48        |
| D) Répartition globale par tranches d'âge des formations financées par les CF selon la nature de la formation .....                                                                                     | 49        |
| E) Répartition par tranches d'âge pour chaque région des formations financées par les CF selon la nature de la formation                                                                                |           |
| a) Pour les moins de 26 ans .....                                                                                                                                                                       | 50        |
| b) Pour les 26 – 45 ans.....                                                                                                                                                                            | 51        |
| c) Pour les plus de 45 ans .....                                                                                                                                                                        | 52        |

|                                                                                                                                                                                                                                            |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 3) Répartition des dépenses des CF dédiées au financement de la formation selon la nature des actions .....                                                                                                                                | 53        |
| 4) Répartition des actions de formation financées par le CF selon la durée du stage .....                                                                                                                                                  | 54        |
| 5) Les formations diplômantes                                                                                                                                                                                                              |           |
| A) Part des dépenses de formation des CF dédiées au financement d'actions de formation diplômantes .....                                                                                                                                   | 55        |
| B) Montant moyen financé pour une formation diplômante et financement moyen accordé par le CF pour une heure stagiaire                                                                                                                     |           |
| a) Montant moyen financé pour une formation diplômante .....                                                                                                                                                                               | 56        |
| b) Financement moyen de l'heure stagiaire pour une formation diplômante .....                                                                                                                                                              | 57        |
| C) Part des formations diplômantes financées par les CF .....                                                                                                                                                                              | 58        |
| D) Nombre d'heures moyen financé par stagiaire ayant suivi une formation diplômante .....                                                                                                                                                  | 59        |
| E) Répartition des formations diplômantes financées par les CF selon le diplôme .....                                                                                                                                                      | 60        |
| <b>IV. Répartition des financements d'actions de formation par les conseils de la formation selon les organismes de formation.....</b>                                                                                                     | <b>61</b> |
| 1) Répartition des dépenses de formation des CF dédiées au financement d'actions de formation, dispensées par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) / Organismes professionnels (OP) / Autres Organismes de Formation (OF) ..... | 62        |
| 2) Répartition du nombre de stagiaires selon que la formation est dispensée par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) / Organismes professionnels (OP) / Autres Organismes de Formation (OF) .....                               | 63        |
| <b>V. Formation des élus des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) .....</b>                                                                                                                                                         | <b>64</b> |
| 1) Proportion d'élus formés .....                                                                                                                                                                                                          | 65        |
| 2) Pourcentage du plafond des dépenses autorisées utilisées pour financer les actions de formation des élus des CMA .....                                                                                                                  | 66        |
| 3) Montant moyen financé pour les actions de formation suivies par un élu des CMA.....                                                                                                                                                     | 67        |
| 4) Nombre d'heures moyen financé par stagiaire élu des CMA.....                                                                                                                                                                            | 68        |
| 5) Montant moyen financé pour une heure de formation suivie par un élu.....                                                                                                                                                                | 69        |

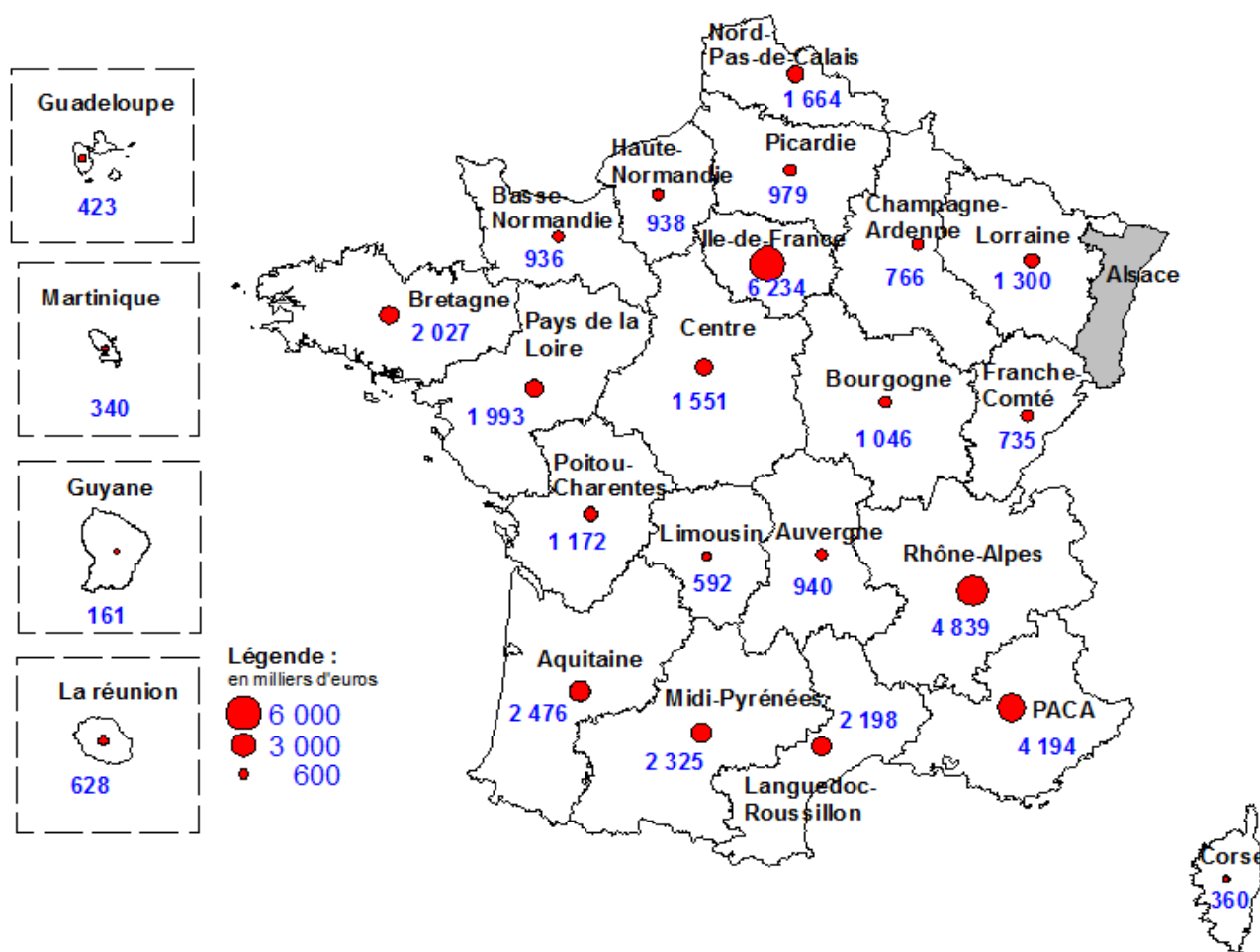
|                                                                                                                                                 |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>VI. Formation des demandeurs d'emploi financée par les excédents de trésorerie .....</b>                                                     | <b>70</b> |
| 1) Comparaison entre les ressources de 2013 et les excédents de trésorerie au 31 décembre 2012.....                                             | 71        |
| 2) Utilisation en 2013 de l'excédent de trésorerie constaté au 31 décembre 2012                                                                 |           |
| A) Répartition de l'excédent au 31 décembre 2012 : financement des formations de demandeurs d'emploi ou reversement au Trésor Public .....      | 72        |
| B) Part de l'excédent au 31 décembre 2012 utilisée pour le financement des formations de demandeurs d'emploi ou reversée au Trésor Public ..... | 73        |
| 3) Typologie des actions de formation suivies par les demandeurs d'emploi                                                                       |           |
| A) Répartition des formations des stagiaires demandeurs d'emploi selon la nature du stage.....                                                  | 74        |
| B) Nombre d'heures stagiaires demandeurs d'emploi financées selon la nature des actions de formation.....                                       | 75        |
| C) Répartition des montants financés par les conseils de la formation selon la nature des actions de formation .....                            | 76        |
| D) Répartition des durées de formation.....                                                                                                     | 77        |
| 4) Typologie des stagiaires demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'un financement par les CF                                                     |           |
| A) Répartition des stagiaires demandeurs d'emploi par genre .....                                                                               | 78        |
| B) Répartition des stagiaires demandeurs d'emploi par tranches d'âge.....                                                                       | 79        |
| C) Répartition globale par genre des stagiaires ayant bénéficié de formations financées par les CF selon leur âge.....                          | 80        |
| D) Répartition des femmes stagiaires par tranches d'âge.....                                                                                    | 81        |
| E) Répartition des hommes stagiaires par tranches d'âge.....                                                                                    | 82        |

---

## *I. Budget des conseils de la formation (CF)*

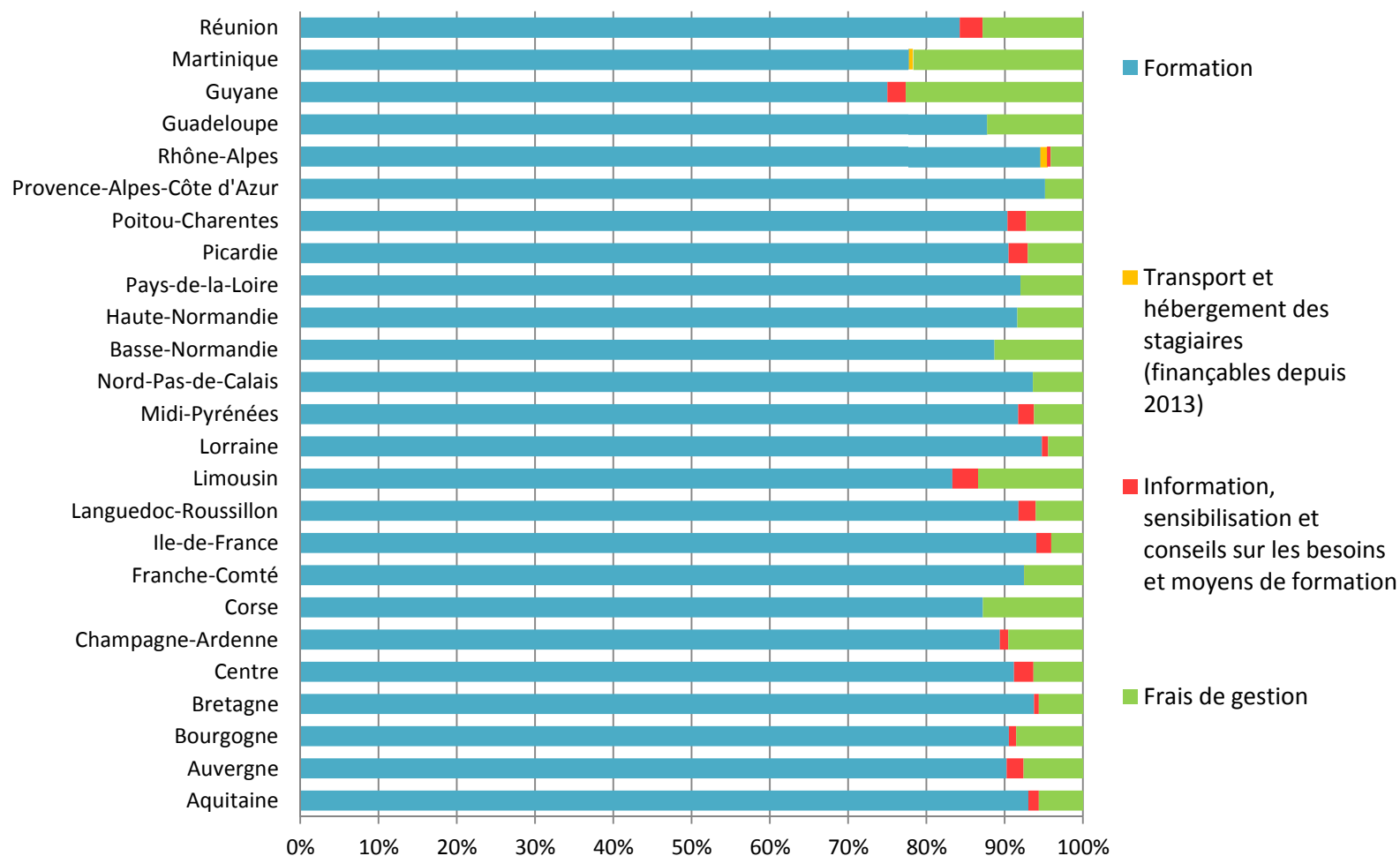
---

## 1) Ressources des Conseils de la Formation



Total des ressources versées en 2013 : 40,8 M€.

## 2) Répartition des dépenses globales<sup>1</sup> des Conseils de la Formation (hors charges exceptionnelles, formation demandeurs d'emplois et reversements au Trésor Public issus des excédents de trésorerie)



En moyenne, 92% des dépenses des CF sont dédiées aux actions de formation, à l'exception de la Guyane qui y consacre 75% et de la Martinique qui y consacre 78%.

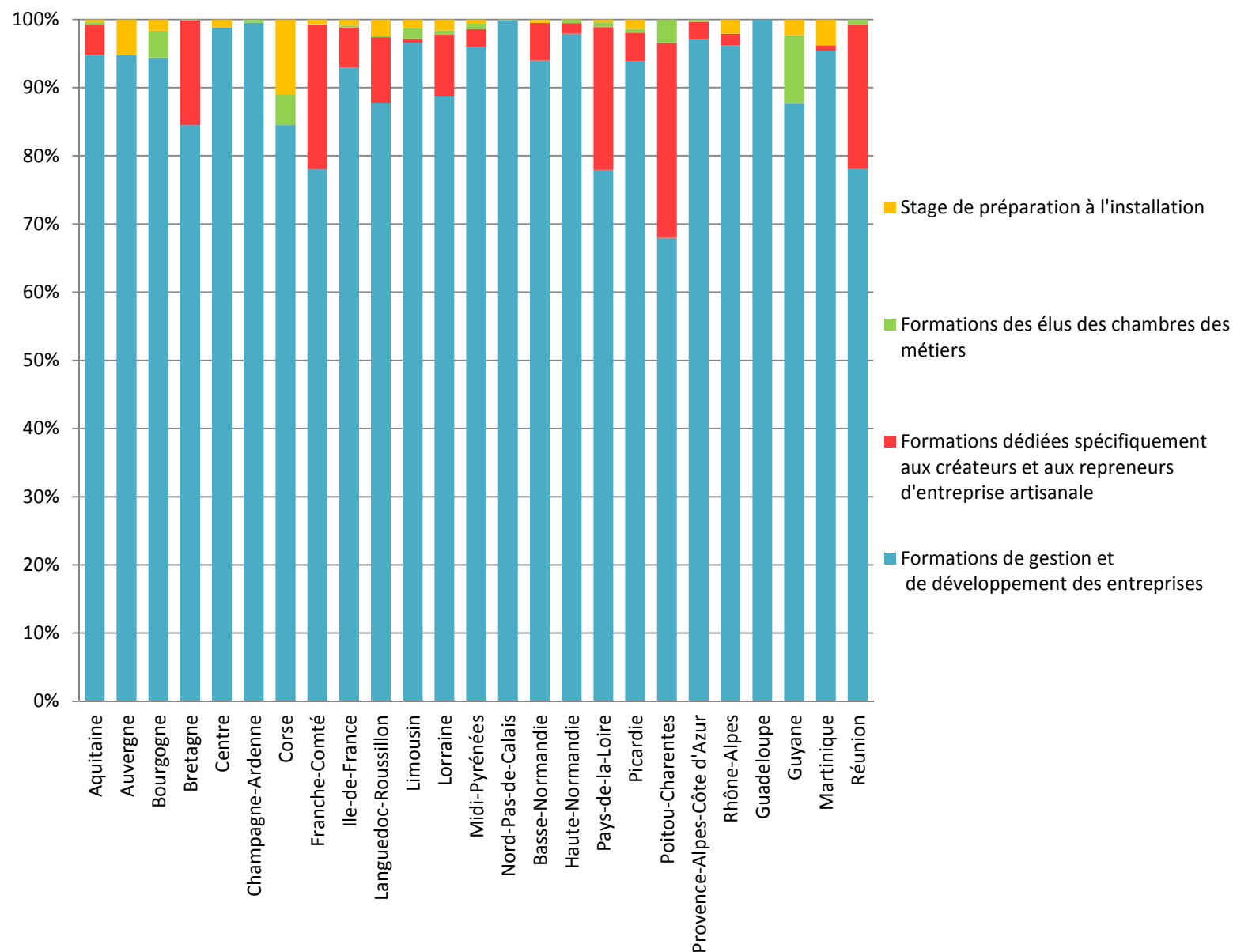
Seules les régions Rhône-Alpes et Martinique ont financé le transport et l'hébergement de stagiaires.

Les frais de gestion représentent en moyenne 6% des dépenses.

Total des dépenses : 39,2 M€, dont 36,2 M€ utilisé pour le financement des formations.

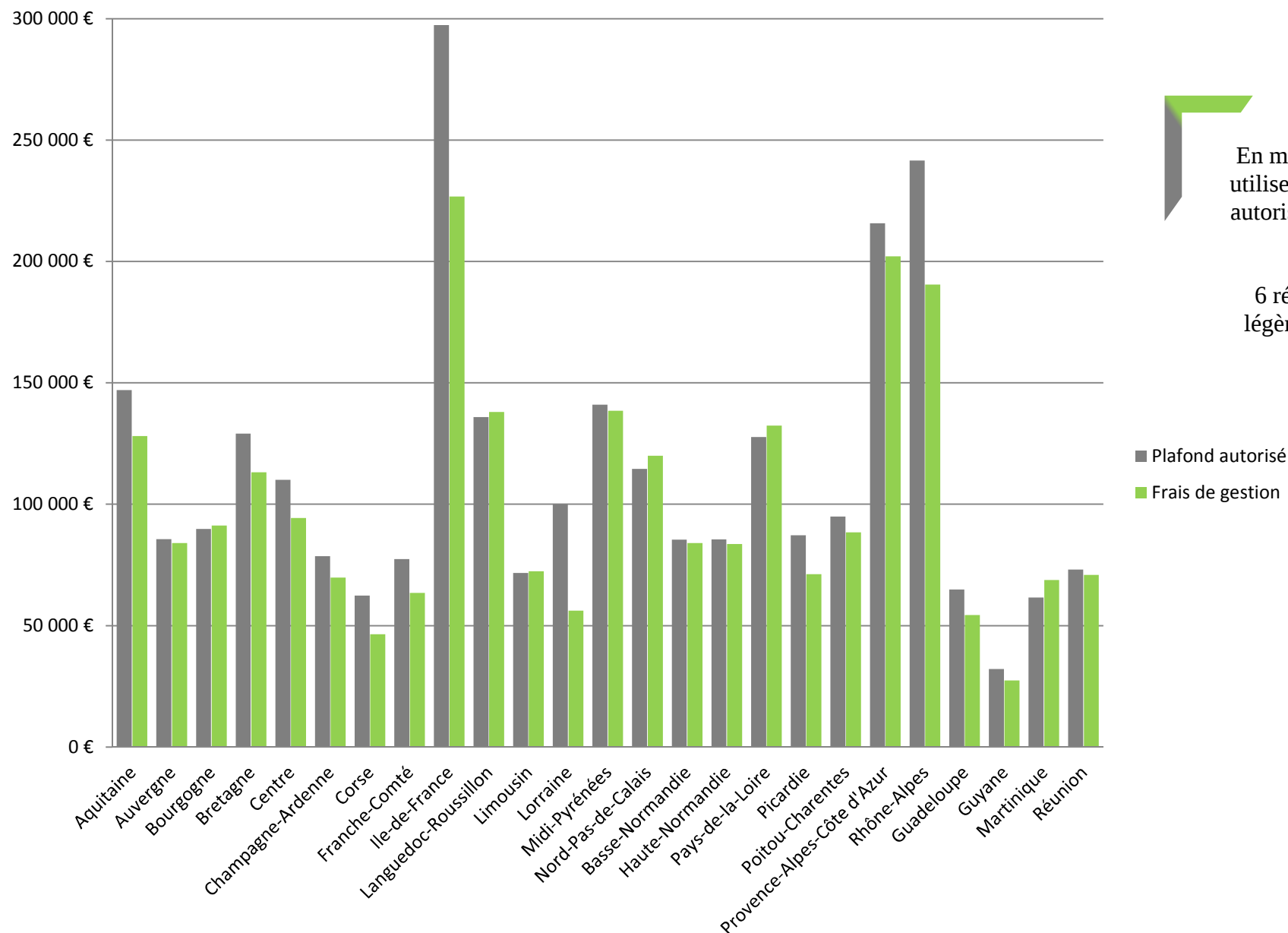
<sup>1</sup> Données extraites des comptes financiers

### 3) Répartition des dépenses de formation selon la nature de l'action de formation



Les formations de gestion et développement des entreprises représentent en moyenne 92,3% des dépenses de formation.

#### 4) Comparaison des frais de gestion par rapport au plafond de dépenses autorisées



En moyenne, les 25 CF utilisent 91% du plafond autorisé pour les frais de gestion.

6 régions dépassent légèrement le plafond autorisé.

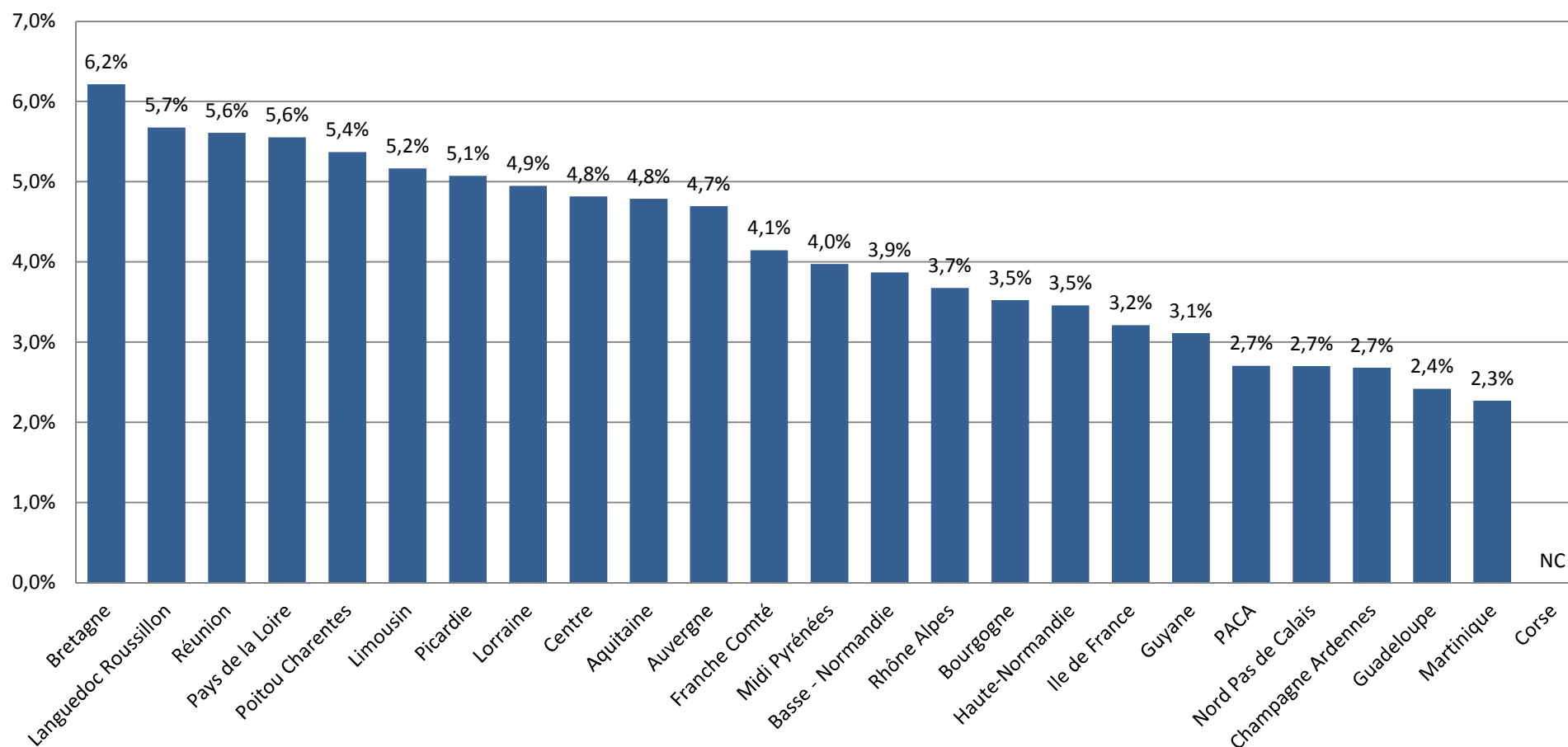
---

## *II. Typologie des entreprises / stagiaires qui bénéficient du financement des conseils de la formation*

---

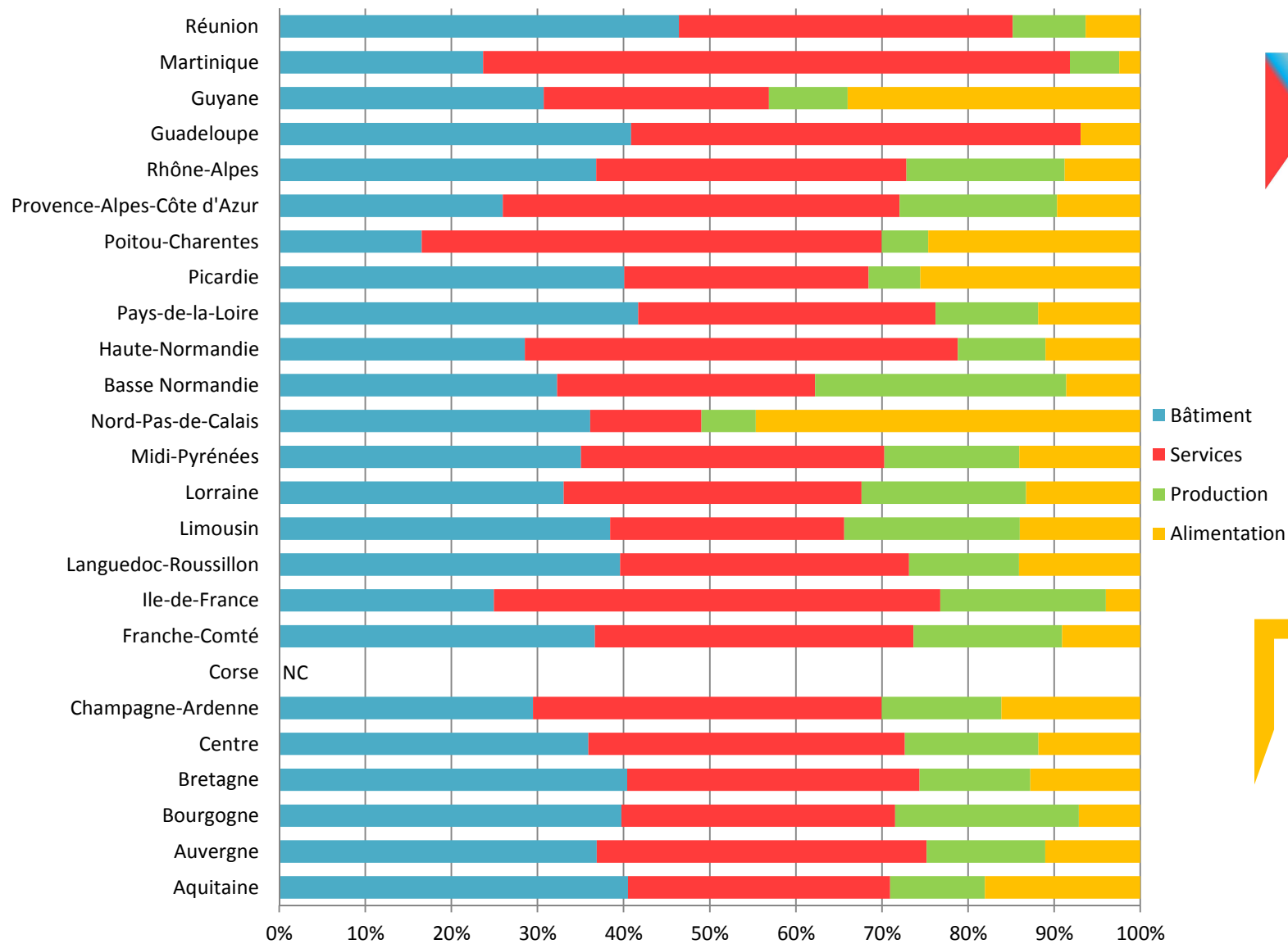
## 1) Les entreprises

### A) Part des entreprises artisanales bénéficiant d'une ou plusieurs formations financées par le conseil de la formation



En moyenne, 4% des entreprises artisanales bénéficient d'un ou plusieurs financements des conseils de la formation.

## B) Répartition des entreprises ayant bénéficié d'un ou plusieurs financements du conseil de la formation selon les secteurs d'activité

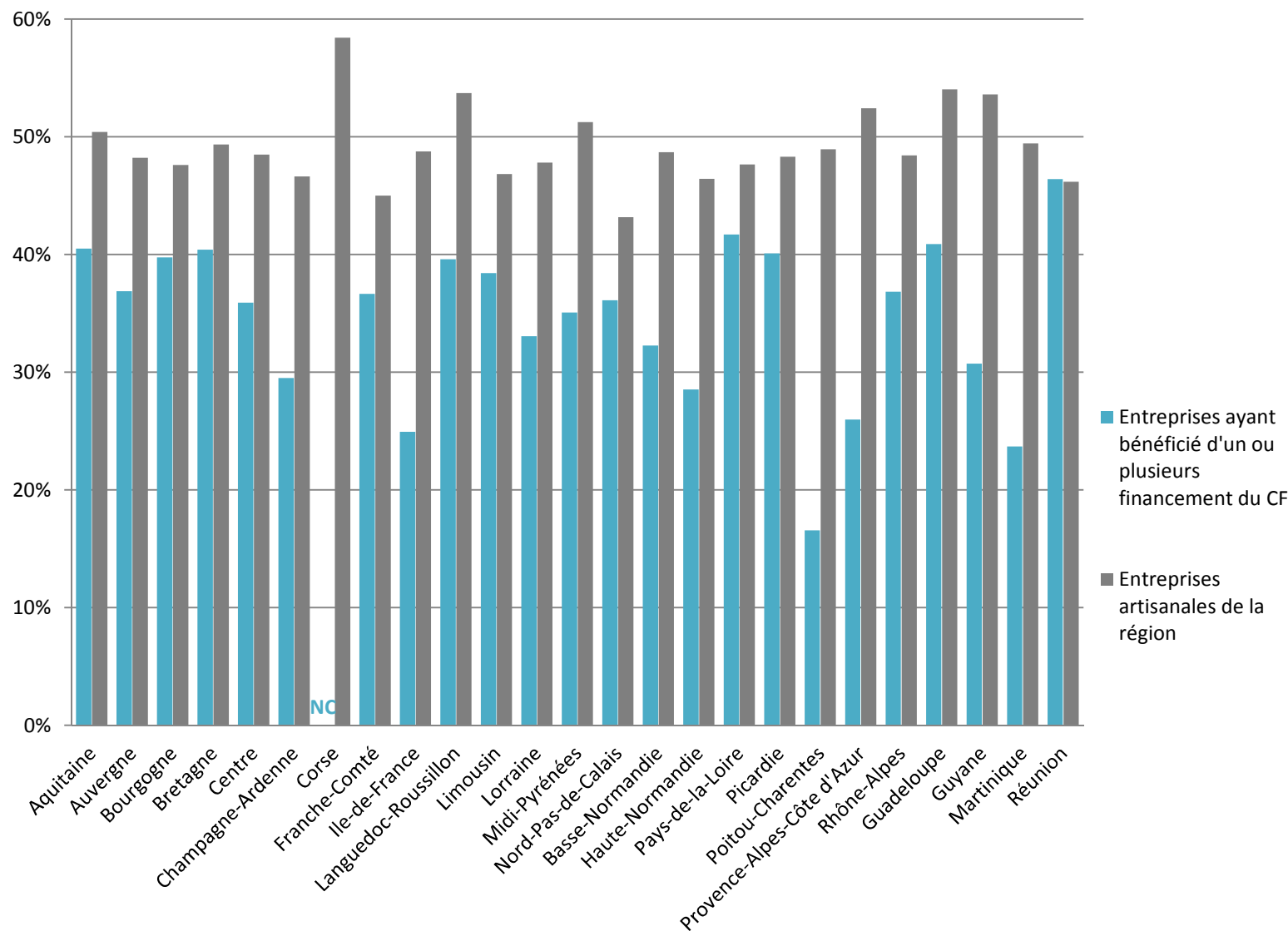


Le secteur du bâtiment et celui des services représentent en moyenne 72,4% des secteurs d'activités qui ont bénéficié d'un financement de la part des CF pour une ou plusieurs formations. Ces secteurs représentent 79% des entreprises artisanales françaises.

La région Nord-Pas-de-Calais est la région où la part des entreprises du secteur de l'alimentation à avoir bénéficié de financement par le CF est la plus élevée avec 44,7%.

C) Comparaison de la part d'entreprises ayant bénéficié d'un ou plusieurs financements du conseil de la formation avec la part qu'elle représente au niveau de la région selon les secteurs d'activité (Source INSEE)

(a) Secteur du bâtiment



En France, les entreprises du bâtiment représentent 49% des entreprises artisanales.

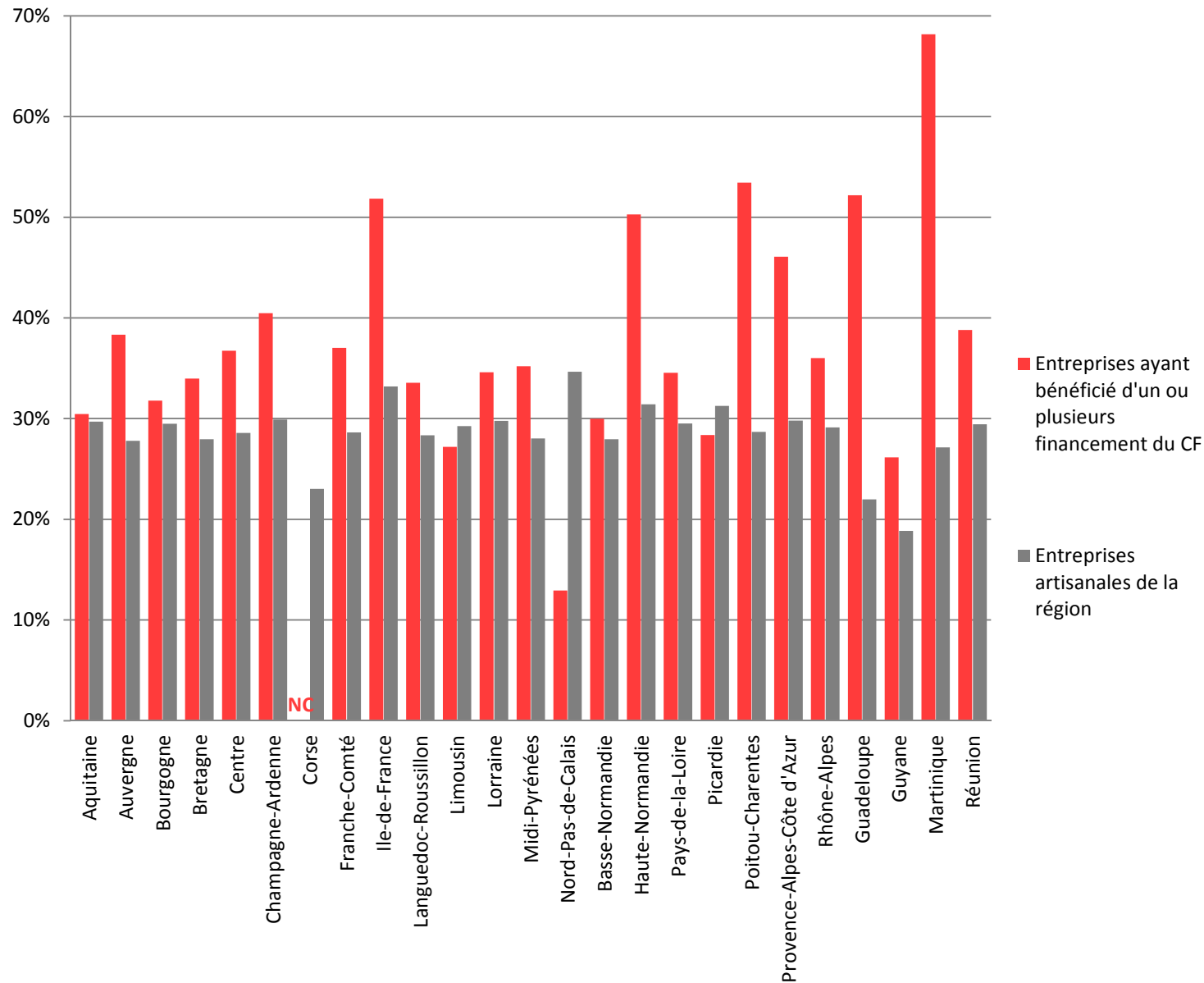
Parmi les entreprises artisanales qui ont bénéficié d'un ou plusieurs financements du CF en 2013, en moyenne 34% appartiennent au secteur du bâtiment.

Dans 23 régions la part des entreprises du bâtiment ayant bénéficié d'un ou plusieurs financements est inférieure au poids du secteur.

Cet écart est le plus important en région :

- Poitou Charentes : environ 32 points
- Provence Alpes Côte d'Azur : environ 27 points
- Martinique : environ 26 points

## (b) Secteur des services



En France, les entreprises des services représentent 30% des entreprises artisanales.

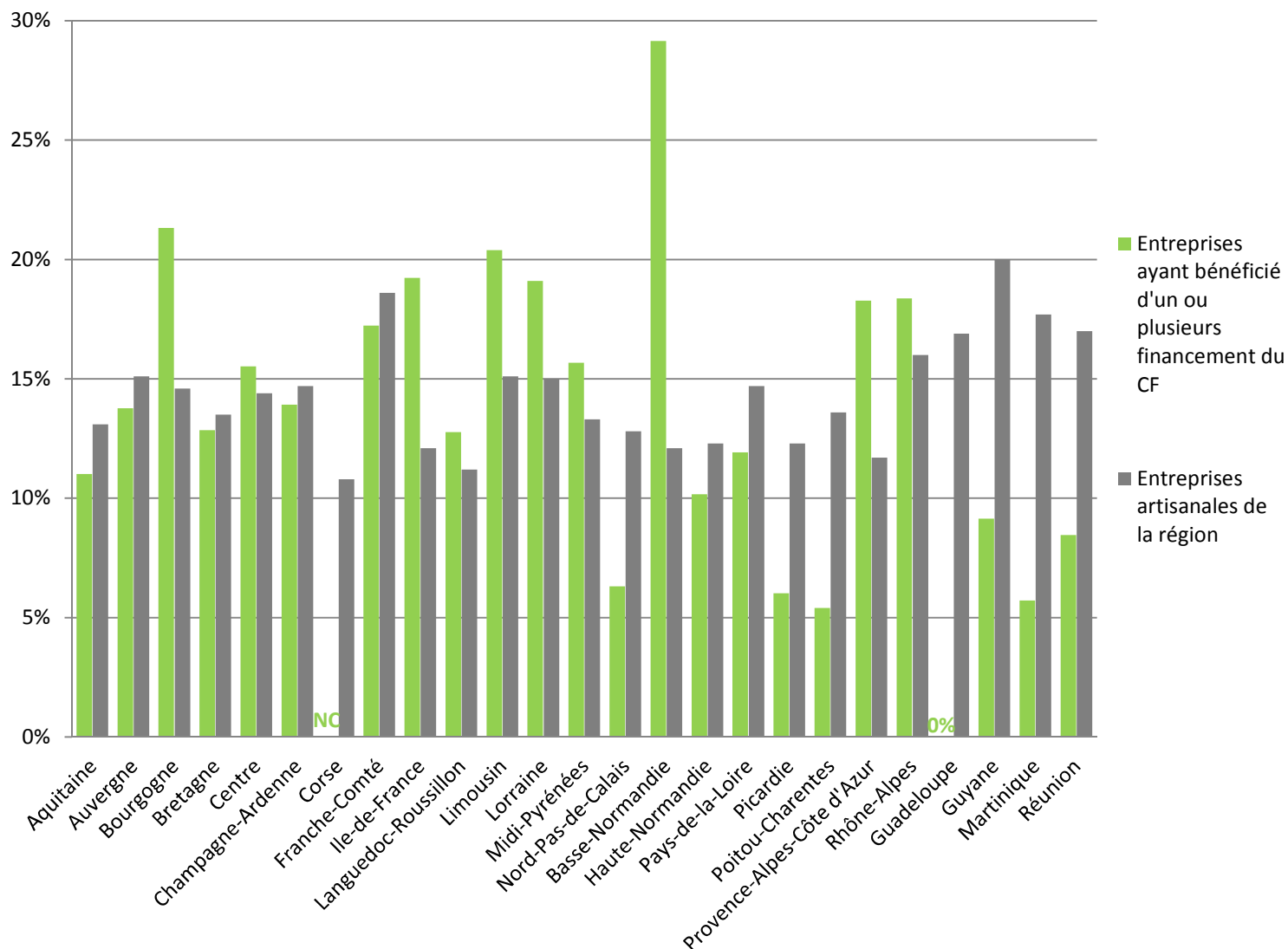
Parmi les entreprises artisanales qui ont bénéficié d'un ou plusieurs financements du CF en 2013, en moyenne 38% appartiennent au secteur des services.

Dans 21 régions la part des entreprises des services ayant bénéficié d'un ou plusieurs financements est supérieure au poids du secteur.

Cet écart est le plus important en région :

- Martinique : environ 41 points
- Guadeloupe : environ 30 points

### (c) Secteur de la production



En France, les entreprises de la production représentent 14% des entreprises artisanales.

Parmi les entreprises artisanales qui ont bénéficié d'un ou plusieurs financements du CF en 2013, en moyenne 15% appartiennent au secteur de la production.

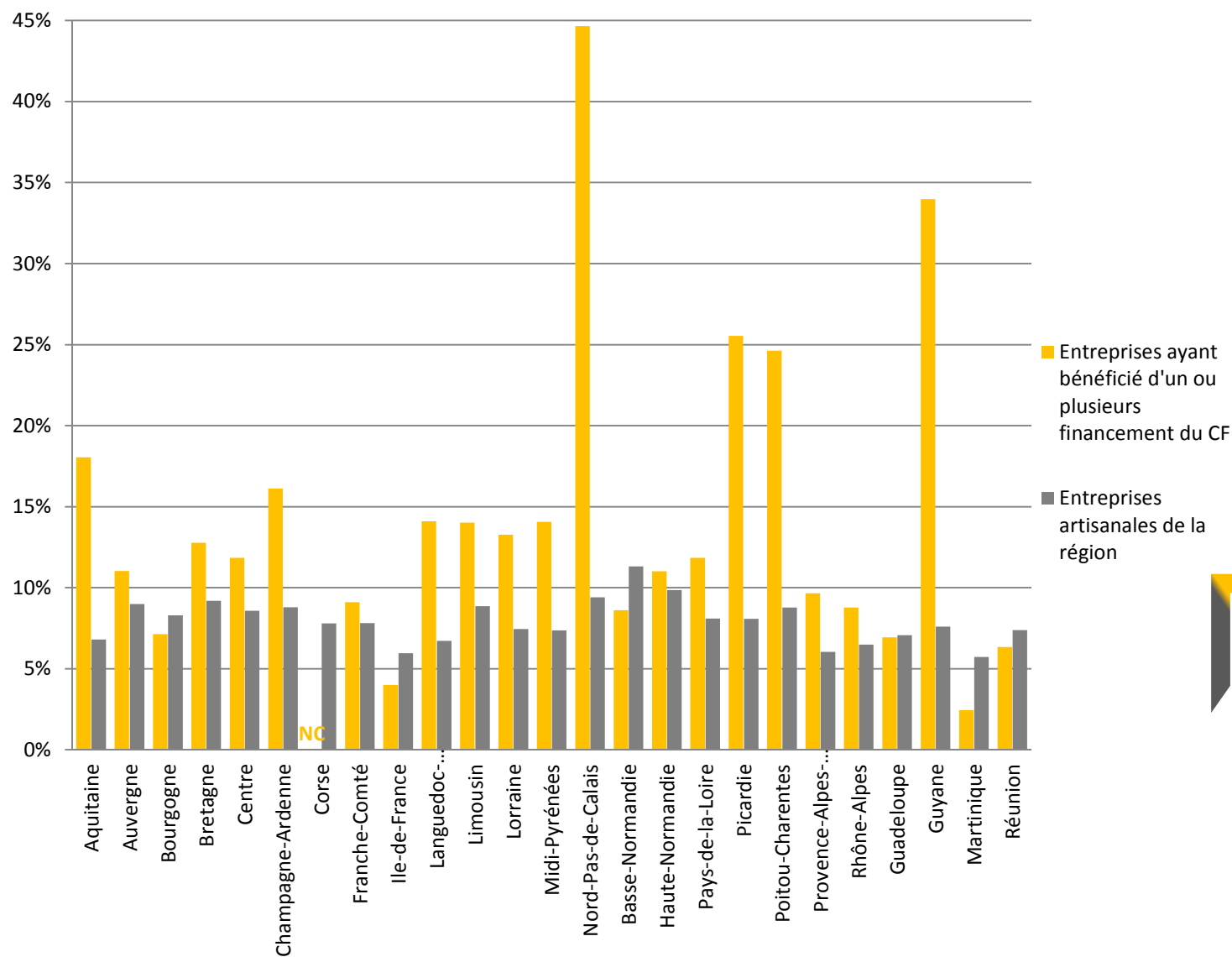
Dans 14 régions la part des entreprises du bâtiment ayant bénéficié d'un ou plusieurs financements est inférieure au poids du secteur. Cet écart est le plus important en région :

- Guadeloupe : la part des entreprises ayant bénéficié du financement du CF est nulle, l'écart est de 17 points.

Dans 10 régions la part des entreprises des services ayant bénéficié d'un ou plusieurs financements est supérieure au poids du secteur. Cet écart est le plus important en région :

- Basse-Normandie : environ 17 points

### (d) Secteur de l'alimentation



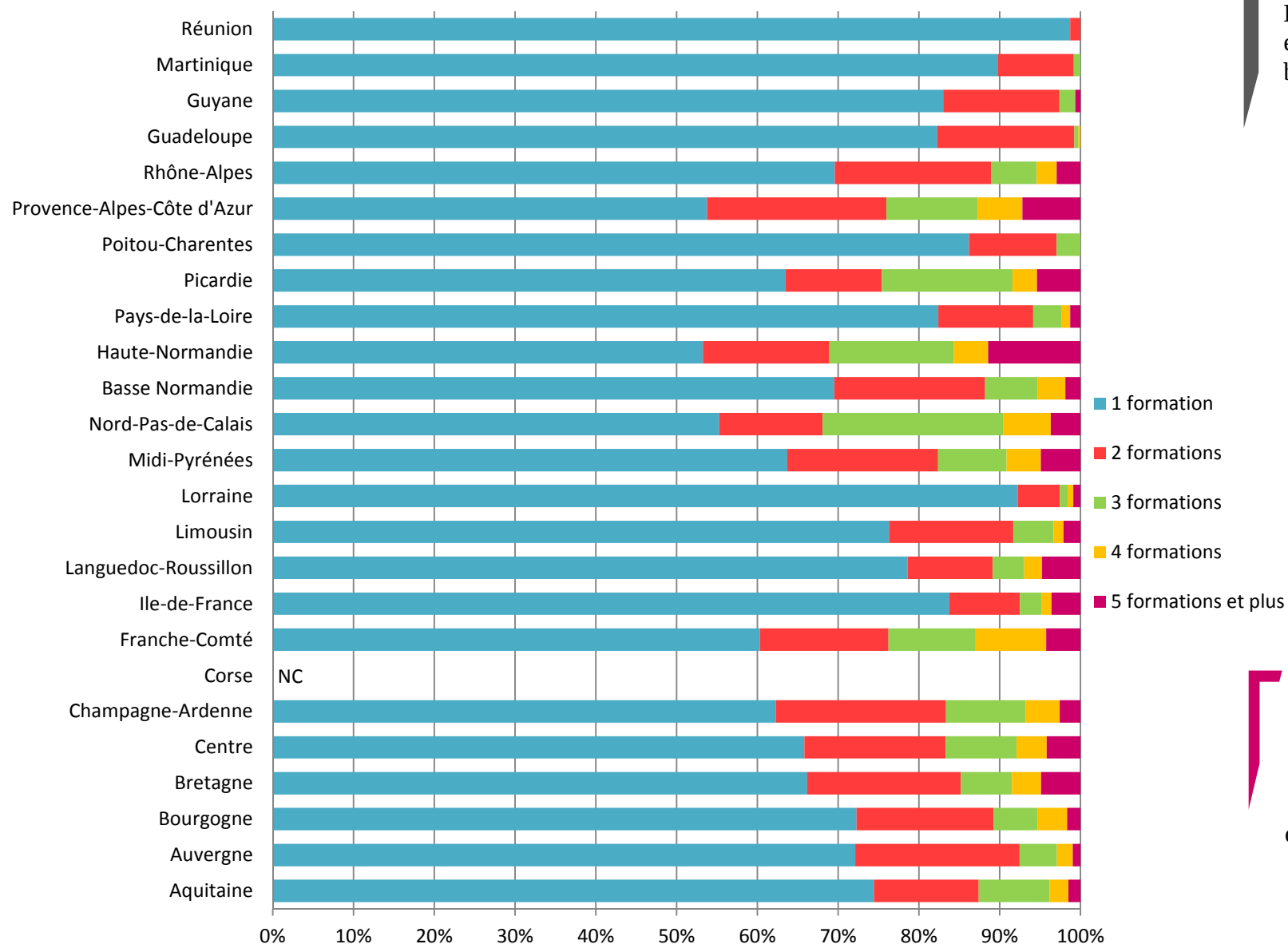
En France, les entreprises de l'alimentation représentent 7% des entreprises artisanales.

Parmi les entreprises artisanales qui ont bénéficié d'un ou plusieurs financements du CF en 2013, en moyenne 13% appartiennent au secteur de l'alimentation.

Dans 18 régions la part des entreprises du secteur de l'alimentation ayant bénéficié d'un ou plusieurs financements du CF est supérieure au poids du secteur. Cet écart est le plus important en région :

- Nord Pas de Calais : 35 points
- Guyane : 26 points

## D) Répartition du nombre d'entreprises bénéficiant d'un financement par le conseil de la formation selon le nombre de formations suivies

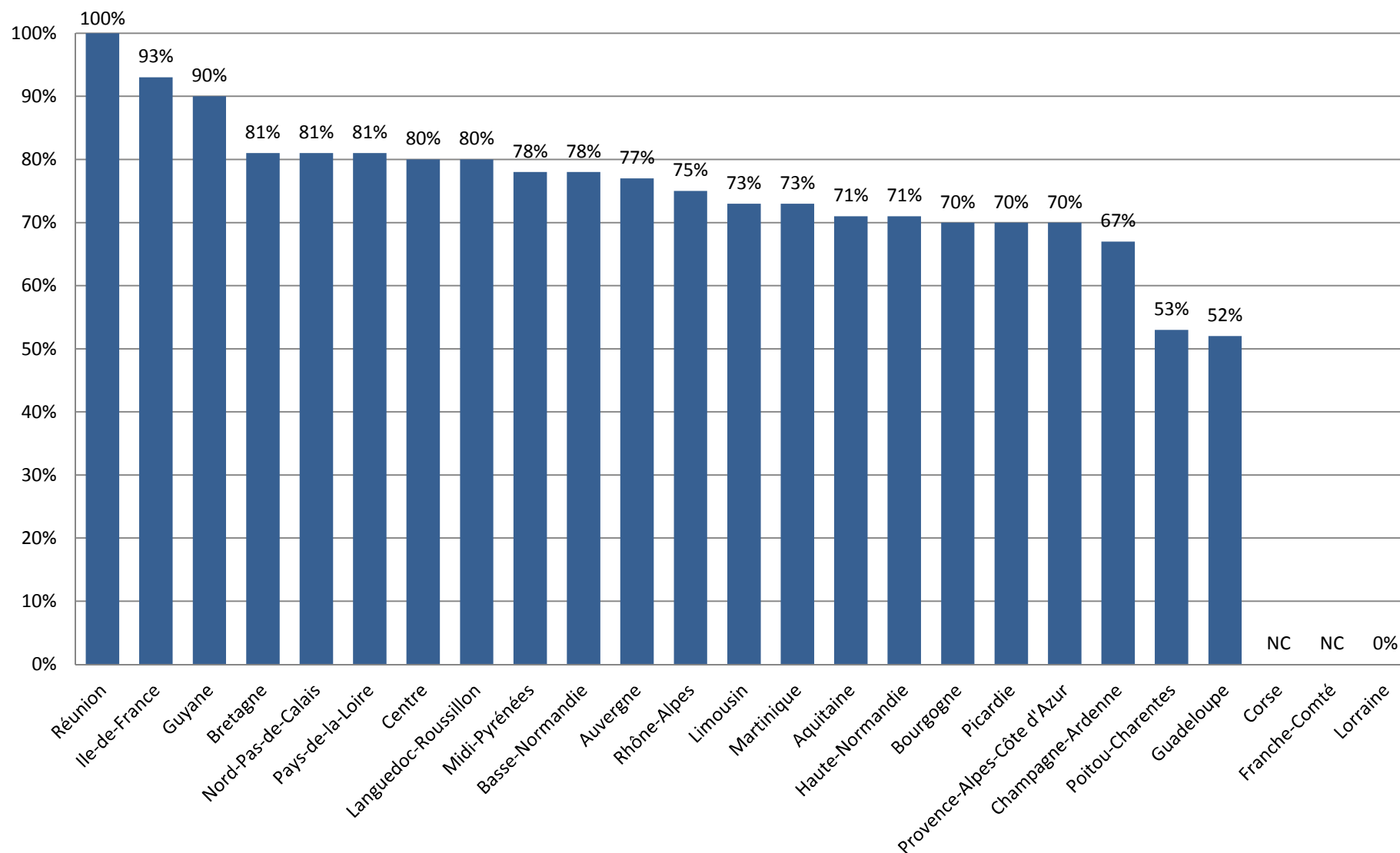


En moyenne, parmi les entreprises artisanales qui ont bénéficié du financement du CF :

- 72,9 % ont bénéficié du financement d'1 formation
- 14,4% ont bénéficié du financement de 2 formations
- 6,6% ont bénéficié du financement de 3 formations
- 6,1 % ont bénéficié de 4 formations et plus

Les régions Haute-Normandie et Provence-Alpes-Côte-D'azur possèdent les taux les plus importants en termes d'entreprises ayant bénéficié d'un financement du CF pour 5 formations et plus, respectivement à hauteur de 11,4% et 7,2%.

### E) Pourcentage d'entreprises artisanales nouvelles bénéficiant d'un financement par le conseil de la formation en 2013 et d'aucun financement en 2012

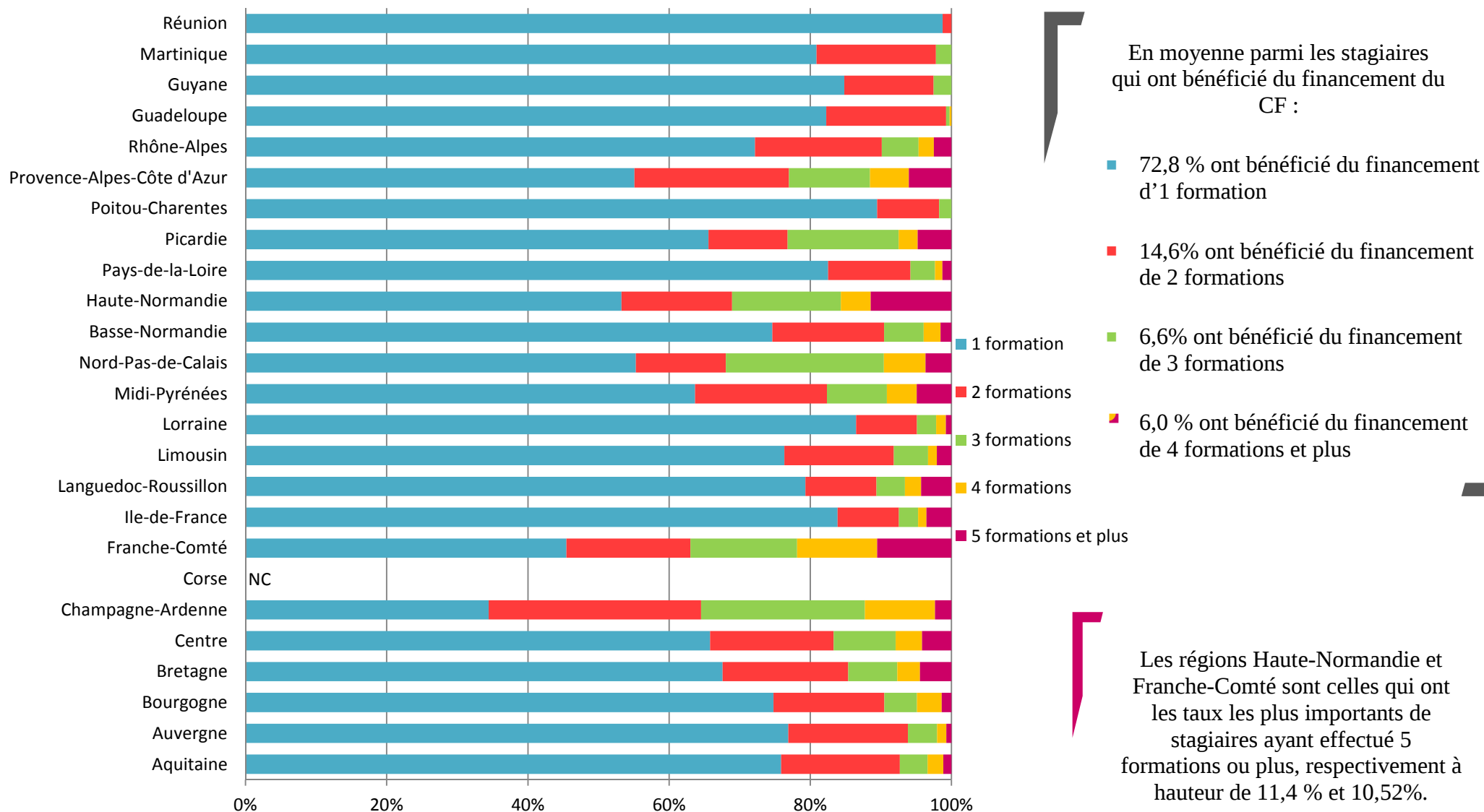


En moyenne 72% des entreprises artisanales bénéficiant d'un financement en 2013 n'ont bénéficié d'aucun financement en 2012.



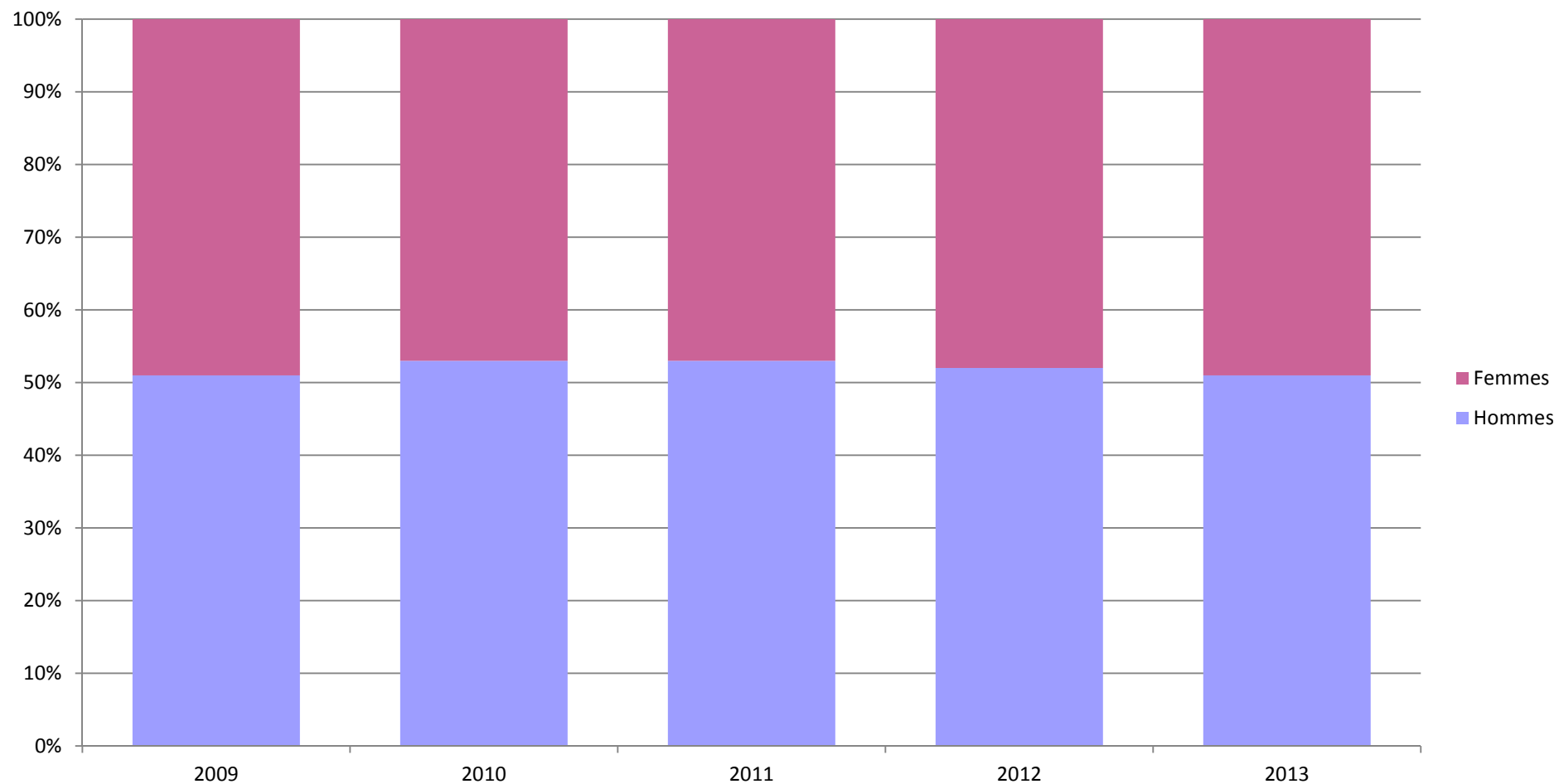
## 2) Les stagiaires

### A) Répartition des 65 094 stagiaires selon le nombre de formations financées par le conseil de la formation



## B) Profil des stagiaires

(a) Répartition des stagiaires par genre au cours des 5 dernières années



Par rapport à 2012, la part des femmes dans le financement des formations a augmenté d'un point.

L'évolution de la répartition Hommes / Femmes est restée stable de 2009 à 2013.

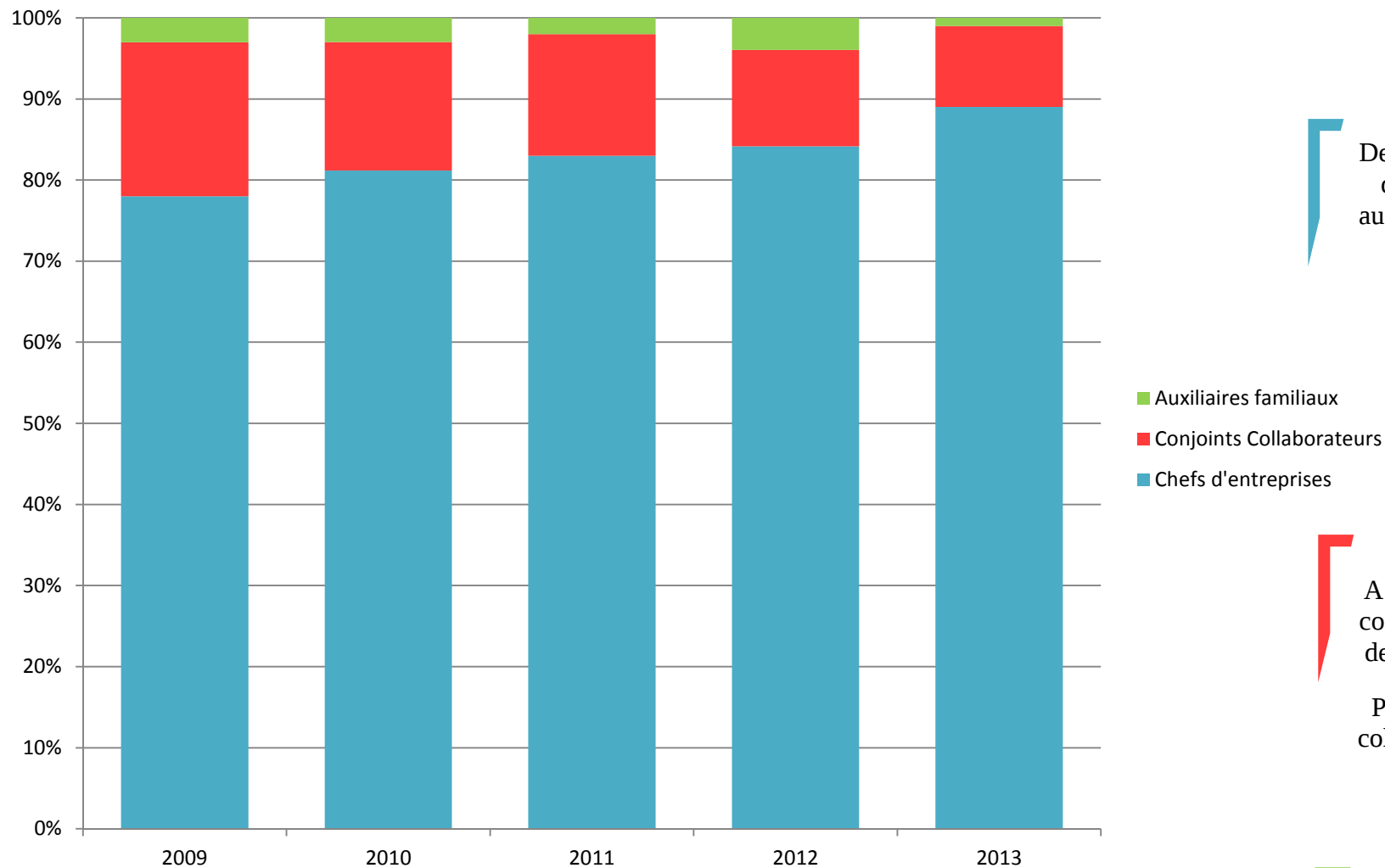
(b) Répartition par tranches d'âge des stagiaires bénéficiant de financements par le CF au cours des 5 dernières années



La répartition par tranches d'âge pour l'année 2013 est quasiment identique à celle constatée en 2012.

Cette répartition est restée stable de 2009 à 2013.

(c) Répartition des stagiaires selon leur statut au cours des 5 dernières années



Depuis cinq ans, la part des chefs d'entreprises est en constante augmentation, passant de 78% en 2009 à 89% en 2013.

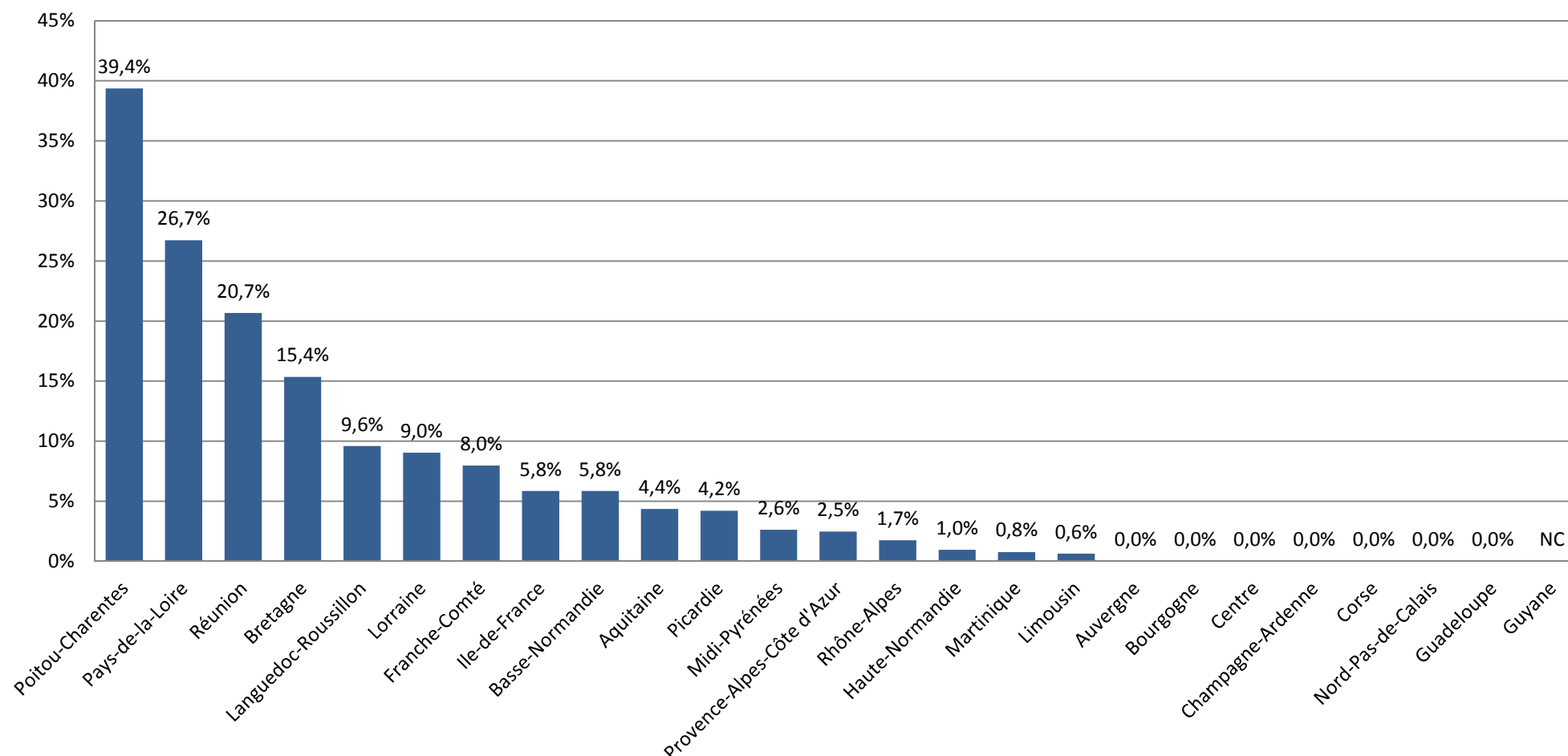
A l'inverse, la part des conjoints collaborateurs a diminué, passant de 19% en 2009 à 10% en 2013.

Pour 2013 la part des conjoints collaborateurs varie de 0% à 25% selon les régions

Pour 2013, la part des auxiliaires familiaux est en moyenne, hors Midi Pyrénées, de 0,6%. Seule la région Midi Pyrénées affiche un taux de 11,7%.

### 3) Les stagiaires créateurs et repreneurs d'entreprise ayant bénéficié d'un financement par le CF pour les formations (accompagnement, information, conseil) qui leurs sont dédiée spécifiquement

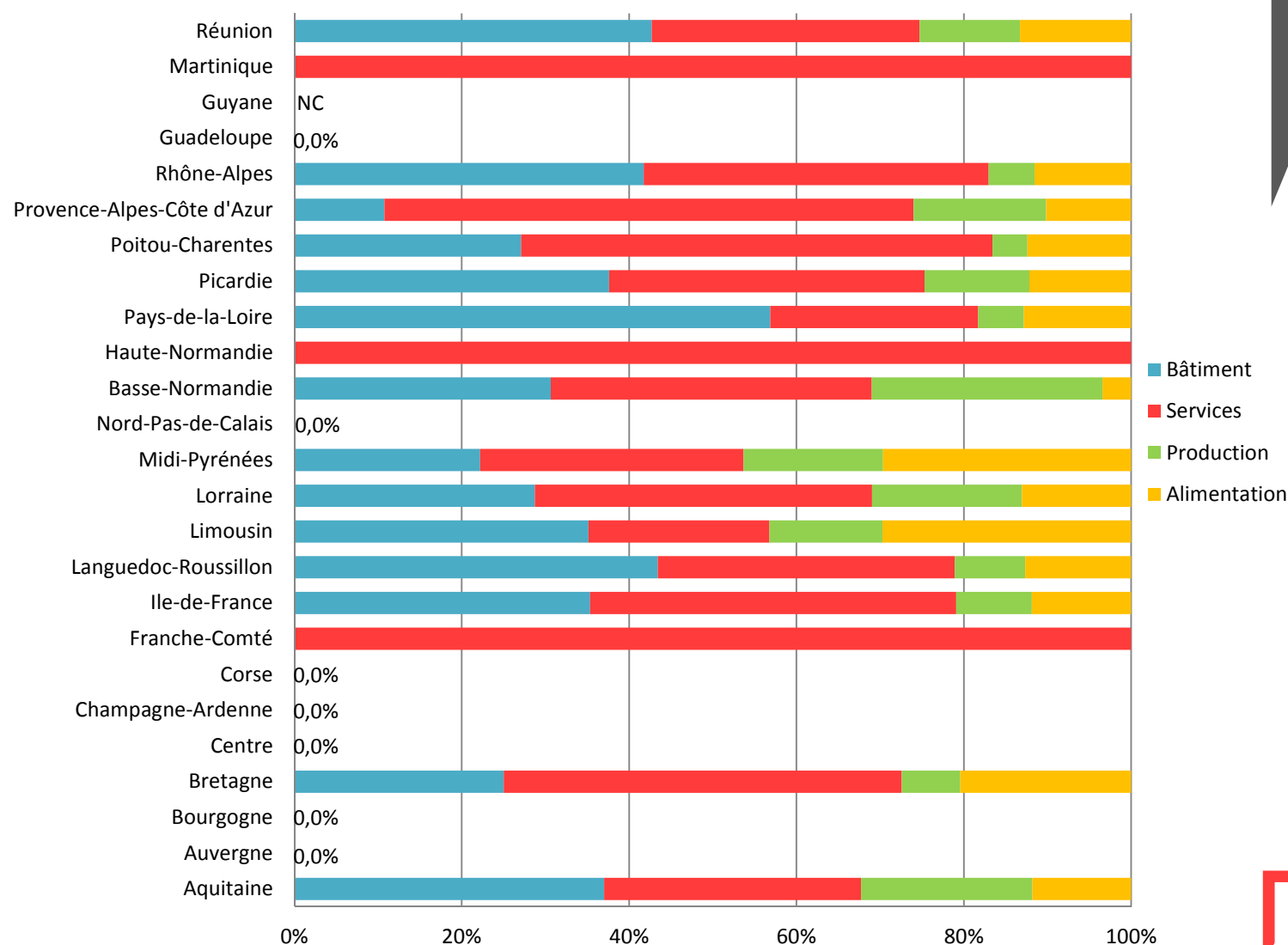
A) Part des dépenses de formation des conseils de la formation relatives aux actions de formation (accompagnement, information, conseil) dédiées aux créateurs / repreneurs installés depuis moins de 3 ans (hors SPI)



Les régions Poitou-Charentes, Pays-de-la-Loire et Réunion consacrent plus de 20% de leurs ressources au financement des formations dédiées aux créateurs / repreneurs.

7 régions ne financent aucune formation pour les créateurs / repreneurs.

B) Répartition des dépenses des conseils de la formation relatives au financement d'actions de formation (accompagnement, information, conseil) dédiées aux créateurs / repreneurs installés depuis moins de 3 ans (hors SPI) selon les secteurs d'activité

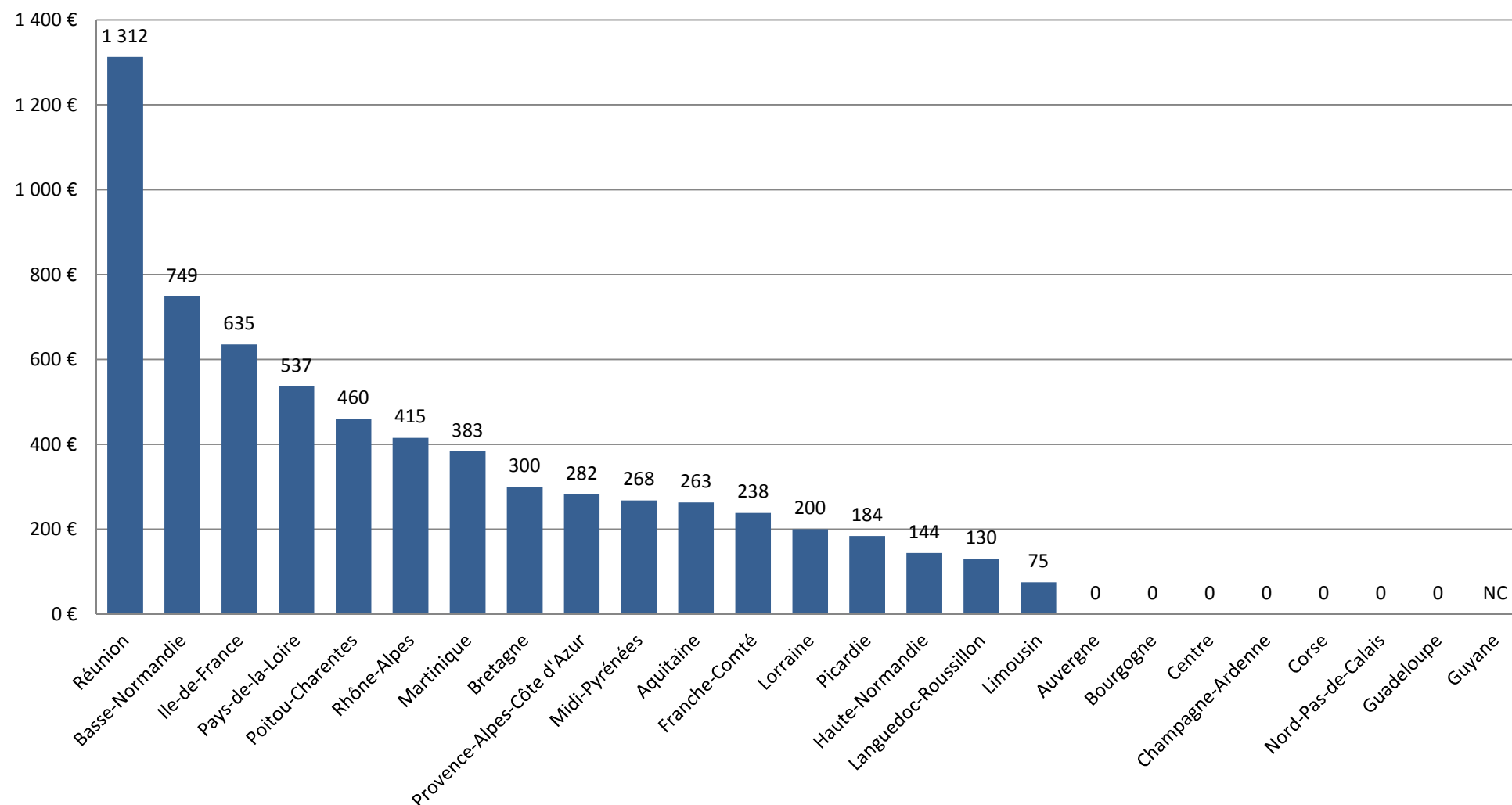


La part moyenne des dépenses des CF dédiée aux actions de formation des créateurs / repreneurs est de :

- 36% dans le secteur du bâtiment sachant qu'il représente 49% des entreprises artisanales.
- 42% dans le secteur des services sachant qu'il représente 30% des entreprises artisanales.
- 9% dans le secteur de la production sachant qu'il représente 14% des entreprises artisanales.
- 13% dans le secteur de l'alimentation sachant qu'il représente 7% des entreprises artisanales.

Les CF de la Franche-Comté, de la Haute-Normandie et de la Martinique financent exclusivement le secteur des services.

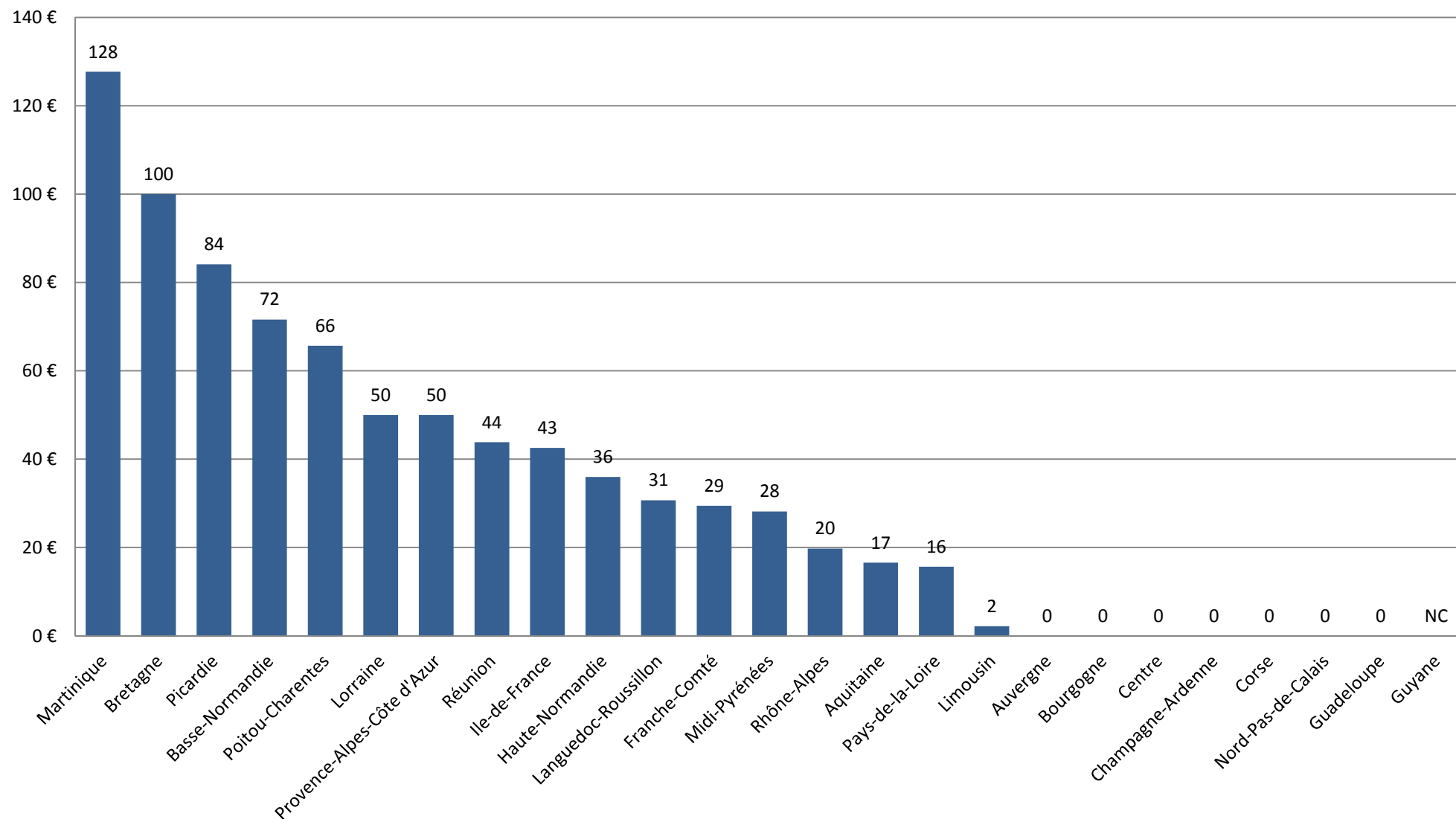
C) Montant moyen financé par les conseils de la formation pour des actions d'accompagnement, d'information et de conseil, par stagiaire créateur / repreneur (hors SPI)



17 régions ont financé des actions d'accompagnement, d'information et de conseil avec un montant moyen de 386 € par stagiaire créateur / repreneur.

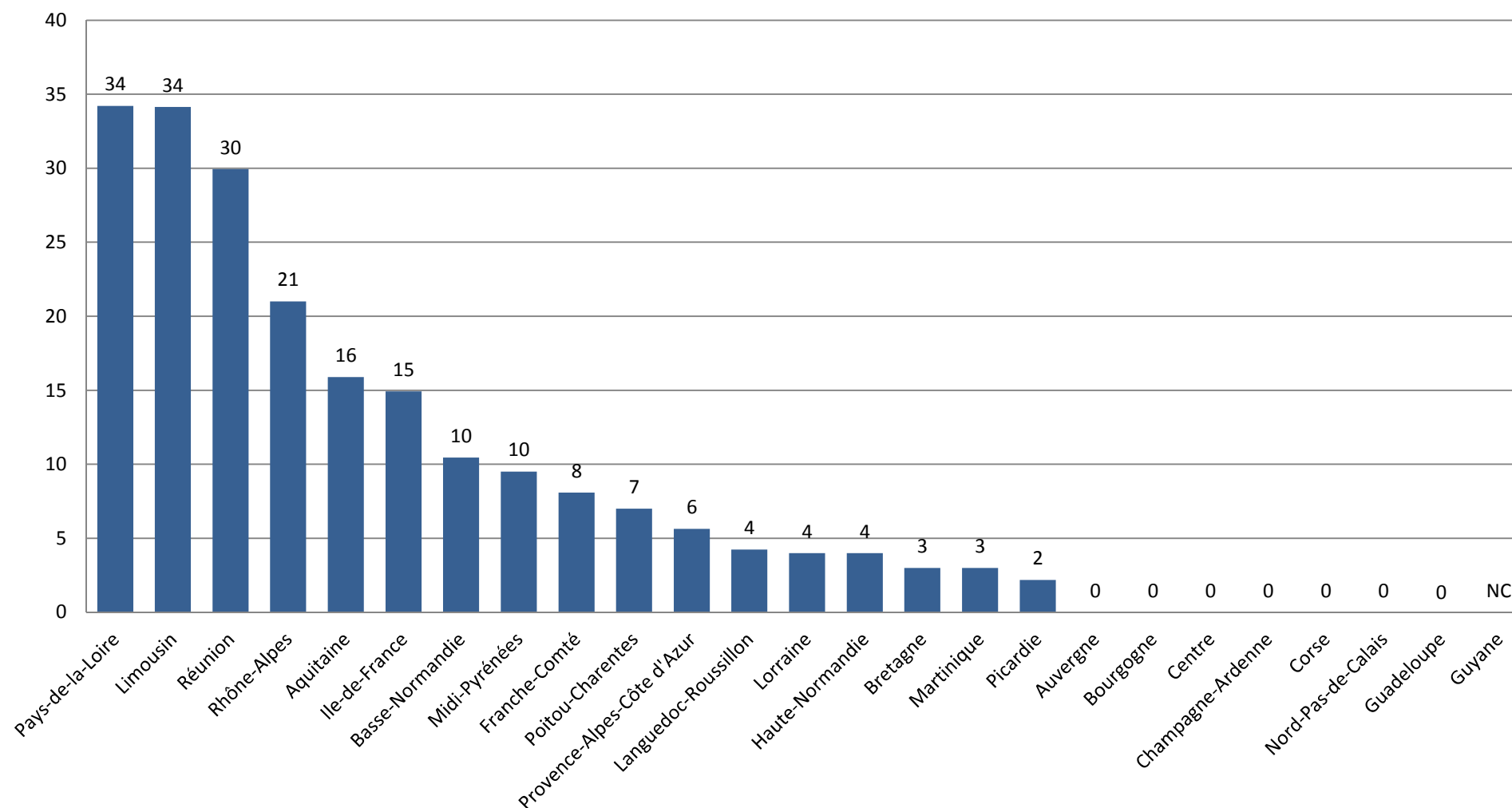
On observe une forte dispersion avec des valeurs allant de 75 € à 1 312 € selon les régions.

D) Montant financé par les conseils de la formation pour une heure d'accompagnement, d'information et de conseil, au bénéfice des stagiaires créateur / repreneur (hors SPI)



Le montant moyen financé par les 17 CF pour une heure d'accompagnement, d'information et de conseil est de 48 €, avec une dispersion régionale élevée allant de 2 à 128 €.

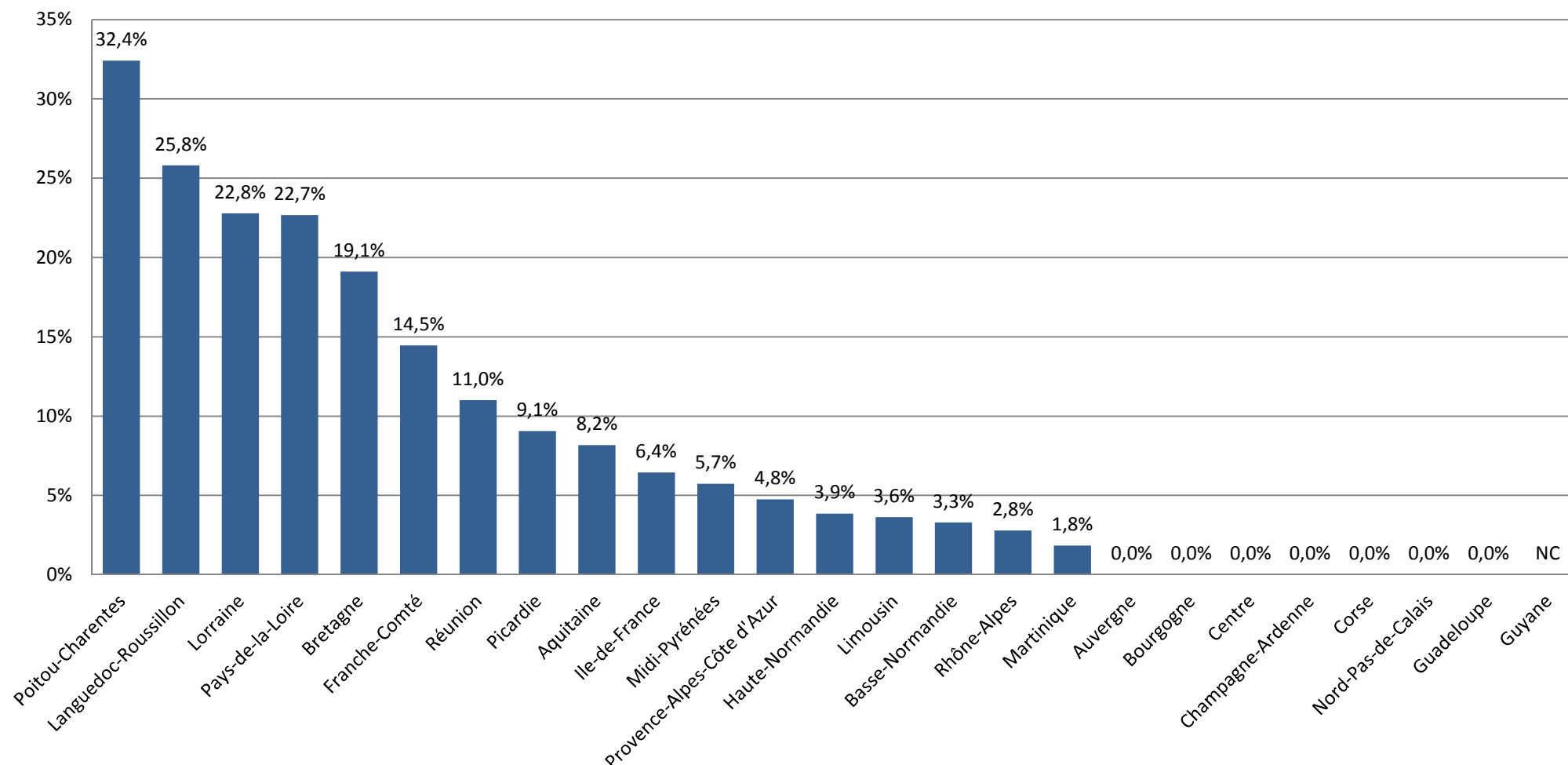
### E) Nombre d'heures moyen financé par stagiaire créateur / repreneur installé depuis moins de 3 ans (hors SPI)



En moyenne, les stagiaires créateurs / repreneurs bénéficient de 12 heures de formation (accompagnement, information, conseil) financées par les CF.

4 régions financent en moyenne plus de 20 heures de formation : Pays-de-la-Loire, Limousin, Réunion et Rhône-Alpes.

F) Pourcentage de créateurs / repreneurs installés depuis moins de 3 ans ayant suivi une formation qui leur est dédiée (accompagnement, information, conseil) parmi les stagiaires bénéficiant d'un financement d'actions de formation par le conseil de la formation (hors SPI)

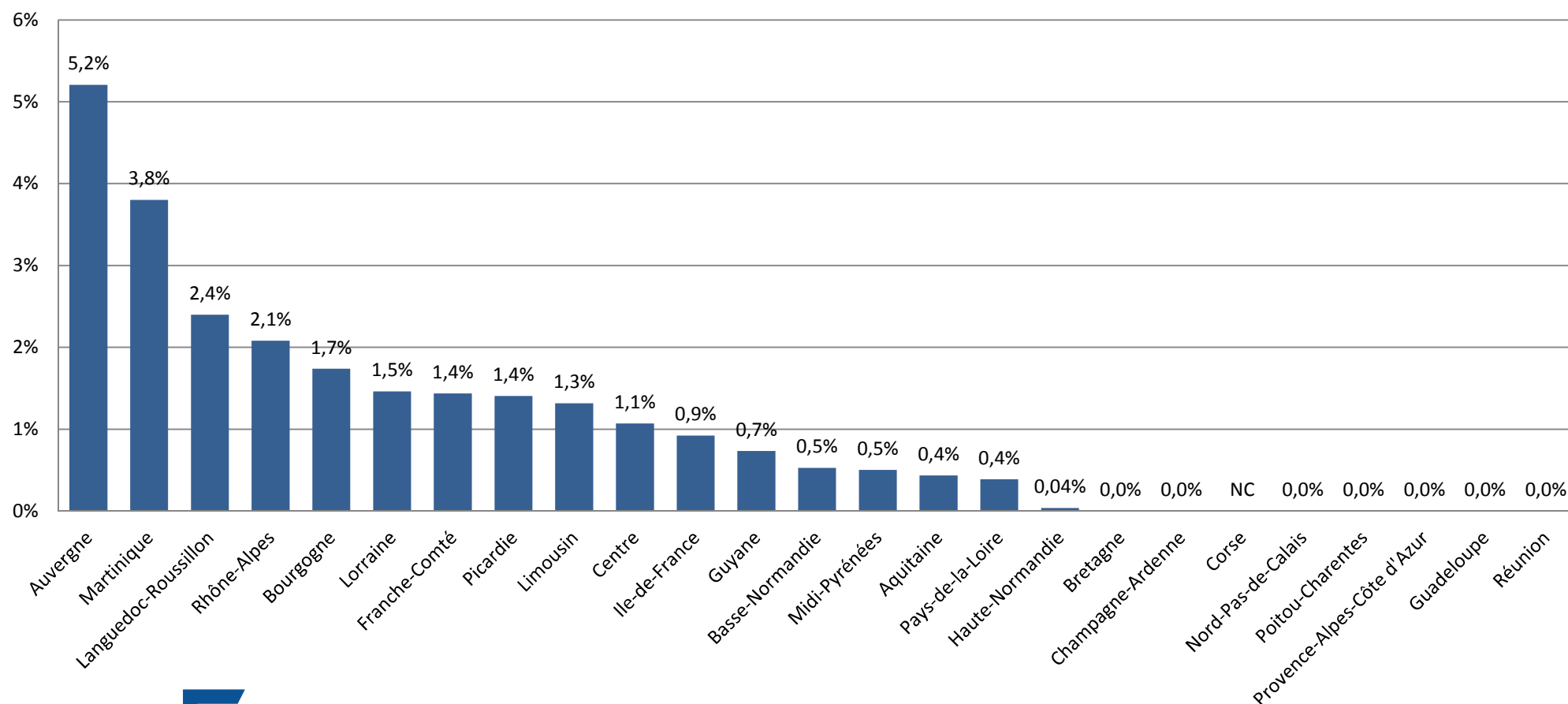


6547 stagiaires créateurs / repreneurs (représentant 10% des stagiaires) ont bénéficié d'un financement d'actions de formation qui leurs sont spécifiquement dédiées (accompagnement, information, conseil).

La part de stagiaires créateurs / repreneurs du Poitou Charentes a diminué, passant de 72% en 2012 à 32,4% en 2013. Elle était de 31,7 % en 2011.

#### 4) Les stagiaires créateurs et repreneurs d'entreprises participant au stage de préparation à l'installation (SPI)

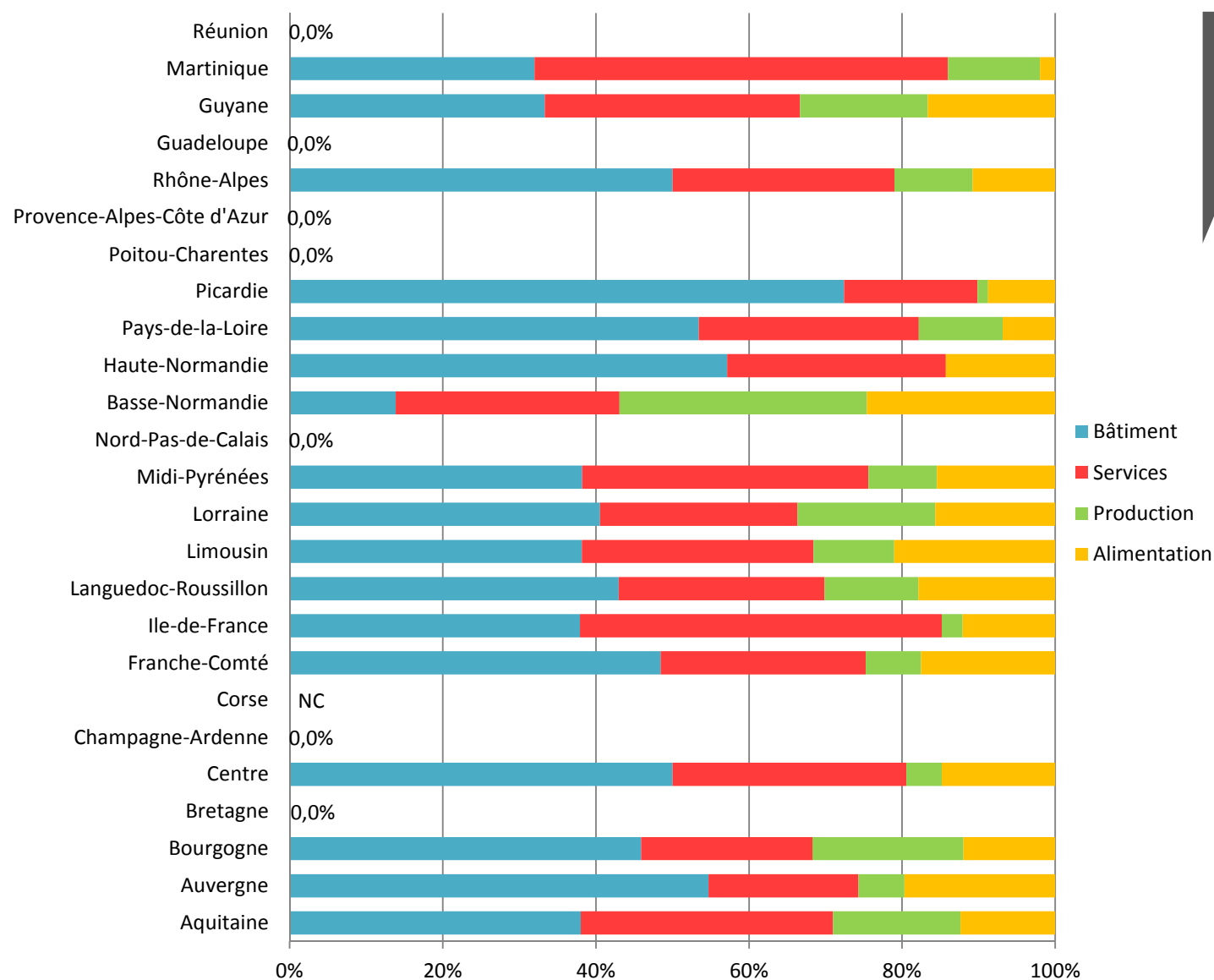
A) Part des dépenses de formation des conseils de la formation dédiées au financement du stage de préparation à l'installation pour les créateurs / repreneurs



Les 17 CF qui financent le SPI des créateurs repreneurs y consacrent 1,4% de leurs ressources en moyenne.

En Auvergne, le taux a diminué de 6,3 points par rapport à 2012.

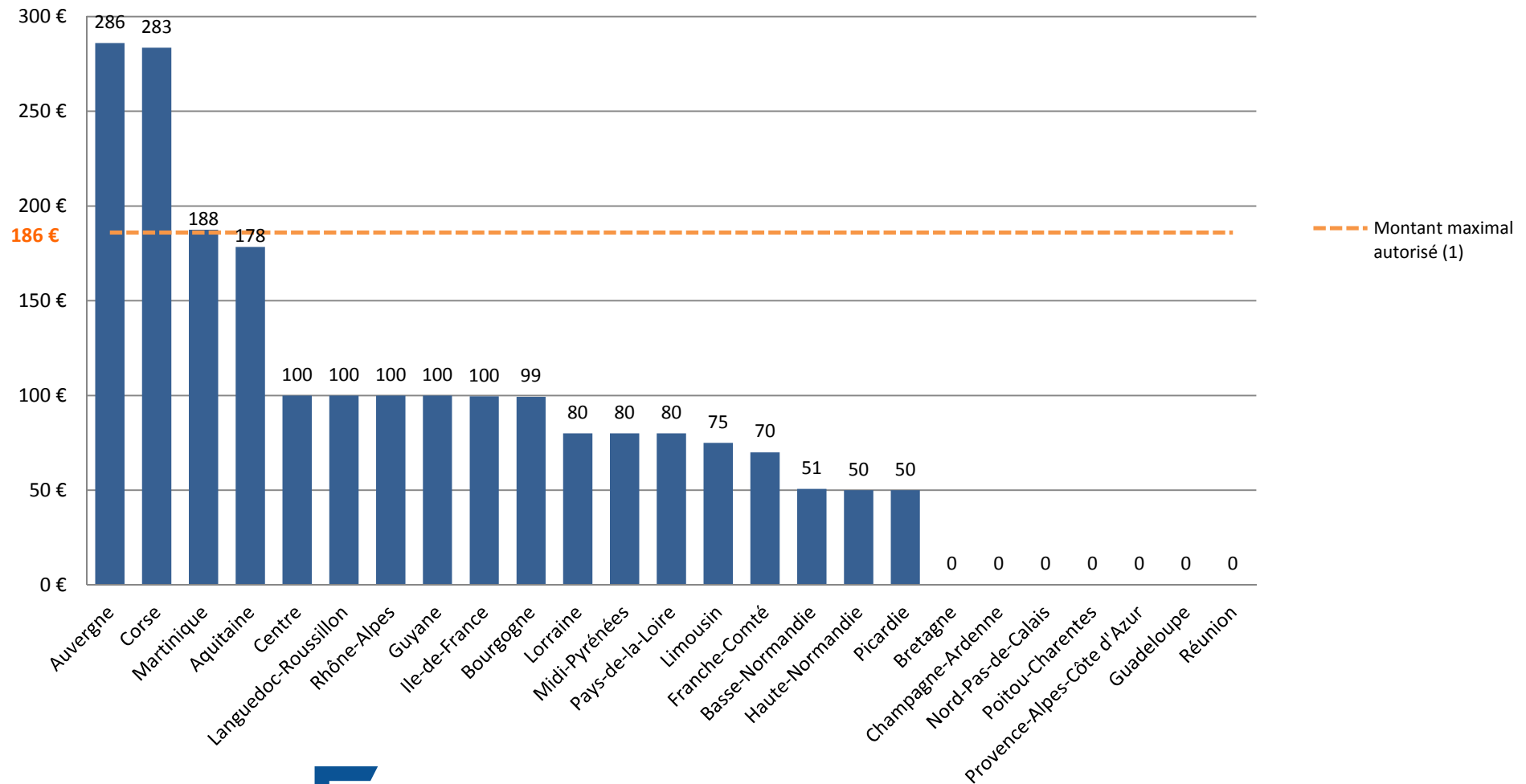
## B) Répartition des dépenses des conseils de la formation dédiées au financement du SPI suivi par les créateurs / repreneurs selon les secteurs d'activité



Les dépenses des CF dédiées au financement du SPI se répartissent ainsi :

- 46,5% pour le secteur du bâtiment sachant qu'il représente 49% des entreprises artisanales françaises créées en 2013.
- 30% pour le secteur des services sachant qu'il représente 30% des entreprises artisanales françaises créées en 2013.
- 9,5% pour le secteur de la production sachant qu'il représente 14% des entreprises artisanales françaises créées en 2013.
- 14% pour le secteur de l'alimentation sachant qu'il représente 7% des entreprises artisanales françaises créées en 2013.

### C) Montant moyen financé par le conseil de la formation pour les stagiaires ayant suivi le stage de préparation à l'installation

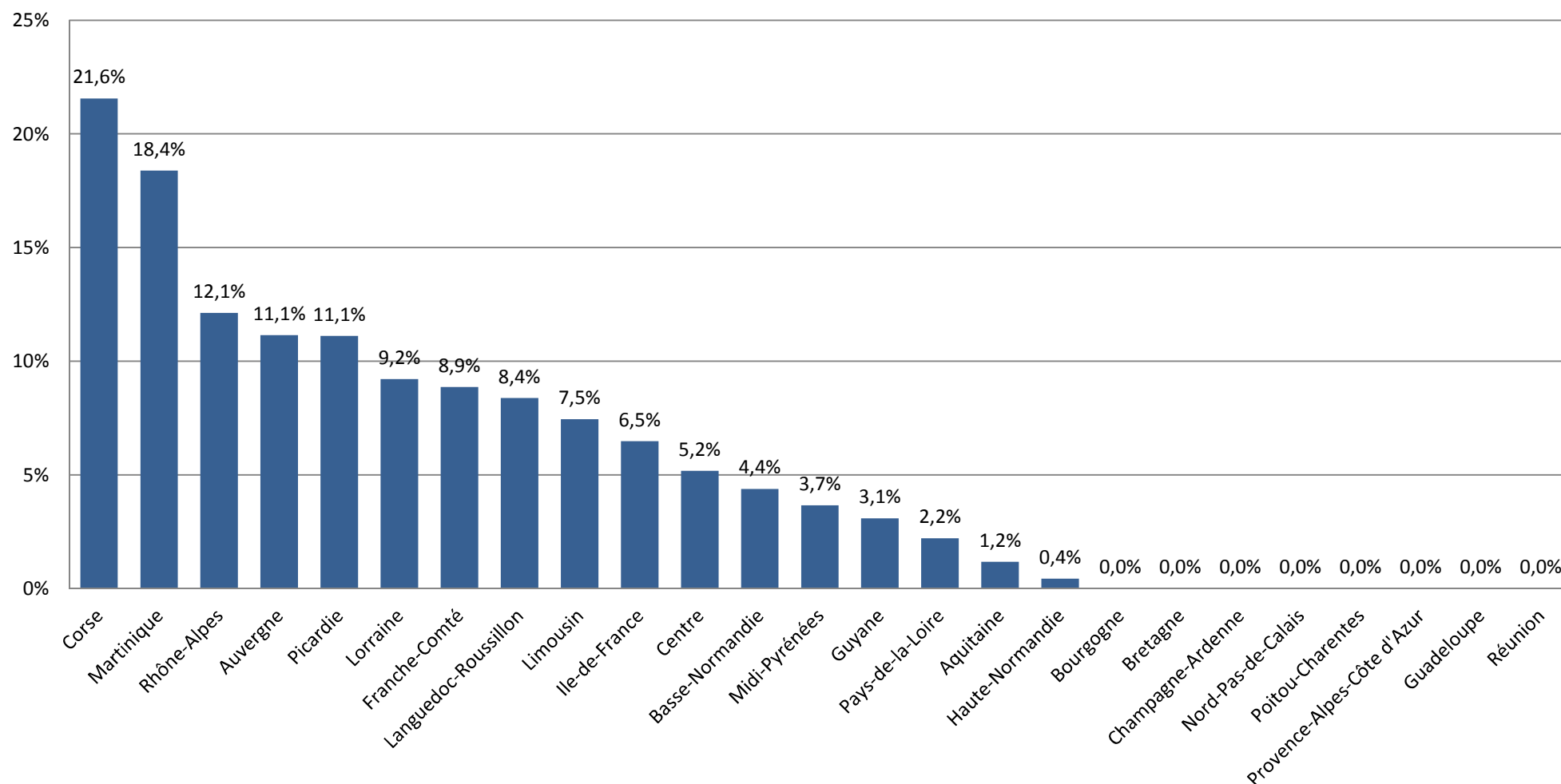


18 CF participent au financement des SPI et y consacrent en moyenne 115 € par stagiaire.

Les CF d'Auvergne et de Corse financent le SPI au-delà du montant autorisé de 186 €.

<sup>1</sup>L'article 87 de la loi des finances n°86-1347 du 31 décembre 1986 prévoit que les participants au SPI acquittent un droit égal à 1,5 fois le montant du droit fixe prévu à l'article 1601 du code général des impôts (soit 186 € pour 2013). Les CF ne peuvent financer les SPI qu'à hauteur maximum de 186 € et ne peuvent prendre en charge les éventuelles prestations complémentaires au SPI proposées par certaines chambres.

# D) Pourcentage de stagiaires créateurs / repreneurs ayant bénéficié du financement d'un SPI parmi l'ensemble des stagiaires financés par le CF

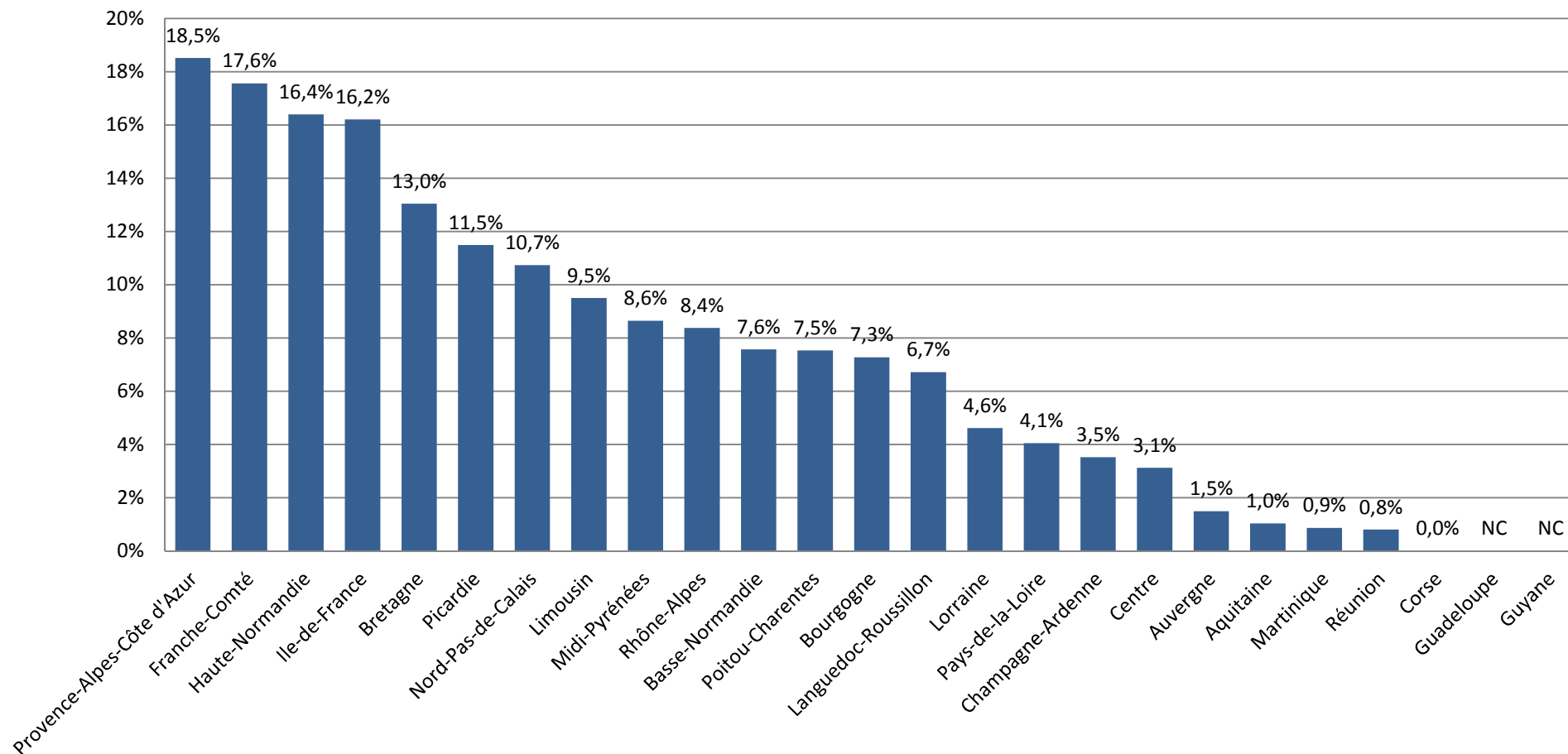


3 314 stagiaires ont bénéficié en 2013 d'un financement du SPI, soit 1 797 de moins qu'en 2012.

Dans les régions où le SPI est financé, en moyenne 7% de l'ensemble des stagiaires bénéficient d'un financement du CF pour le SPI.

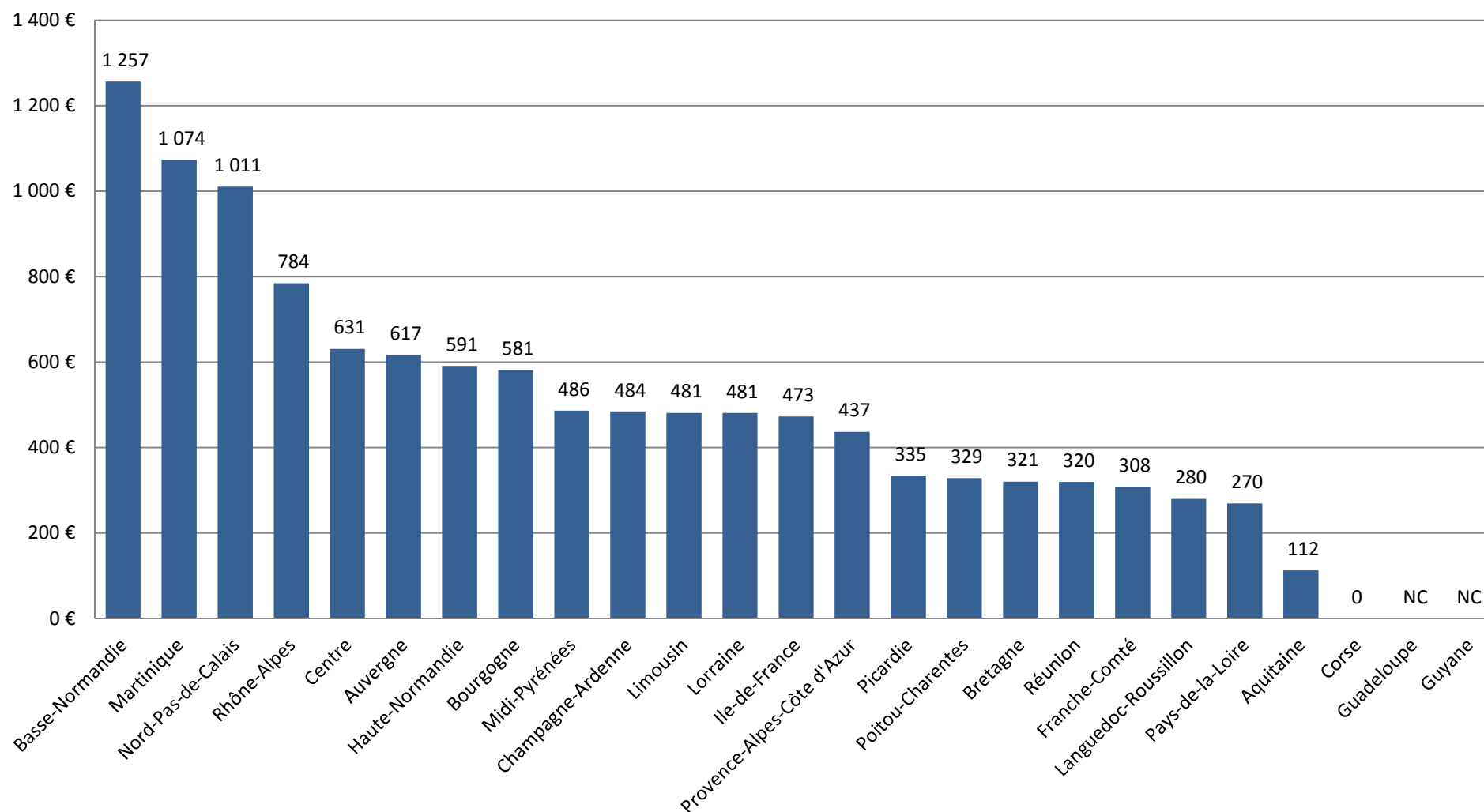
## 5) Les stagiaires auto-entrepreneurs

A) Part des dépenses de formation des CF dédiées au financement d'actions de formation suivies par les auto-entrepreneurs



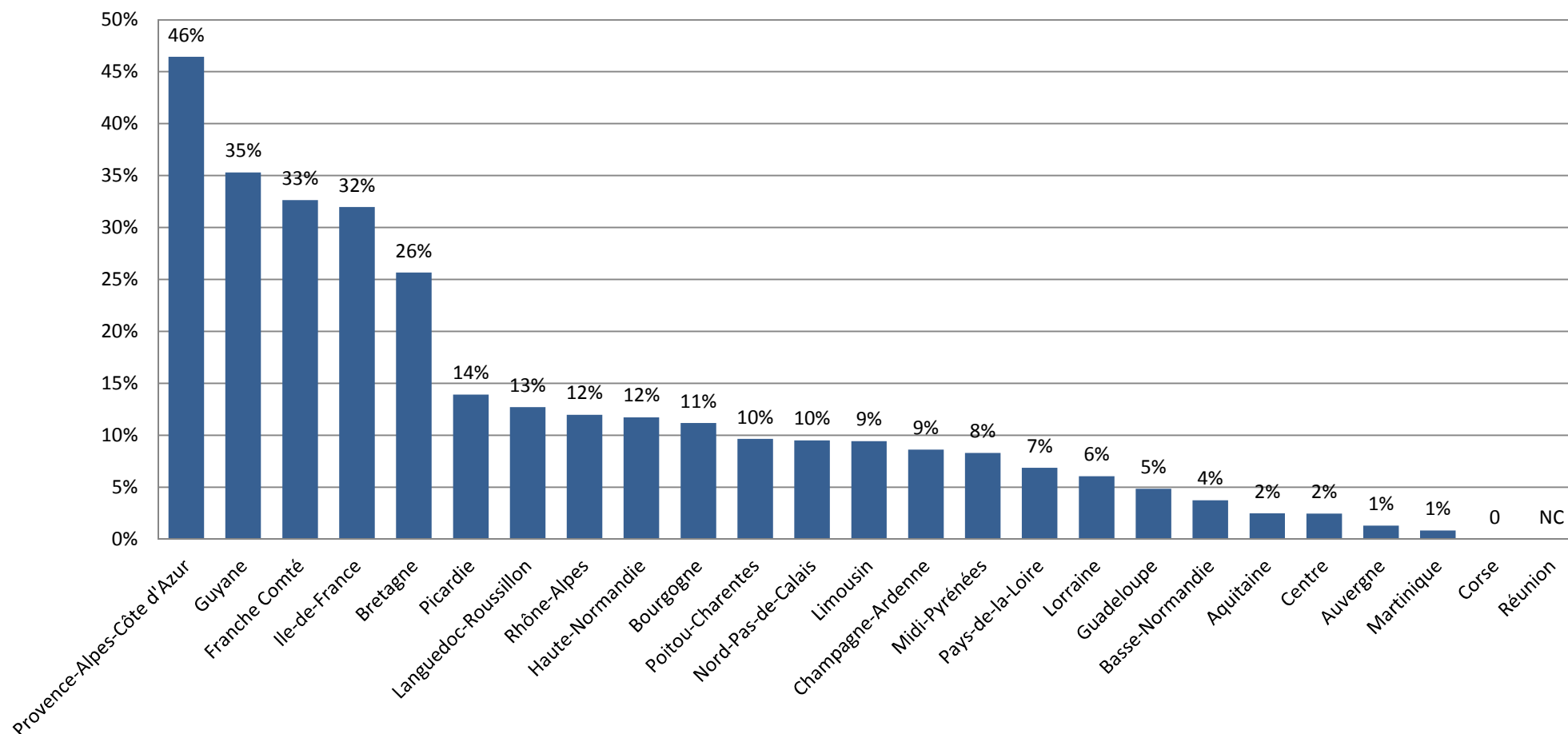
Les CF qui ont financé les actions de formation des auto-entrepreneurs y ont consacré en moyenne 10% de leur budget de formation, soit 6 points de plus qu'en 2012.

## B) Montant moyen financé pour les actions de formation suivies par stagiaire auto-entrepreneur



Les CF qui financent des actions de formation suivies par des stagiaires auto-entrepreneurs y consacrent une dépense moyenne de 530 € par stagiaire (496 € en 2012). Ce montant moyen présente une forte dispersion régionale avec des valeurs comprises entre 112 et 1 257 €, mais cette dispersion a diminuée par rapport à 2012 où les valeurs variaient de 79 à 1 705 €.

C) Part d'auto-entrepreneurs inscrits au répertoire des métiers (RM) bénéficiant d'un financement par le conseil de la formation par rapport au nombre total d'entreprises bénéficiant d'un financement par le CF

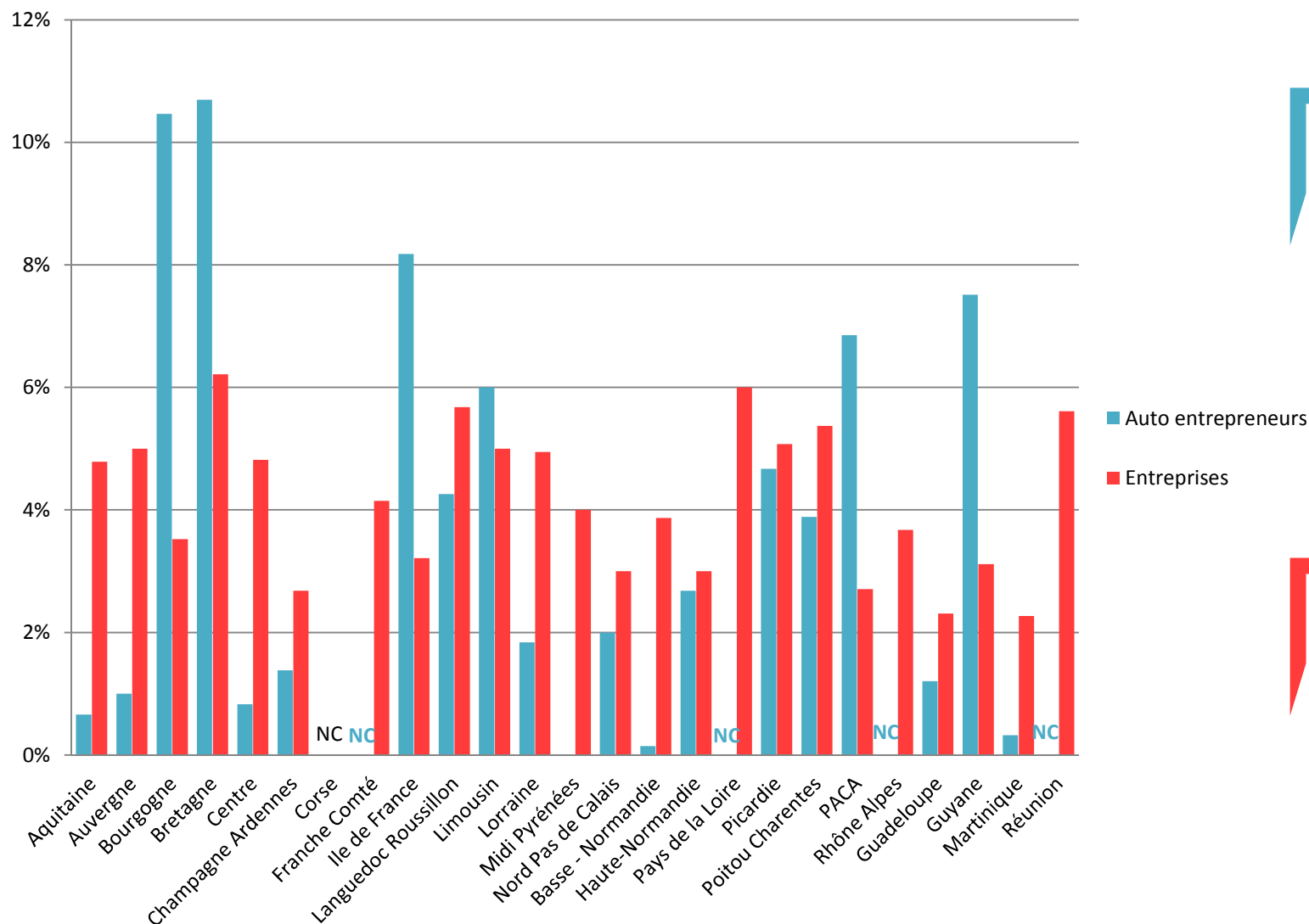


7 605 formations suivies par des auto-entrepreneurs ont été financées par les CF en 2013.

Parmi les CF qui financent des actions de formation pour les auto-entrepreneurs, les auto-entrepreneurs représentent en moyenne 16% des entreprises qui ont bénéficié d'un financement du CF en 2013, soit 9 points de plus qu'en 2012.

NB : les données concernant les auto-entrepreneurs non-inscrits au RM ne sont pas disponibles.

**D) Comparaison de la part d'auto-entrepreneurs (AE) inscrits au RM bénéficiant du financement de formations par le conseil de la formation avec la part d'entreprises bénéficiant du financement de formations par le conseil de la formation**



En moyenne, 3,9% des auto-entrepreneurs inscrits au RM bénéficient d'un financement par le CF pour des actions de formation.

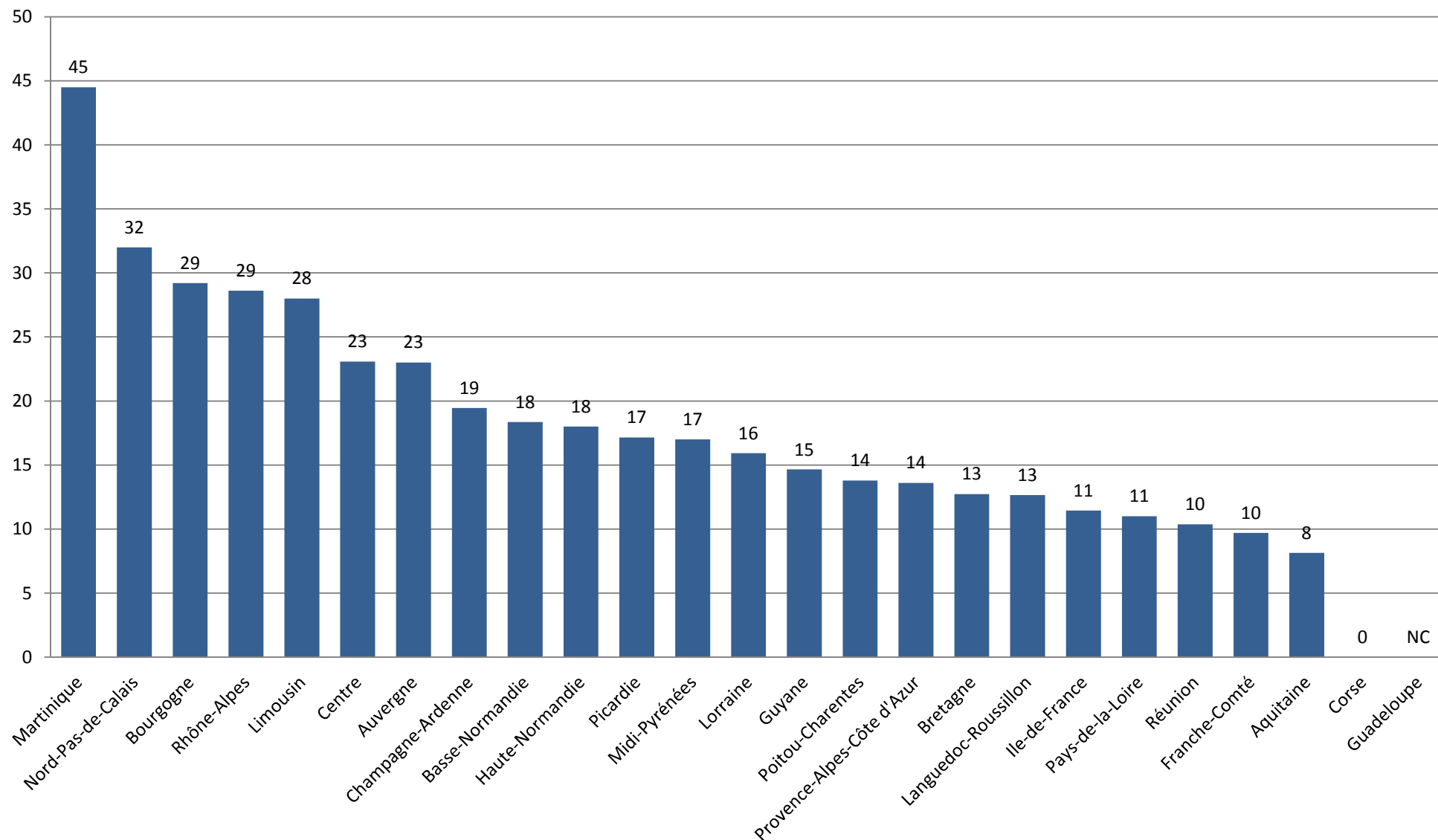
Ce chiffre est en hausse de 1,4 point par rapport à 2012.

En moyenne 4% des entreprises bénéficient du financement des CF pour des actions de formations.

Ce chiffre est en baisse de 0,3 point par rapport à 2012.

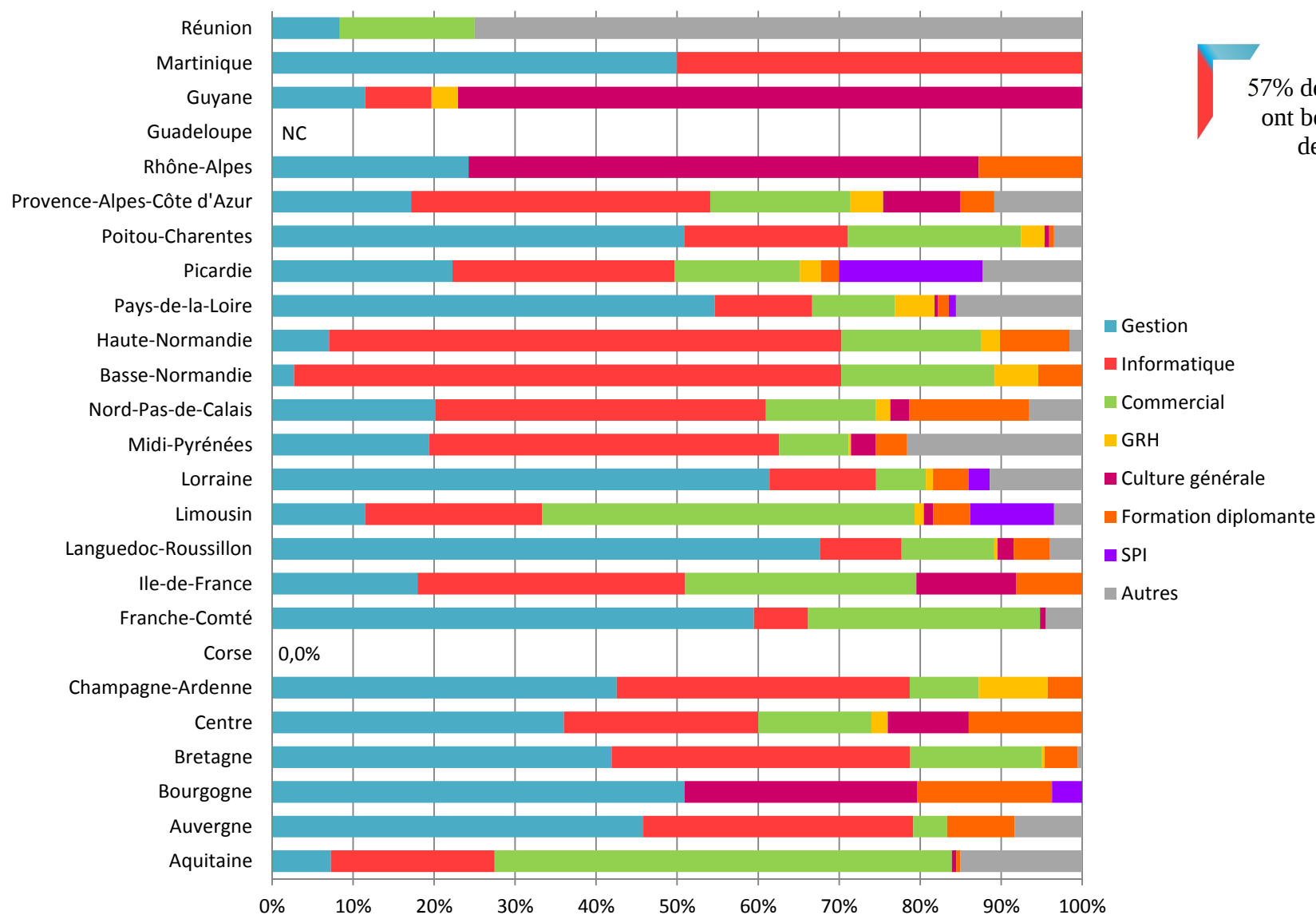
Dans 6 régions (Bourgogne, Bretagne, Ile de France, Limousin, Provence Alpes Côte d'Azur et Guyane), la part d'AE inscrits au RM ayant bénéficié d'un financement du CF est plus importantes que celle de l'ensemble des entreprises ayant bénéficié d'un financement du CF.

### E) Nombre d'heures moyen financé par stagiaire auto-entrepreneur



Dans les régions concernées, les CF financent en moyenne 19 heures par stagiaire auto-entrepreneur, soit une baisse de 4 heures par rapport à 2012.

## F) Répartition du nombre d'auto-entrepreneurs bénéficiant d'un financement du conseil de formation selon la nature des actions de formation suivies



57% des stagiaires auto-entrepreneurs ont bénéficié de financements pour des formations de gestion et d'informatique.

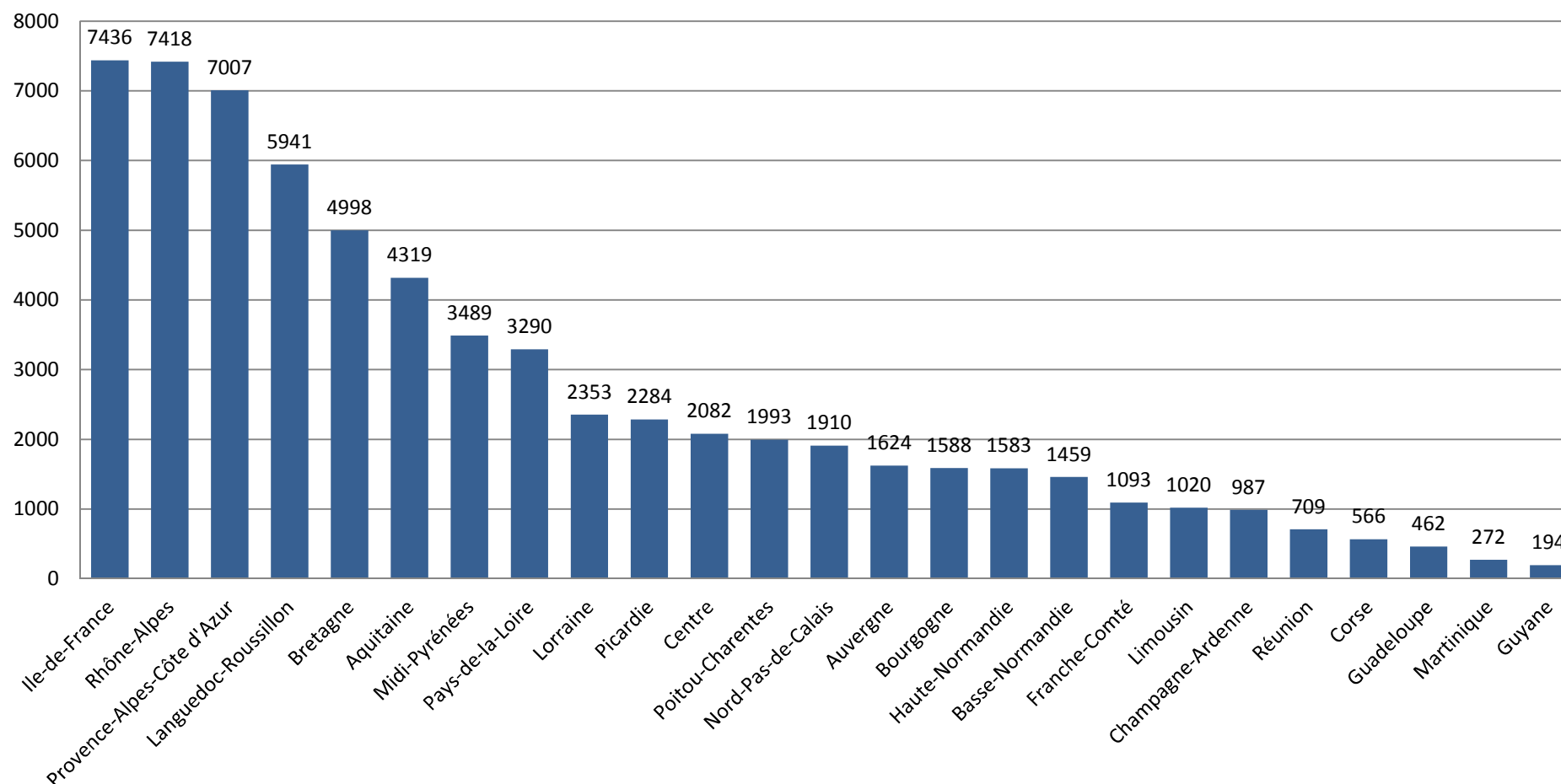
---

### *III. Typologie des actions de formation financées par les conseils de la formation*

---

## 1. Nombre de formations individuelles et nombre d'heures de formations financées par les conseils de la formation

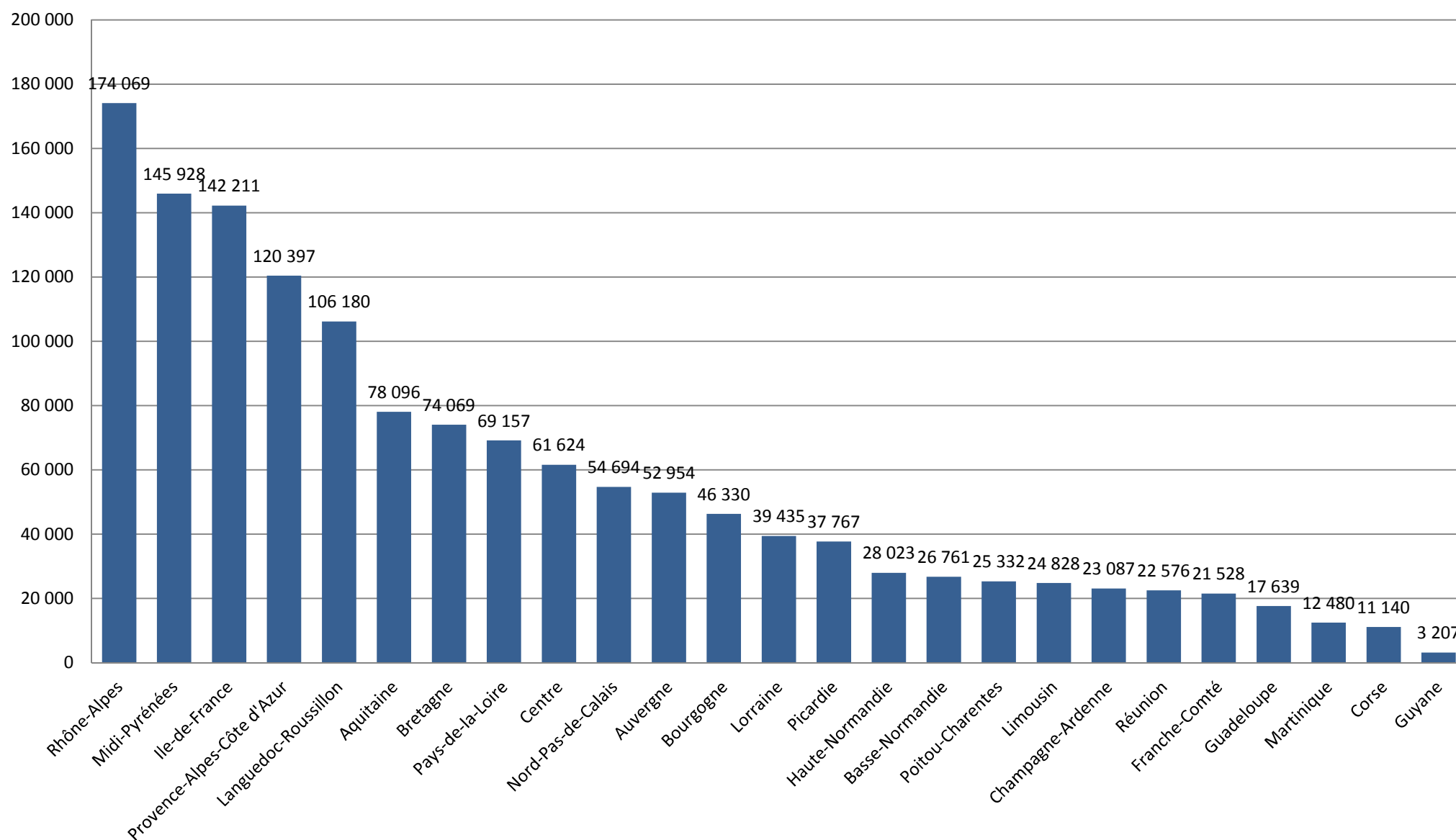
A) Nombre de formations individuelles<sup>1</sup> financées par les conseils de la formation



Au total, 66 077 formations individuelles ont été financées en 2013.

<sup>1</sup> Une formation individuelle correspond à une demande de financement par un stagiaire pour sa formation.

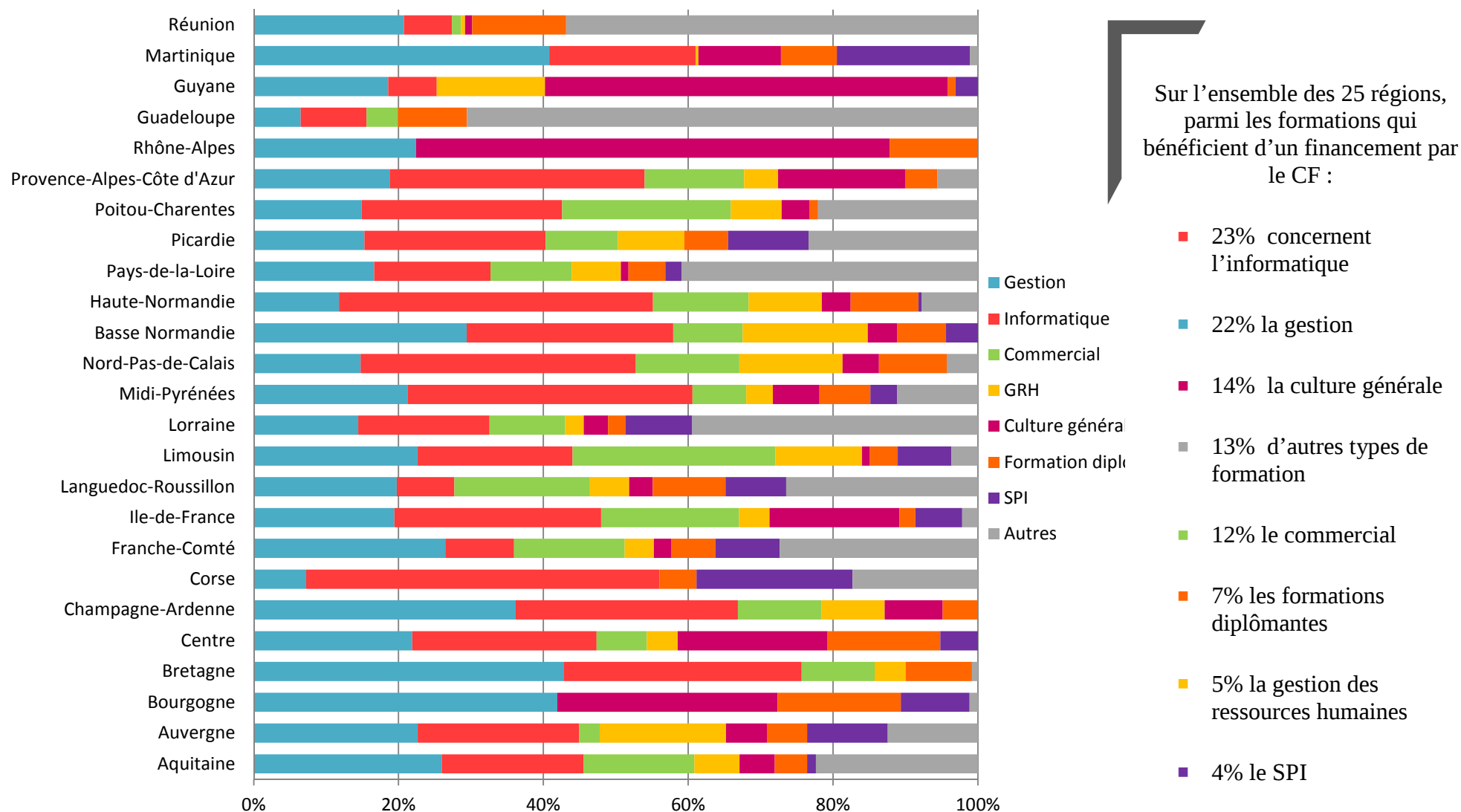
## B) Nombre d'heures de formations financées par le conseil de la formation



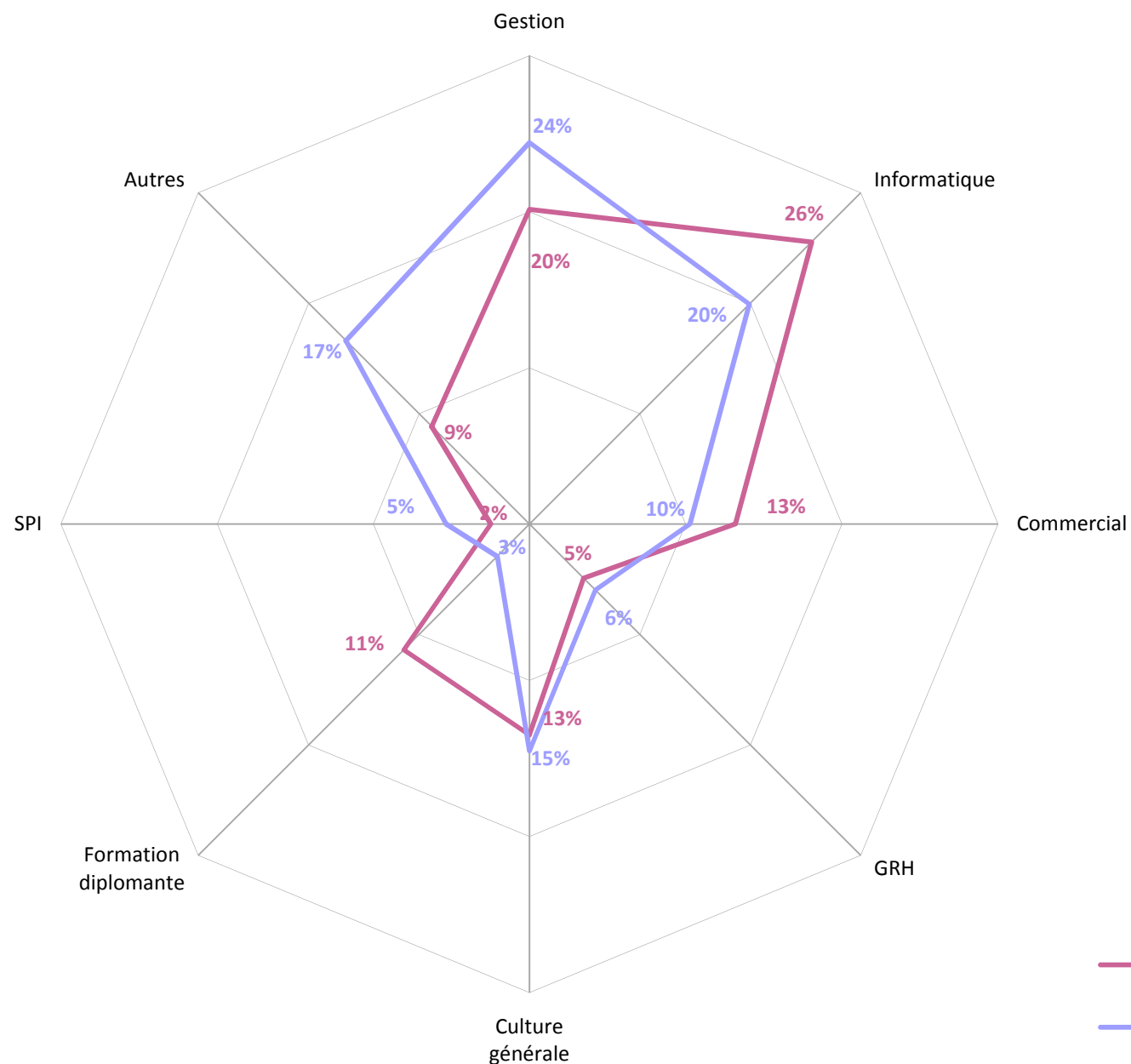
Au total en 2013, 1 419 512 heures de formation ont été financées par les CF.

## 2. Répartition des formations financées par les conseils de la formation selon la nature des actions

### A) Répartition pour chaque région des formations suivies selon la nature de la formation



## B) Répartition globale par genre des formations financées par les CF selon la nature des actions de formation



NB

Pourcentage de femmes stagiaires en 2013 : 49%

Pourcentage d'hommes stagiaires en 2013 : 51%

24% des stagiaires hommes ont suivi une formation de gestion, contre 20% des stagiaires femmes.

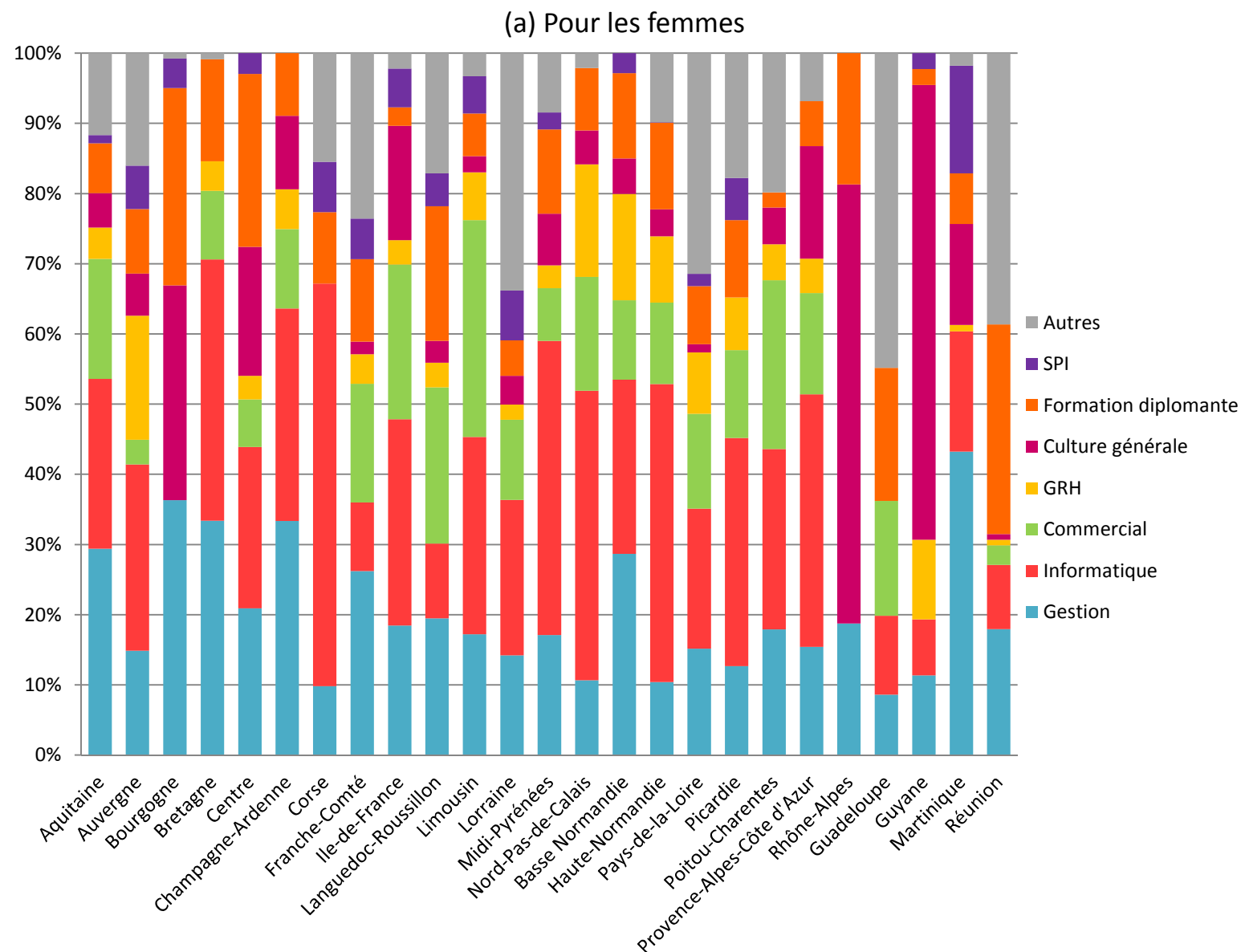
26% des stagiaires femmes ont suivi une formation en informatique contre 20% des stagiaires hommes.

10% des femmes stagiaires ont suivi une formation diplômante contre 3% des stagiaires hommes.

Femmes

Hommes

### C) Répartition par genre pour chaque région des formations financées par les conseils de la formation selon la nature de la formation



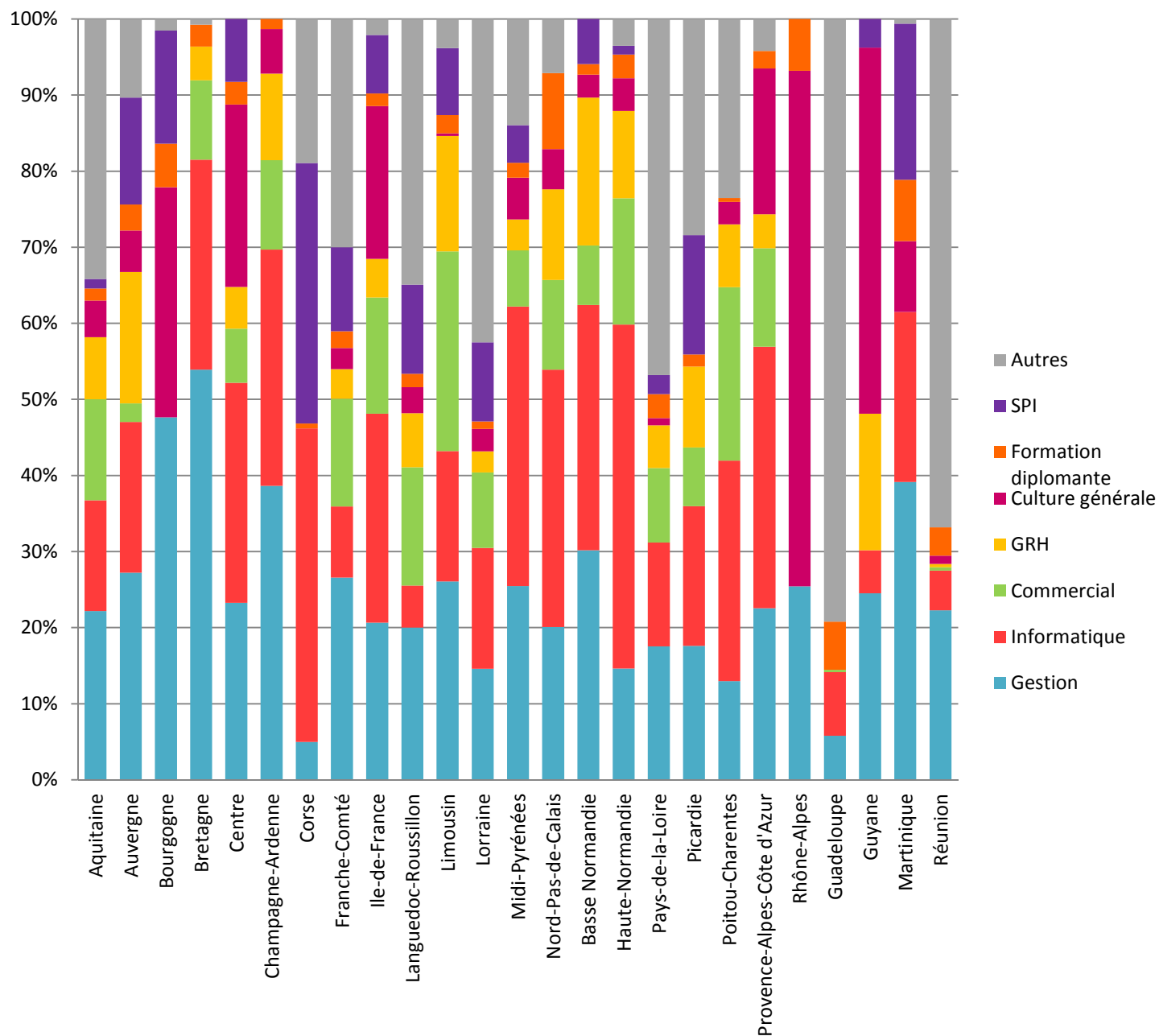
Les formations les plus suivies par les femmes dans l'ensemble des régions sont l'informatique (26%) et la gestion (20%).

3 régions ont financé plus de 50% de formations dans les domaines suivants :

■ Culture générale :  
65% en Guyane  
63% en Rhône-Alpes.

■ Informatique :  
57% en Corse.

(b) Pour les hommes



Les formations les plus suivies par les hommes dans l'ensemble des régions sont la gestion (24%) et l'informatique (20%).

4 régions ont financé plus de 50% de formations dans les domaines suivants :

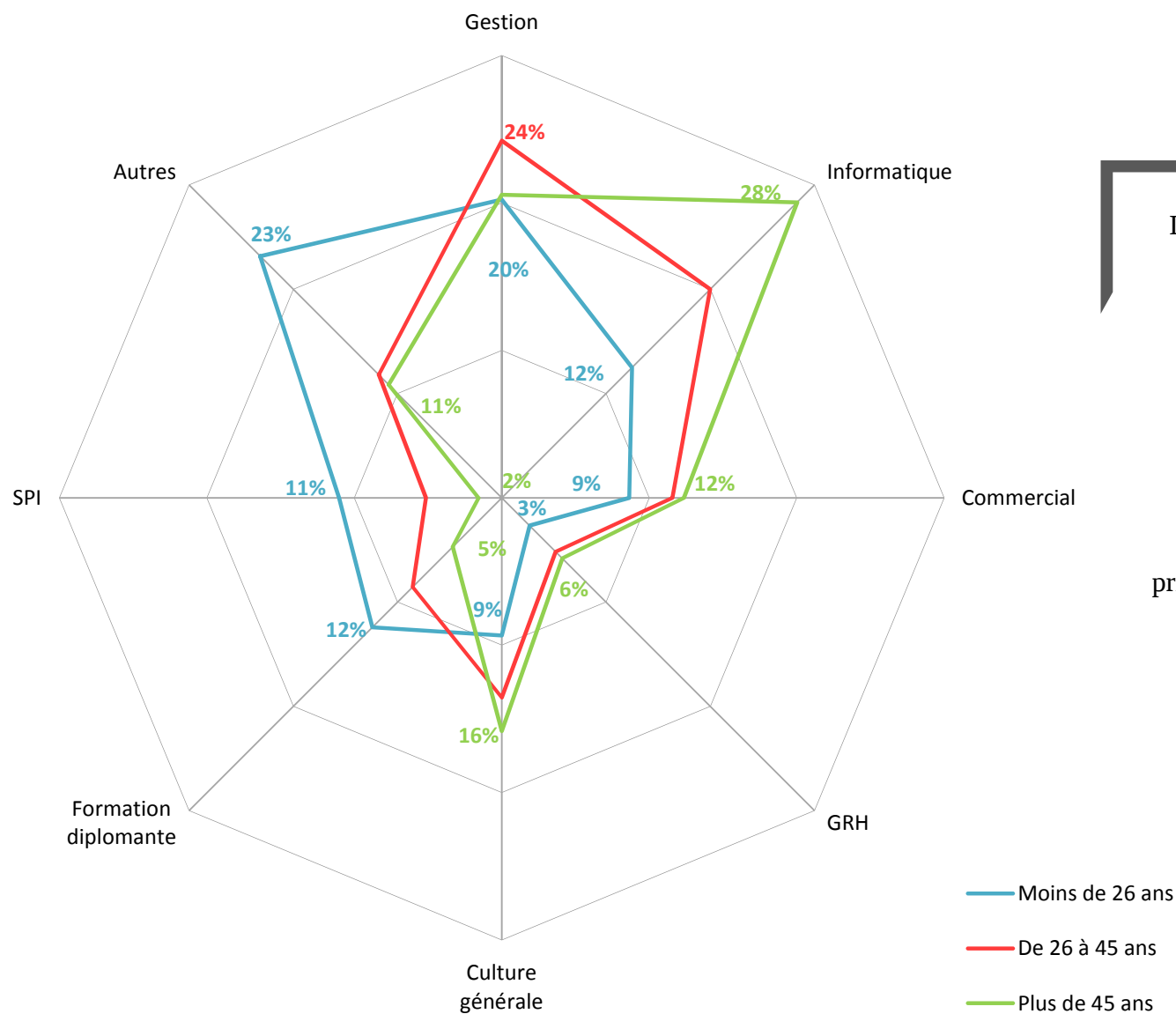
■ Culture générale :

68% en Rhône-Alpes.

■ Gestion :

54% en Bretagne.

## D) Répartition globale par tranche d'âge des formations financées par les CF selon la nature des actions de formation



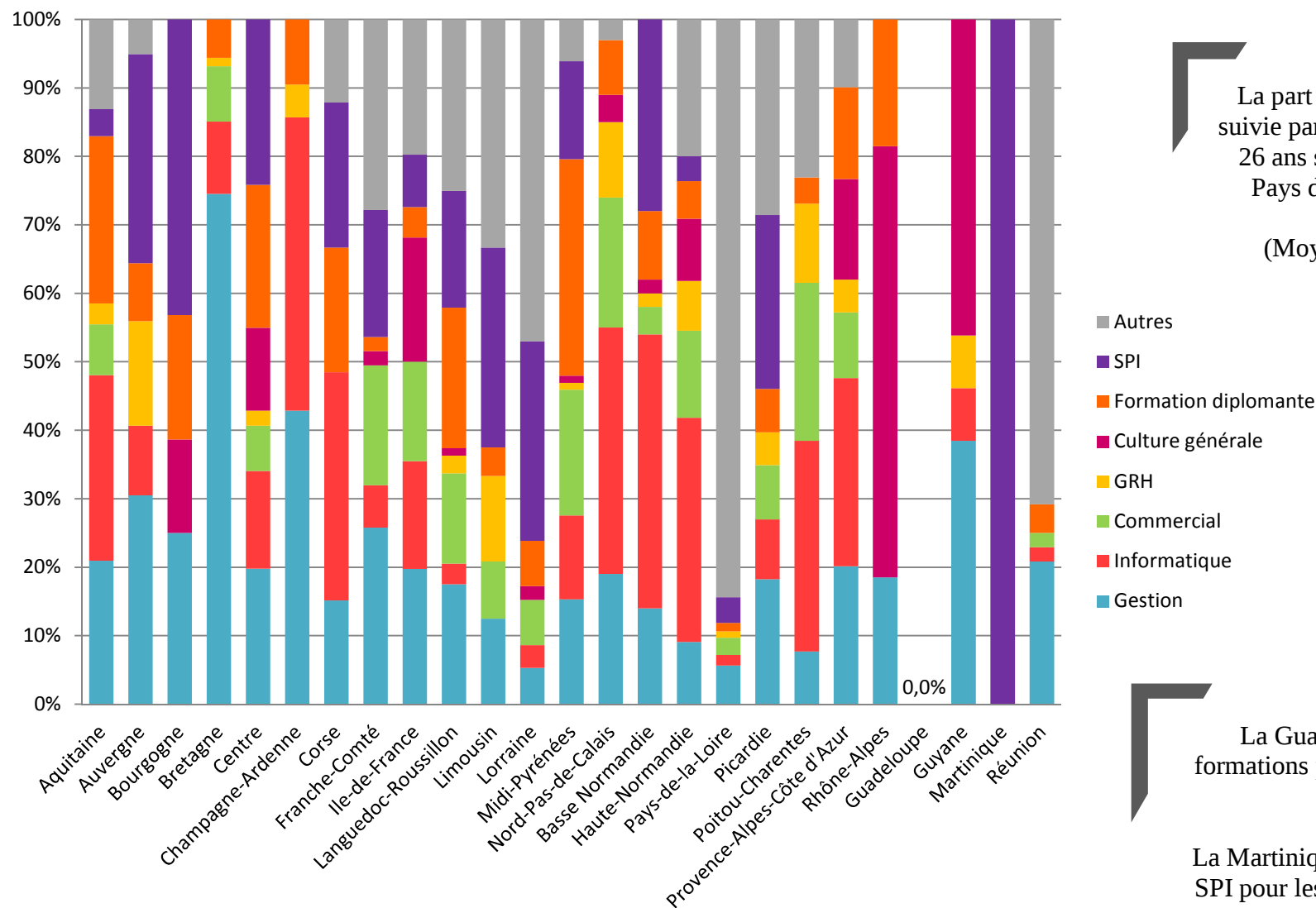
Les stagiaires de moins de 26 ans vont principalement se former en gestion (20%).

Les stagiaires de 26 à 45 ans vont principalement se former en gestion (24%) et en informatique (20%).

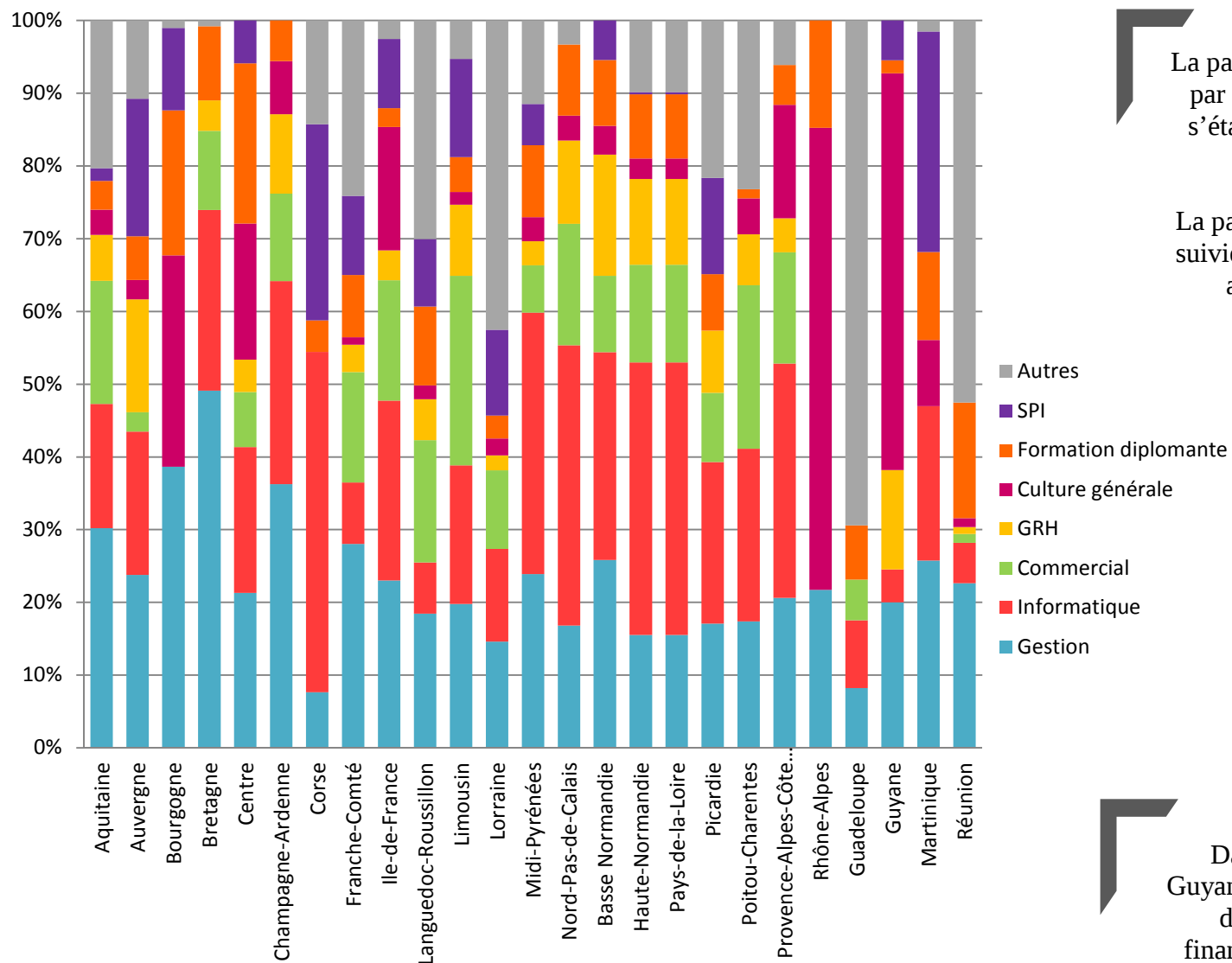
Les stagiaires de plus de 45 ans vont principalement se former en informatique (28%) et en gestion (21%).

## E) Répartition par tranche d'âge pour chaque région des formations suivies selon la nature de la formation

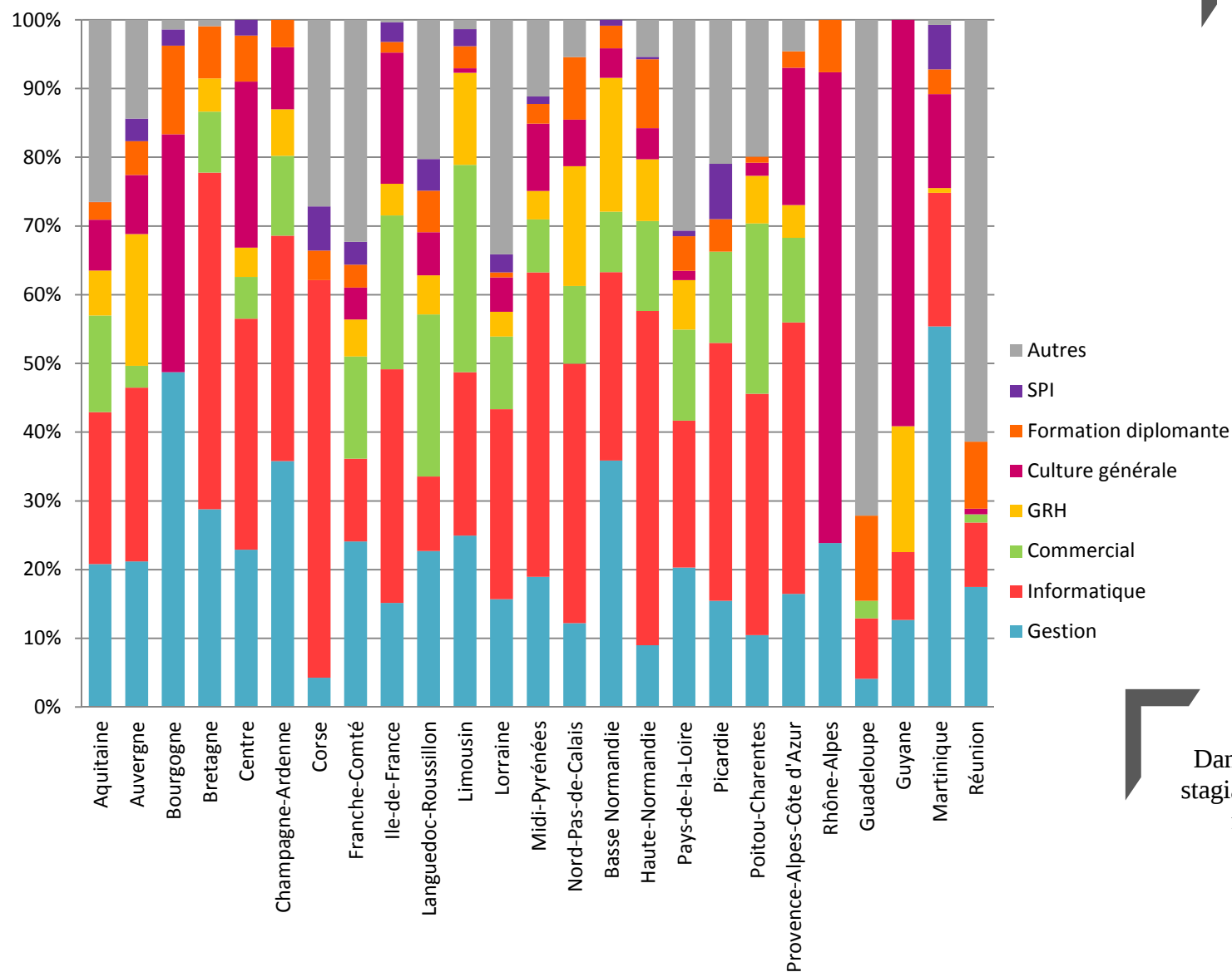
(a) Pour les moins de 26 ans



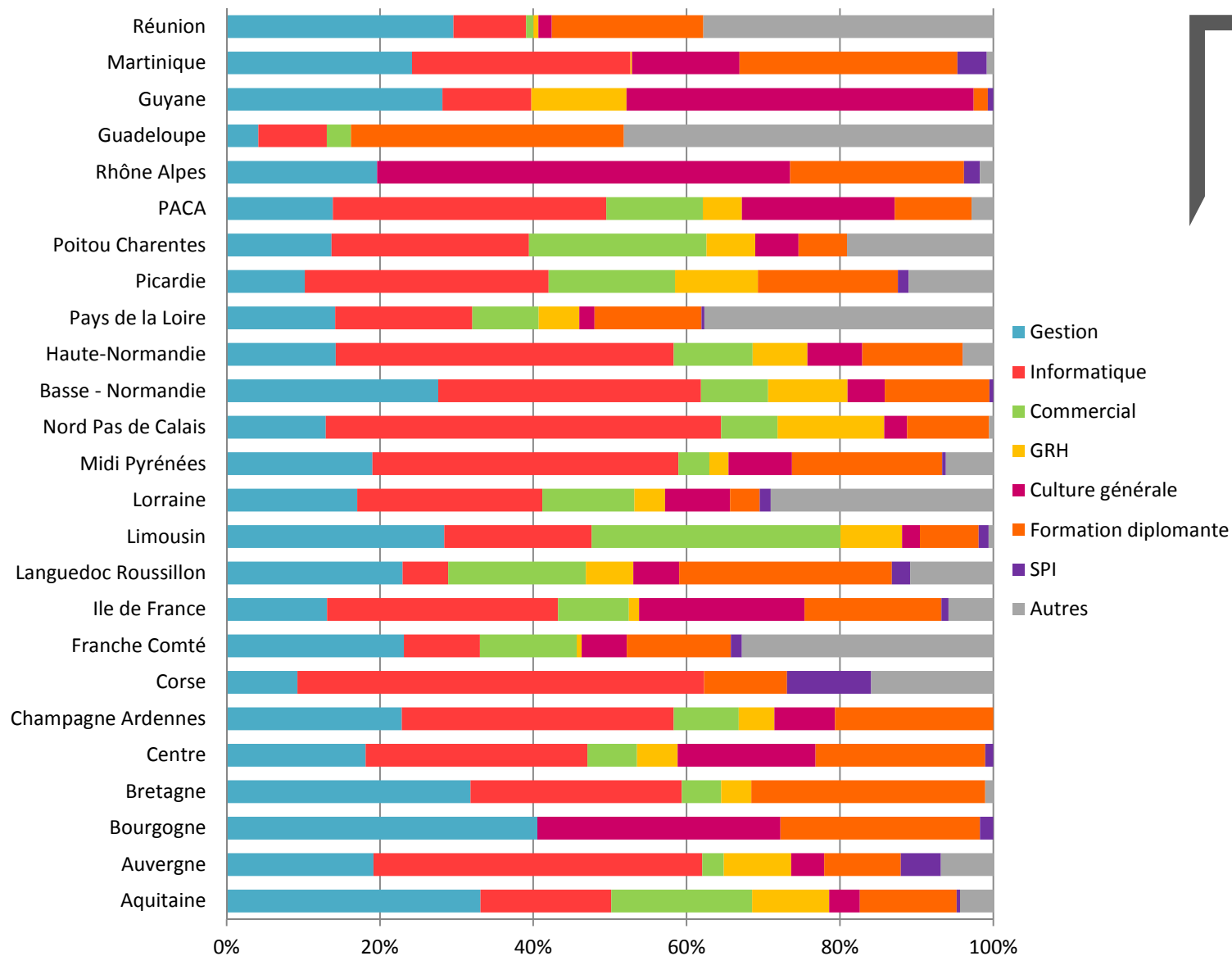
(b) Pour les 26 - 45 ans



(c) Pour les plus de 45 ans



### 3. Répartition des dépenses des CF dédiées au financement de la formation selon la nature des actions

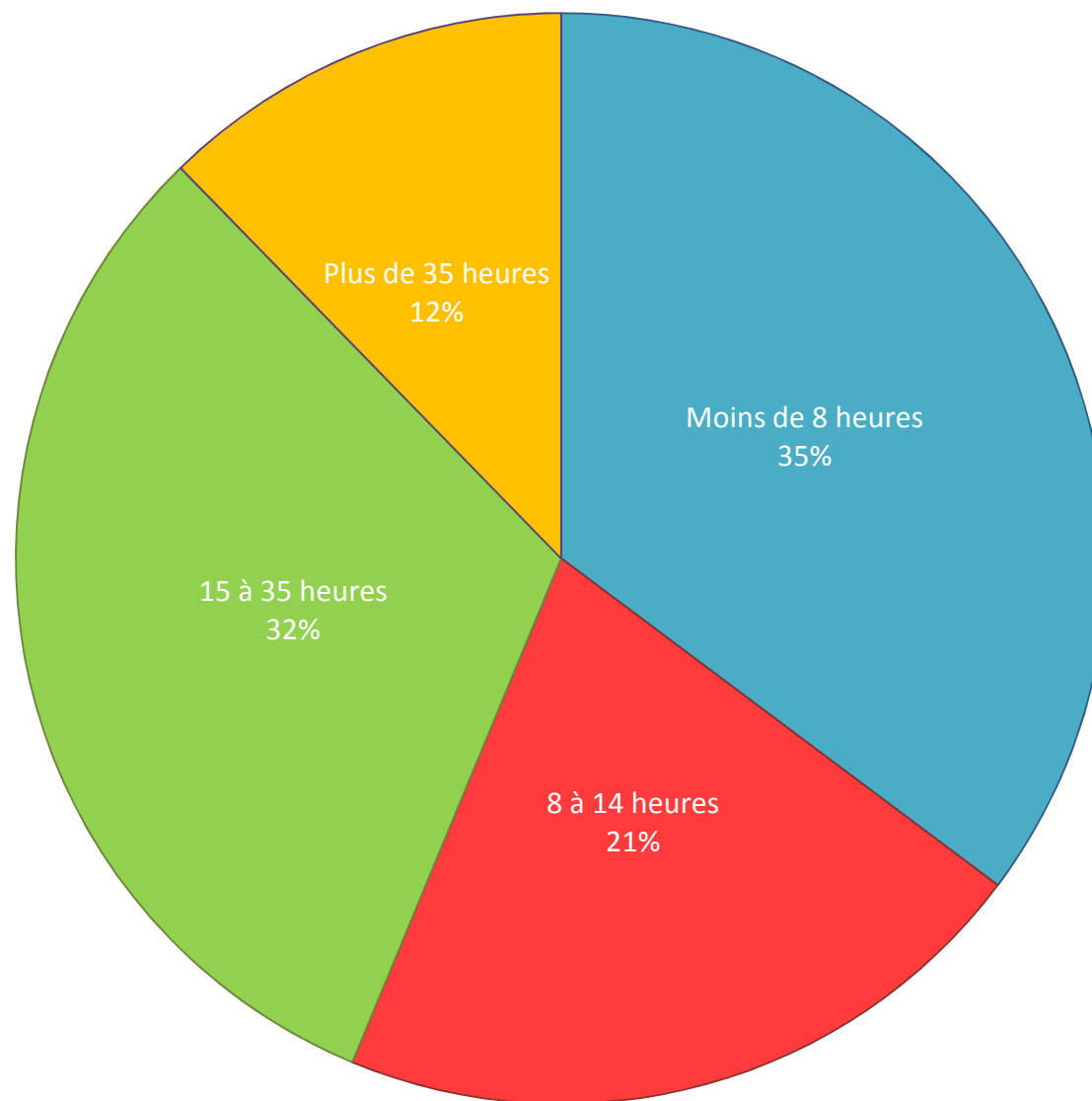


Sur l'ensemble des 25 CF, les dépenses de formation se répartissent ainsi :

- 25% pour l'informatique
- 19% pour la gestion
- 17% pour les formations diplômantes
- 16% pour la culture générale
- 9% pour le commercial
- 8% pour d'autres types de formation
- 5% pour la gestion des ressources humaines
- 1% le SPI

#### 4. Répartition des actions de formation financées par le CF selon la durée du stage

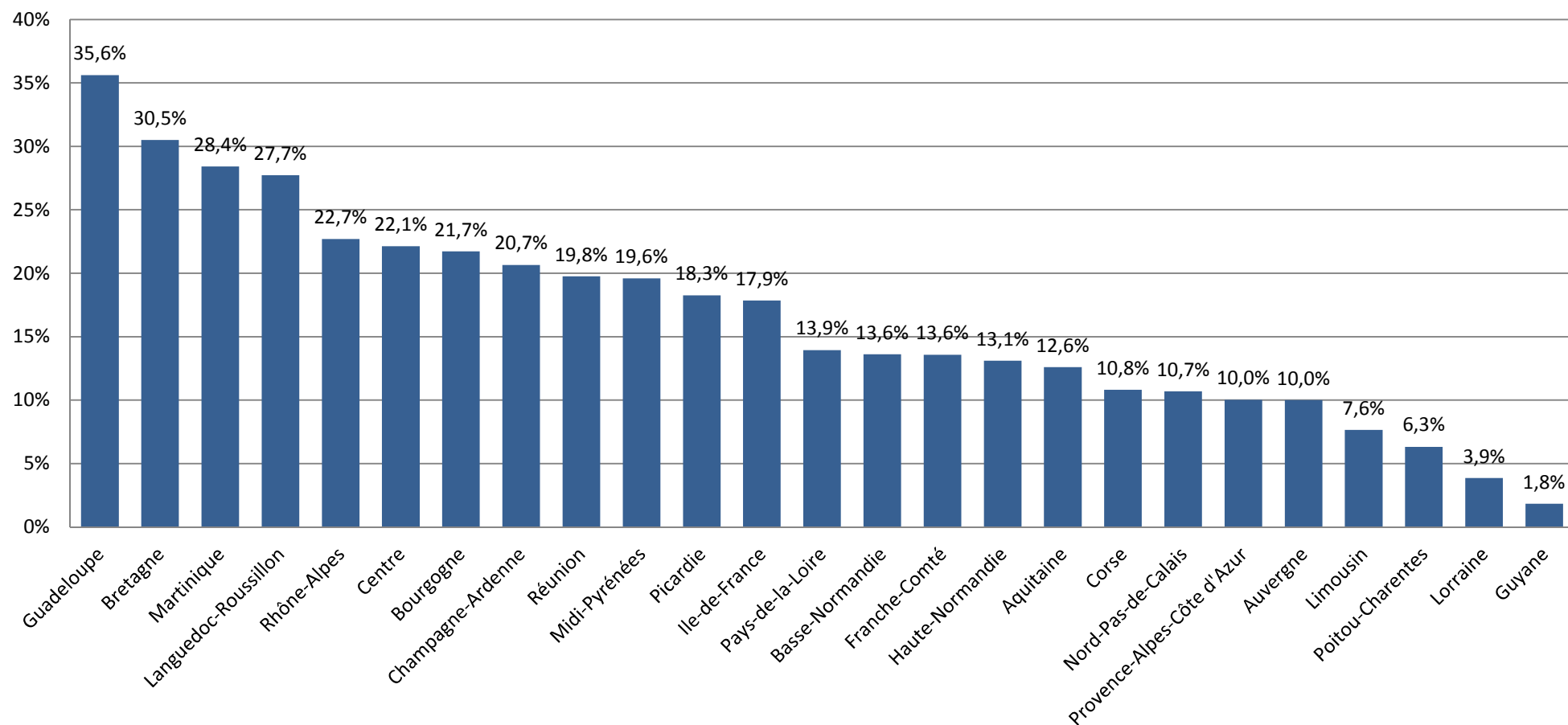
---



88% des formations financées par les CF ont une durée inférieure à 35h.

## 5. Les formations diplômantes

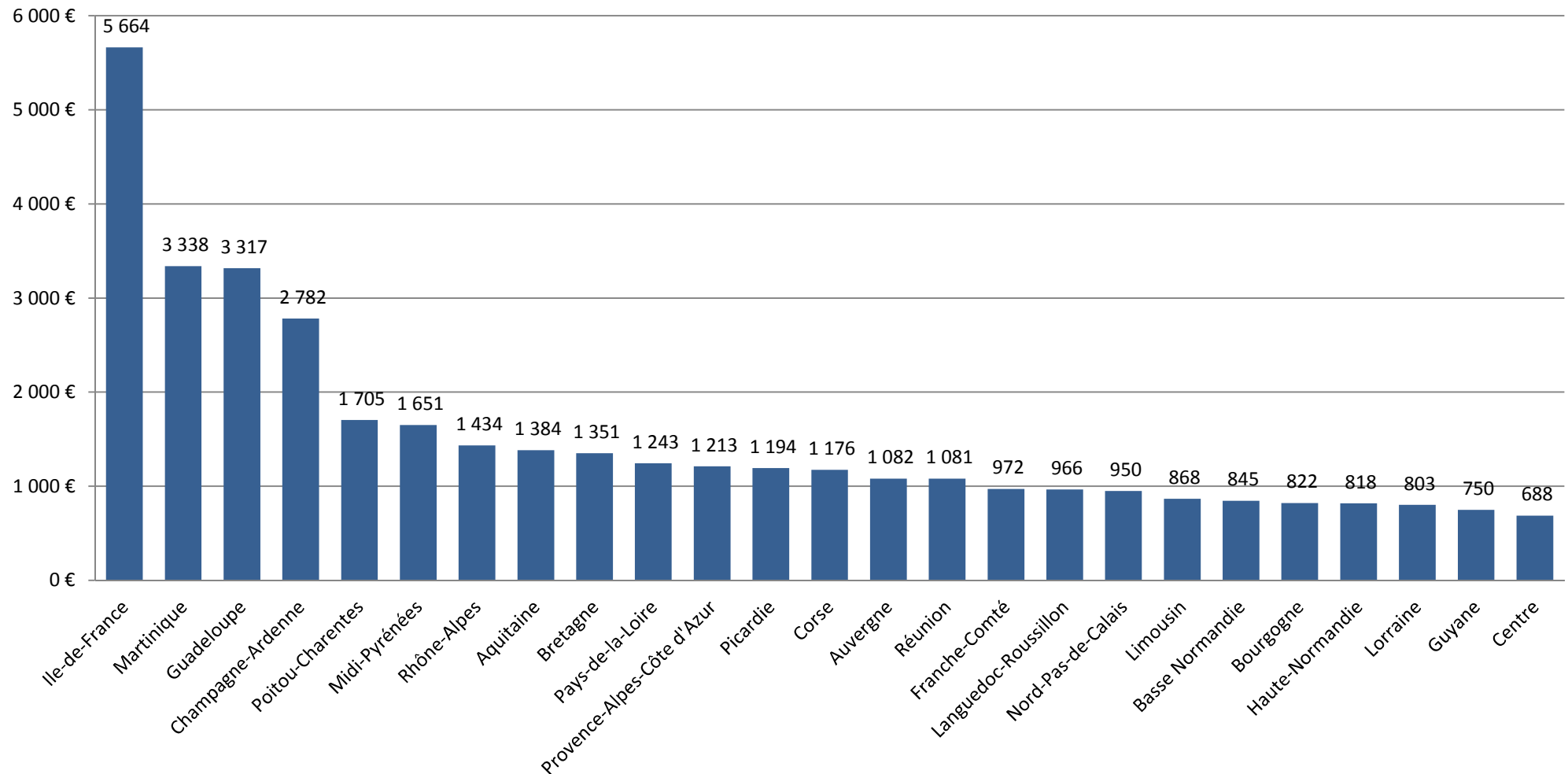
### A) Part des dépenses de formation des conseils de la formation dédiées au financement d'actions de formation diplômantes



En moyenne, la part des dépenses de formation des CF dédiées au financement des formations diplômantes est de 17,3%.

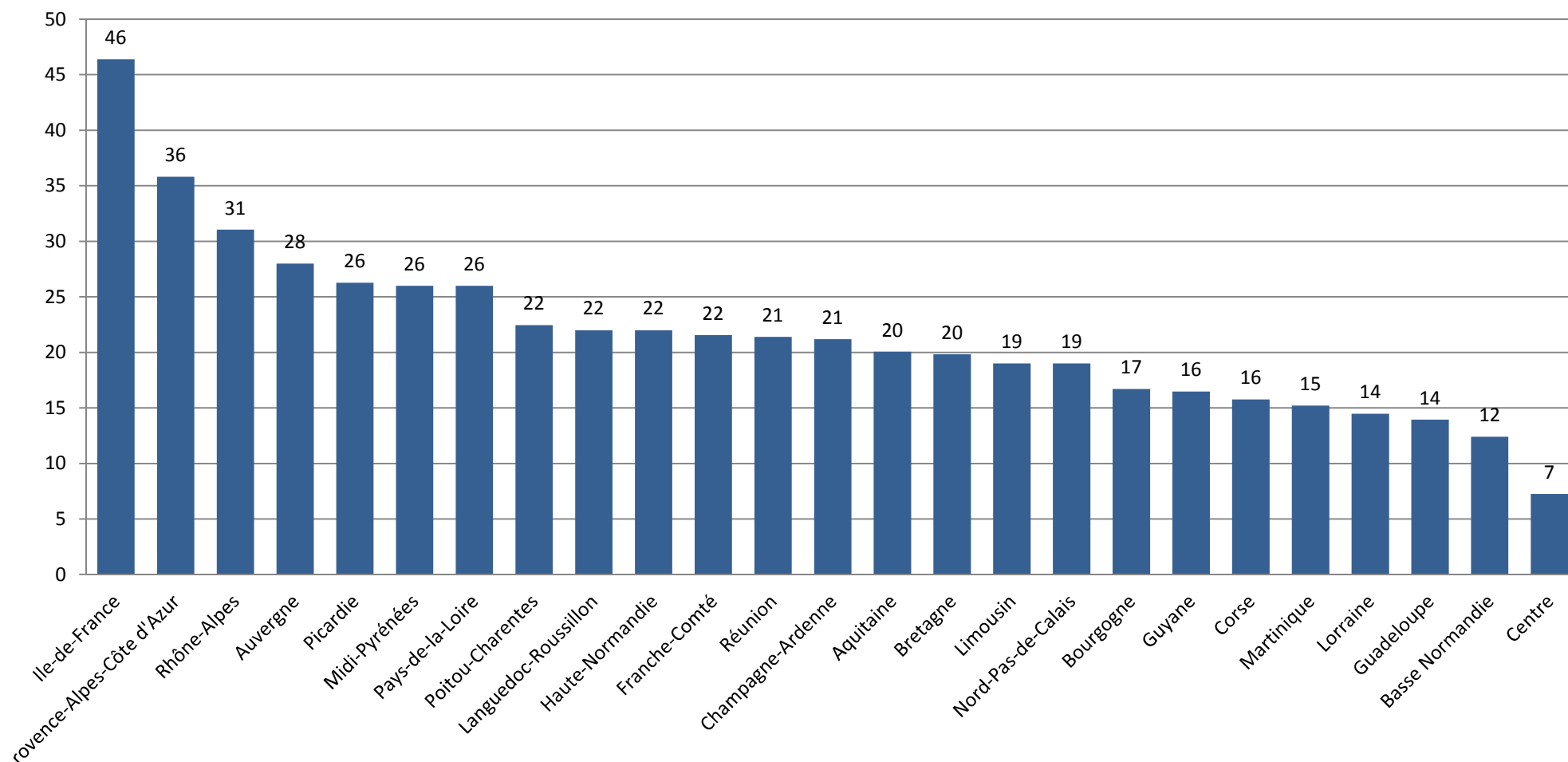
B) Montant moyen financé pour une formation diplômante et financement moyen accordé par le conseil de la formation pour une heure stagiaire

(a) Montant moyen financé pour une formation diplômante



Le financement moyen d'une formation diplômante s'élève à 1 366 €.

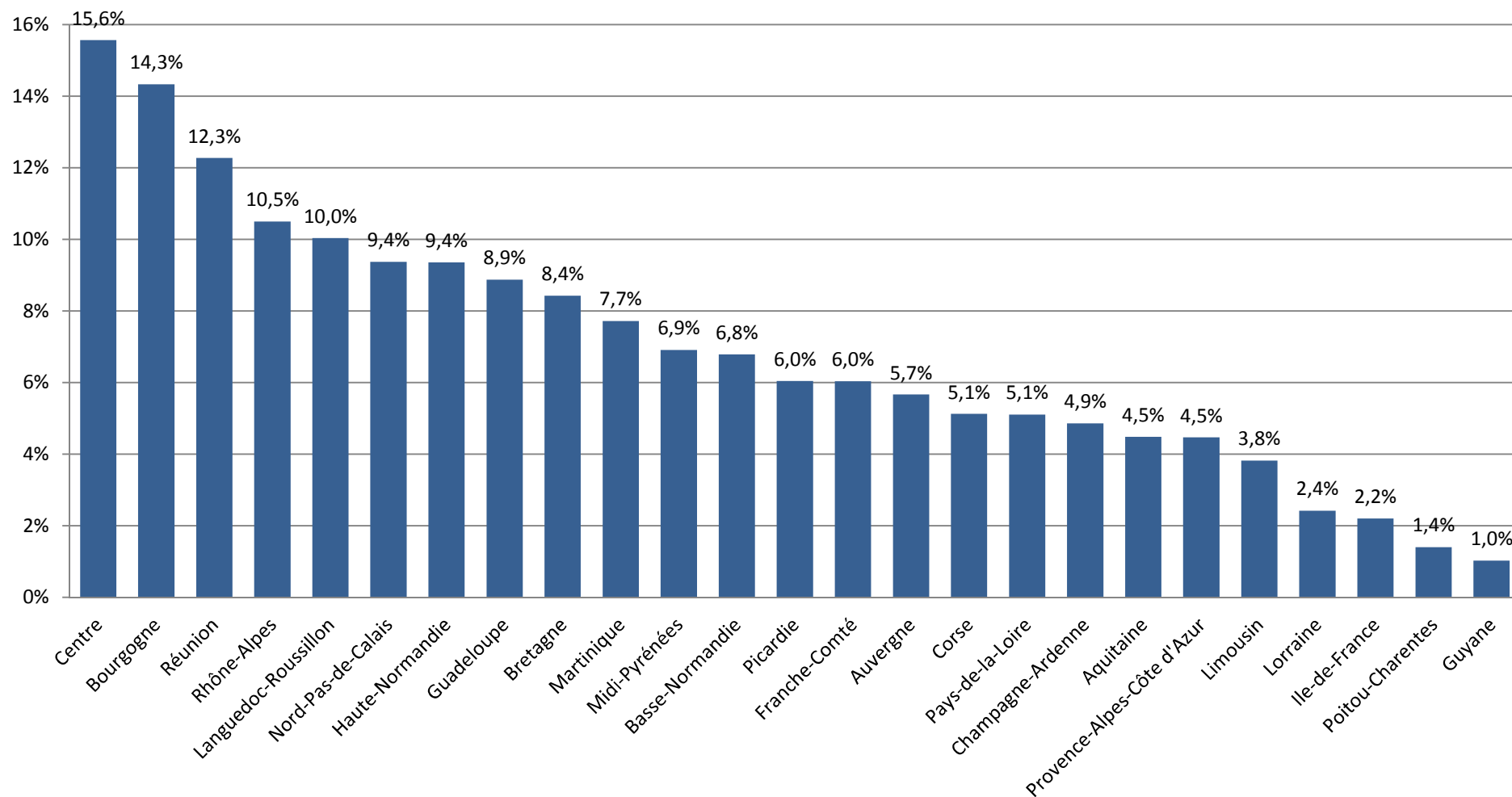
(b) Financement moyen de l'heure stagiaire pour une formation diplômante



Le financement accordé par le CF pour une heure stagiaire est en moyenne de 21,60 €.

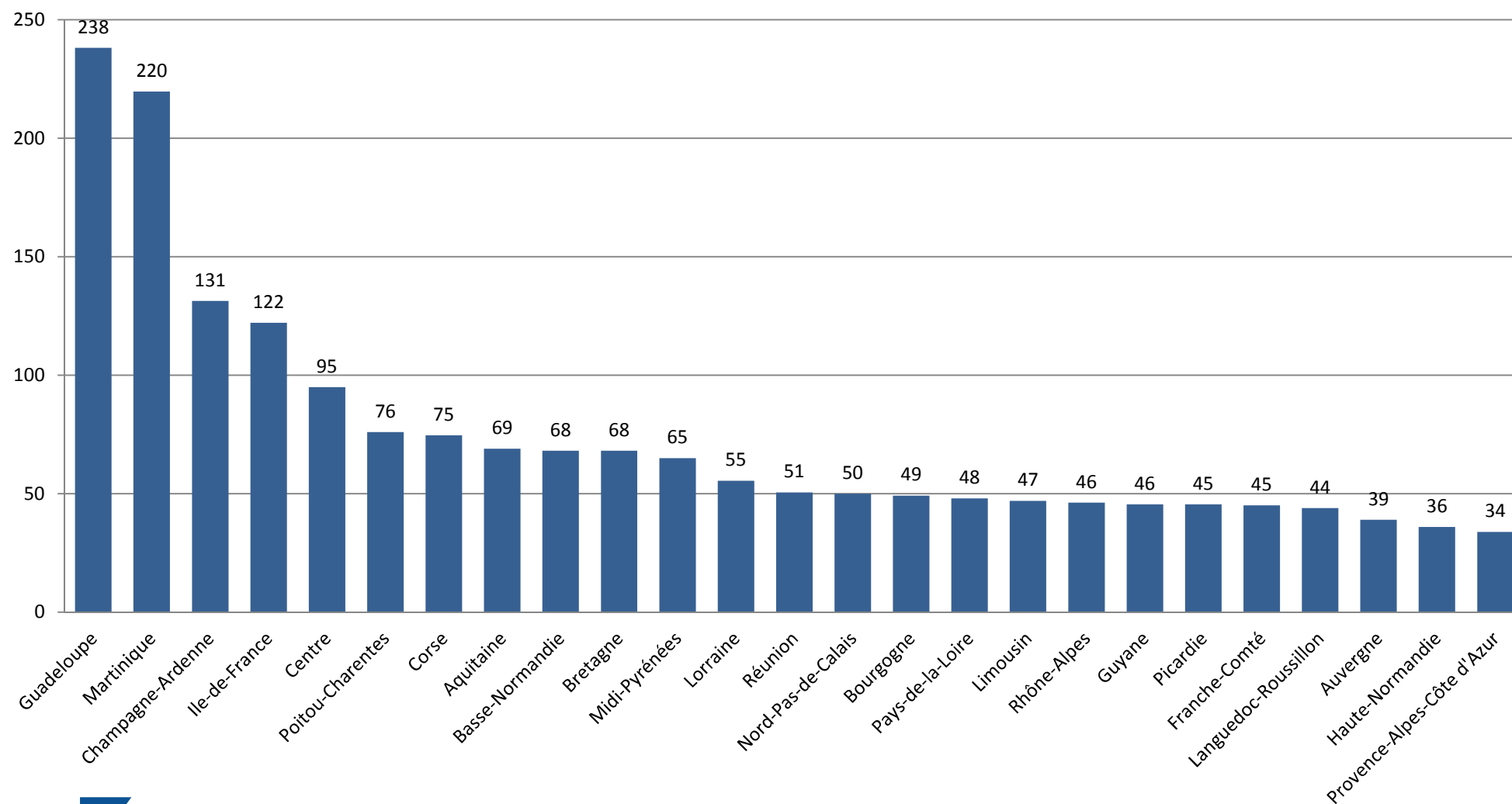
En Ile de France, le financement moyen de l'heure stagiaire a diminué de 60 € en 2012 à 46 € en 2013.

### C) Part des formations diplômantes financées par les conseils de la formation



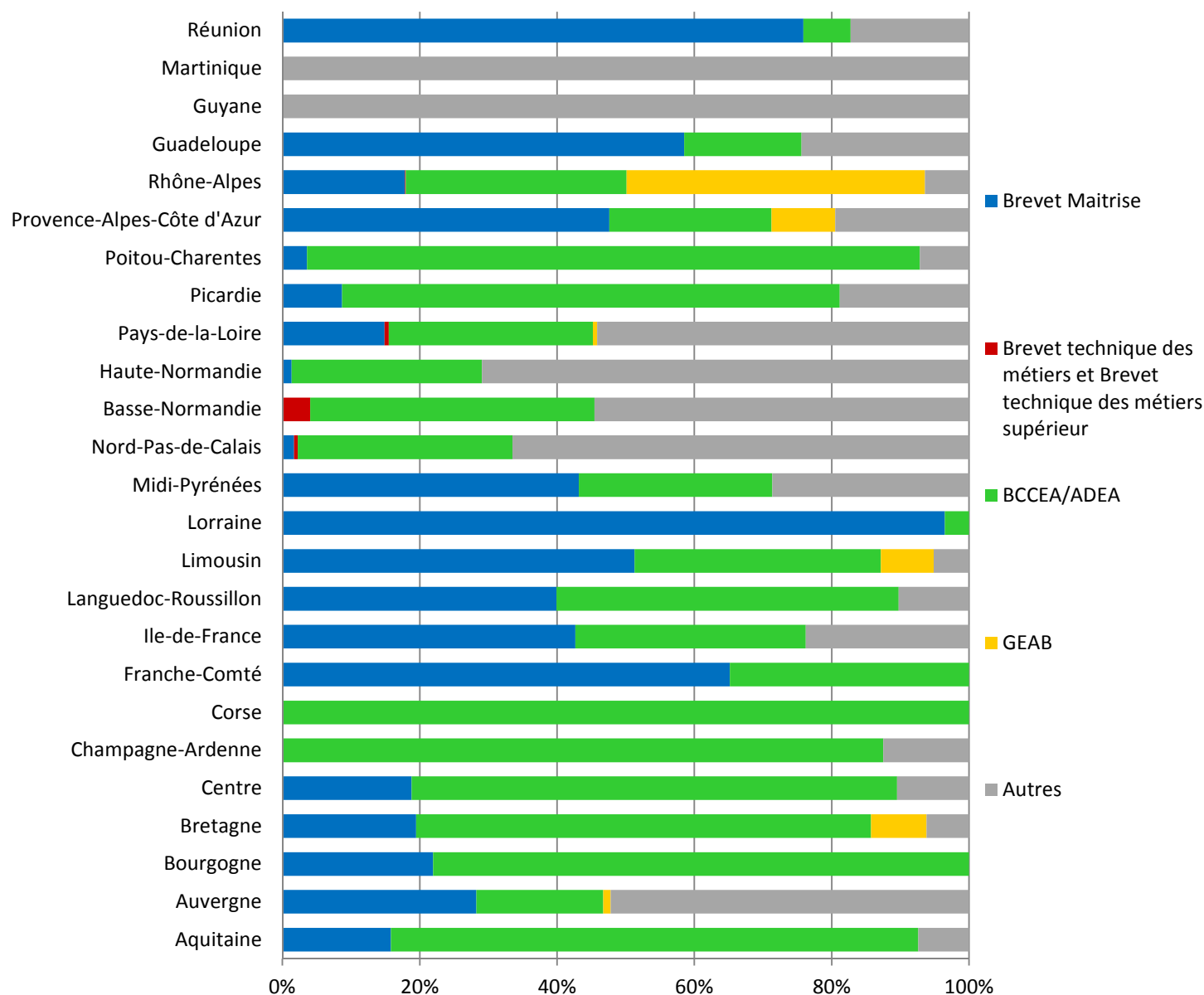
En moyenne, 6,8% des stagiaires ont suivi une formation diplômante.

## D) Nombre d'heures moyen financé par stagiaire ayant suivi une formation diplômante



En moyenne, 74 heures ont été financées par stagiaire ayant suivi une formation diplômante, soit 8 heures de moins qu'en 2012.

## E) Répartition des formations diplômantes financées par les conseils de la formation selon le diplôme



La formation Brevet des Conjointes Collaborateurs des Entreprises Artisanales (BCCEA)/ Assistant(e) de Dirigeant(e) d'Entreprise Artisanale (ADEA) représente 45,4% des formations diplômantes financées par les CF en 2013.

Le Brevet de Maîtrise est financé par 20 CF et représente 26,9% des formations diplômantes financées en 2013.

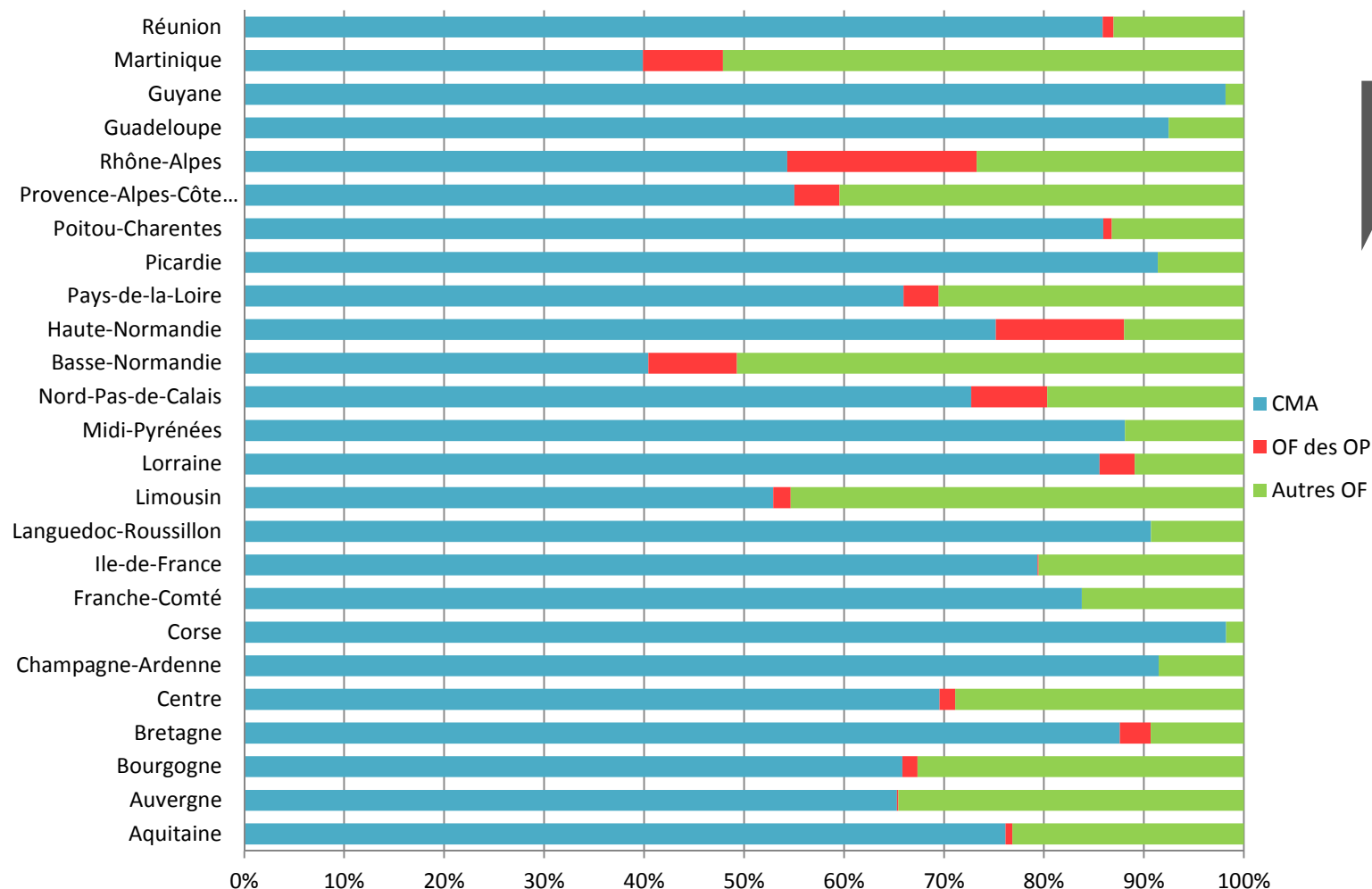
La formation Gestion de l'Entreprise Artisanale du Bâtiment (GEAB) est financée dans 6 régions.

---

*IV. Répartition des financements d'actions de formation par  
les conseils de la formation selon les organismes de  
formation*

---

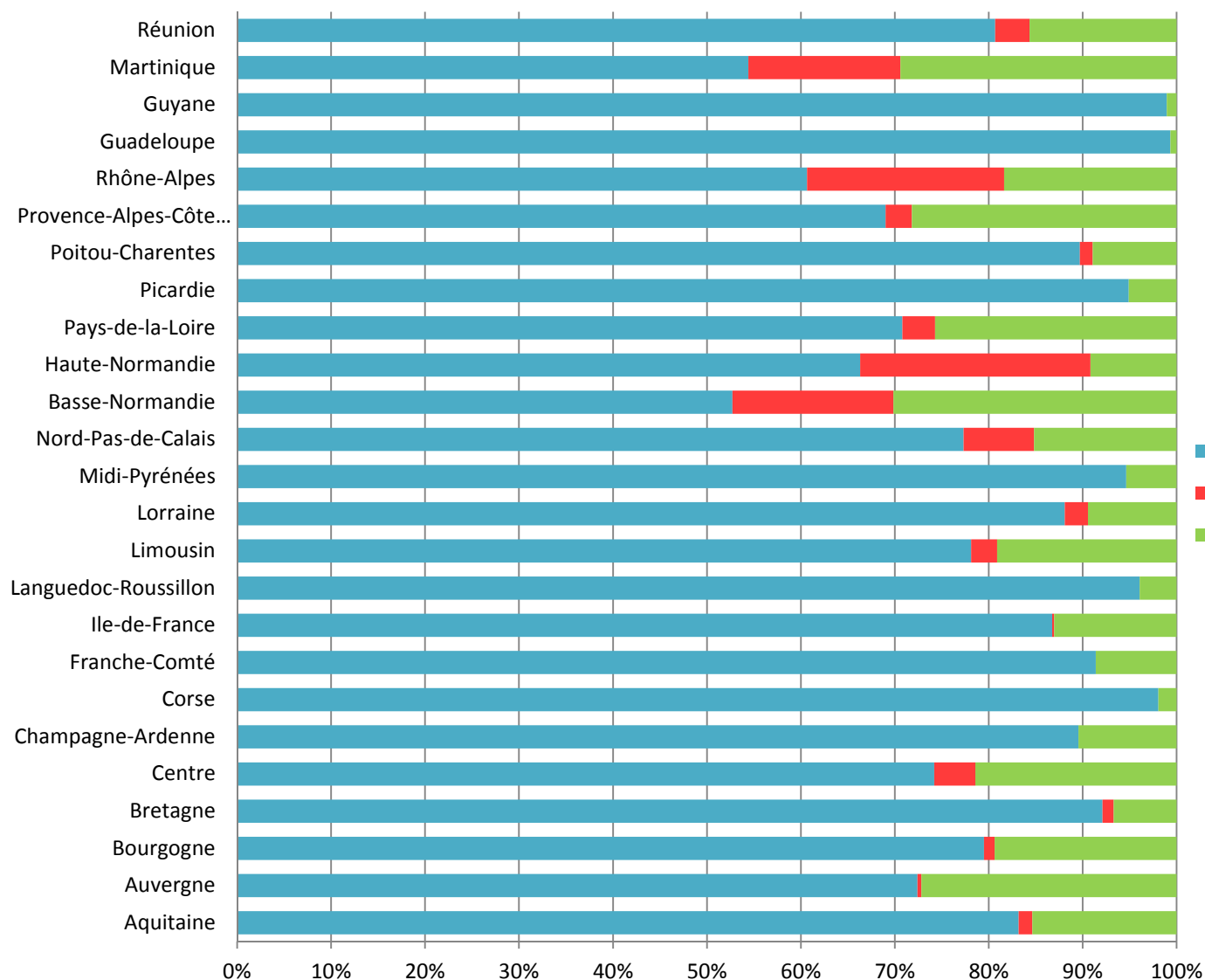
## 1. Répartition des dépenses de formation des conseils de la formation dédiées au financement d'actions de formation, dispensées par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) / Organismes Professionnels (OP) / Autres Organismes de Formation (OF)



Sur l'ensemble des CF, les dépenses de formation correspondent :

- Pour 72,8% à des formations dispensées par les CMA.
- Pour 22,8% à des formations dispensées par d'autres organismes de formation (OF).
- Pour 4,4% à des formations dispensées par les OF des organisations professionnelles (OP).

## 2. Répartition du nombre de stagiaires selon que la formation est dispensée par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) / Organismes Professionnels (OP) / Autres Organismes de Formation (OF)



Sur l'ensemble des régions, les stagiaires ayant bénéficié de financement par le CF se répartissent ainsi :

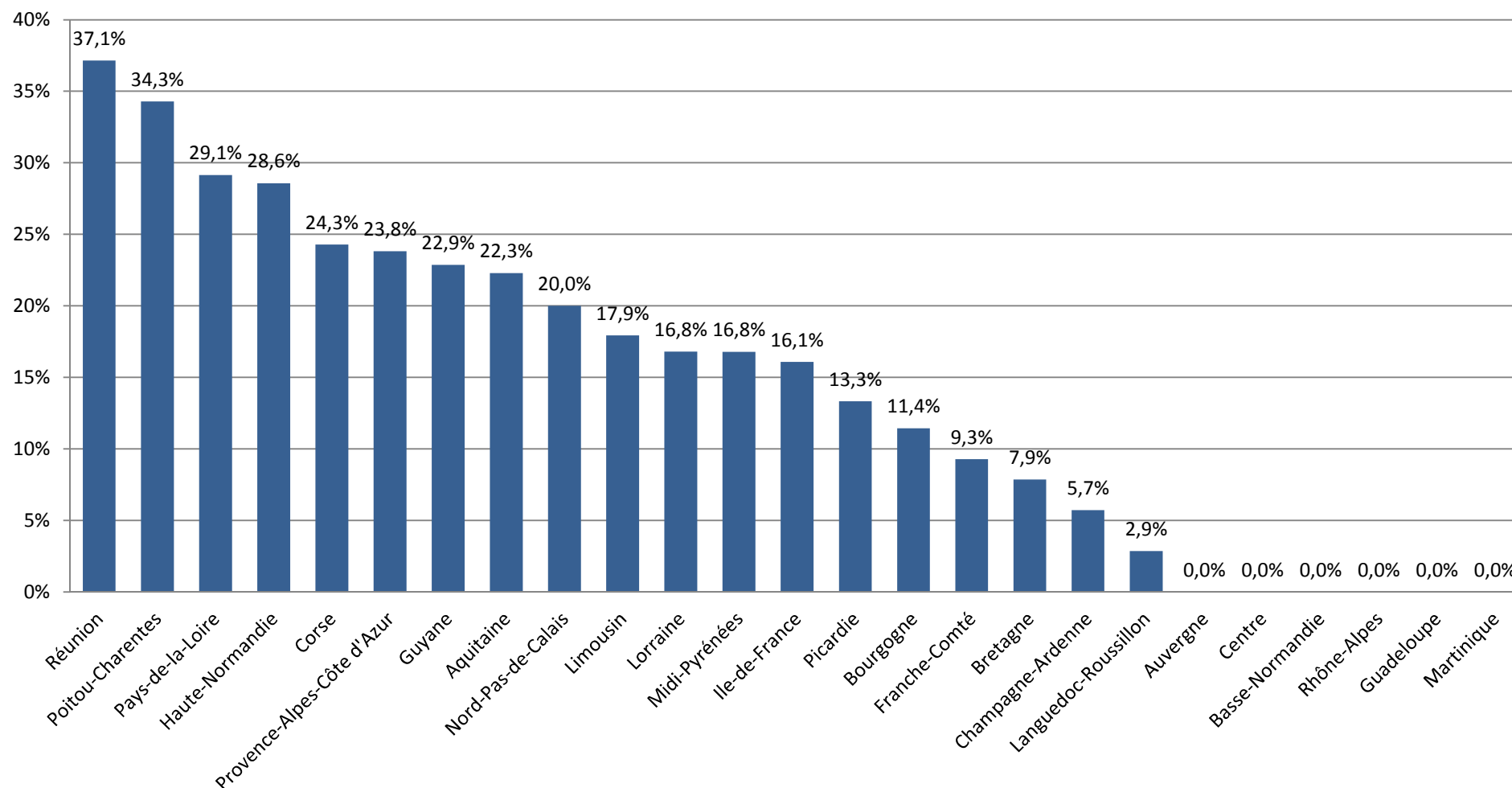
- 80,5% ont suivi des formations dispensées par les CMA.
- 14,8% ont suivi des formations dispensées par d'autres organismes de formation (OF).
- Pour 4,7% ont suivi des formations dispensées par les OF des organisations professionnelles (OP).

---

*V. Formation des élus des chambres de métiers et de  
l'artisanat (CMA)*

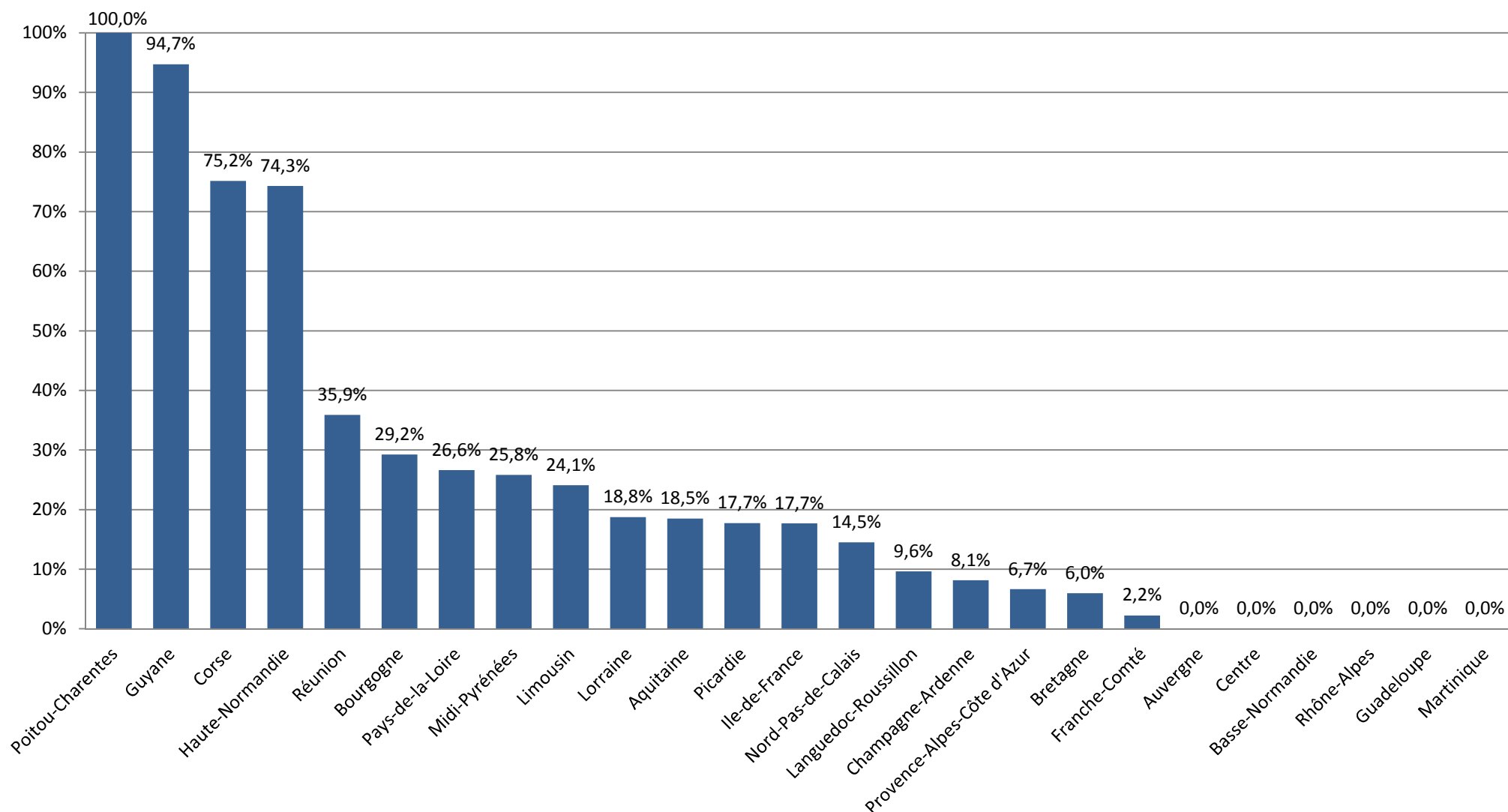
---

## 1. Proportion d'élus formés



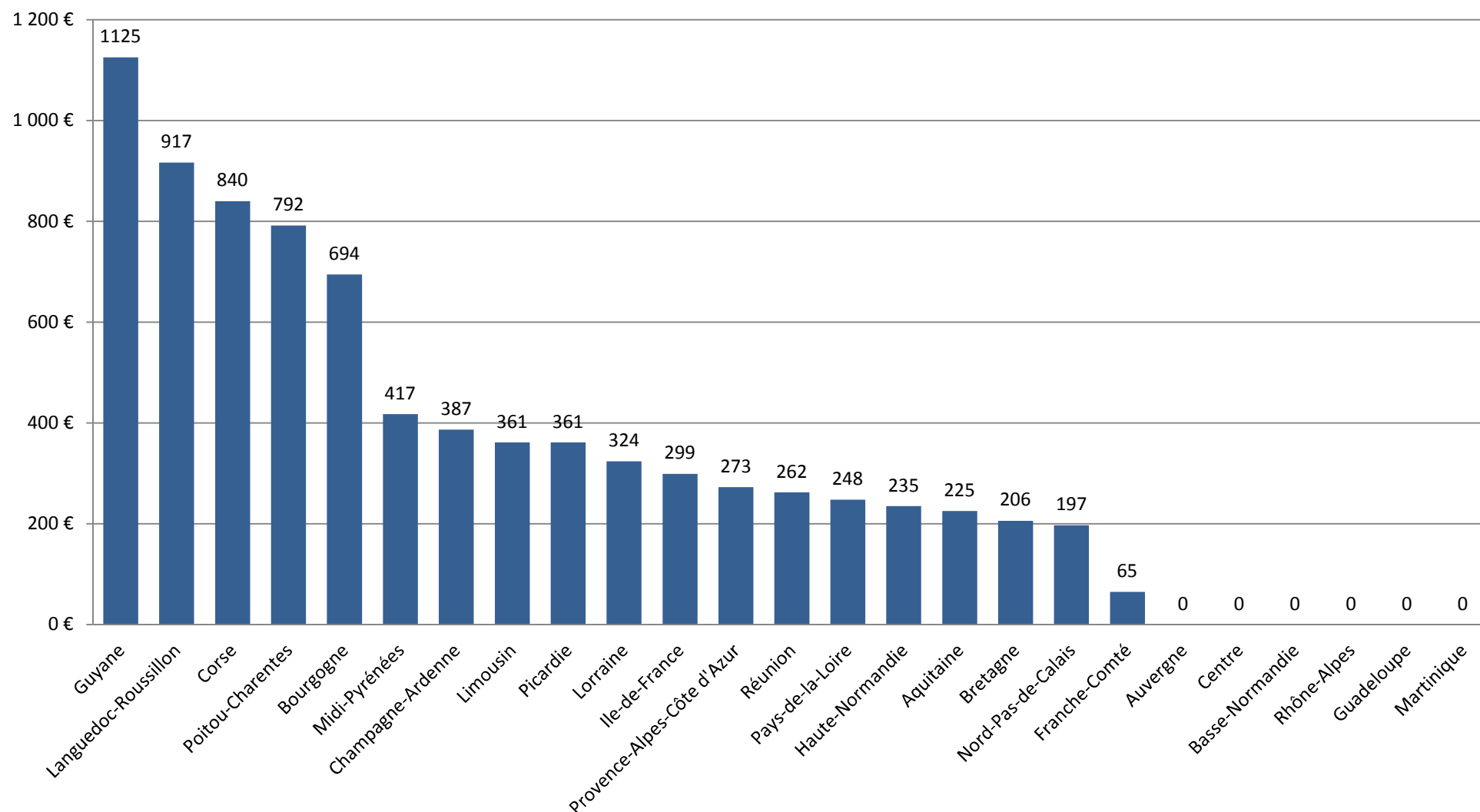
Dans les 19 CF formant des élus de CMA, le pourcentage moyen d'élus qui ont suivi une formation financée par le CF s'établit à 18%. Ce pourcentage a augmenté de 1,3 point par rapport à 2012.

## 2. Pourcentage du plafond des dépenses autorisées utilisées pour financer les actions de formation des élus des CMA



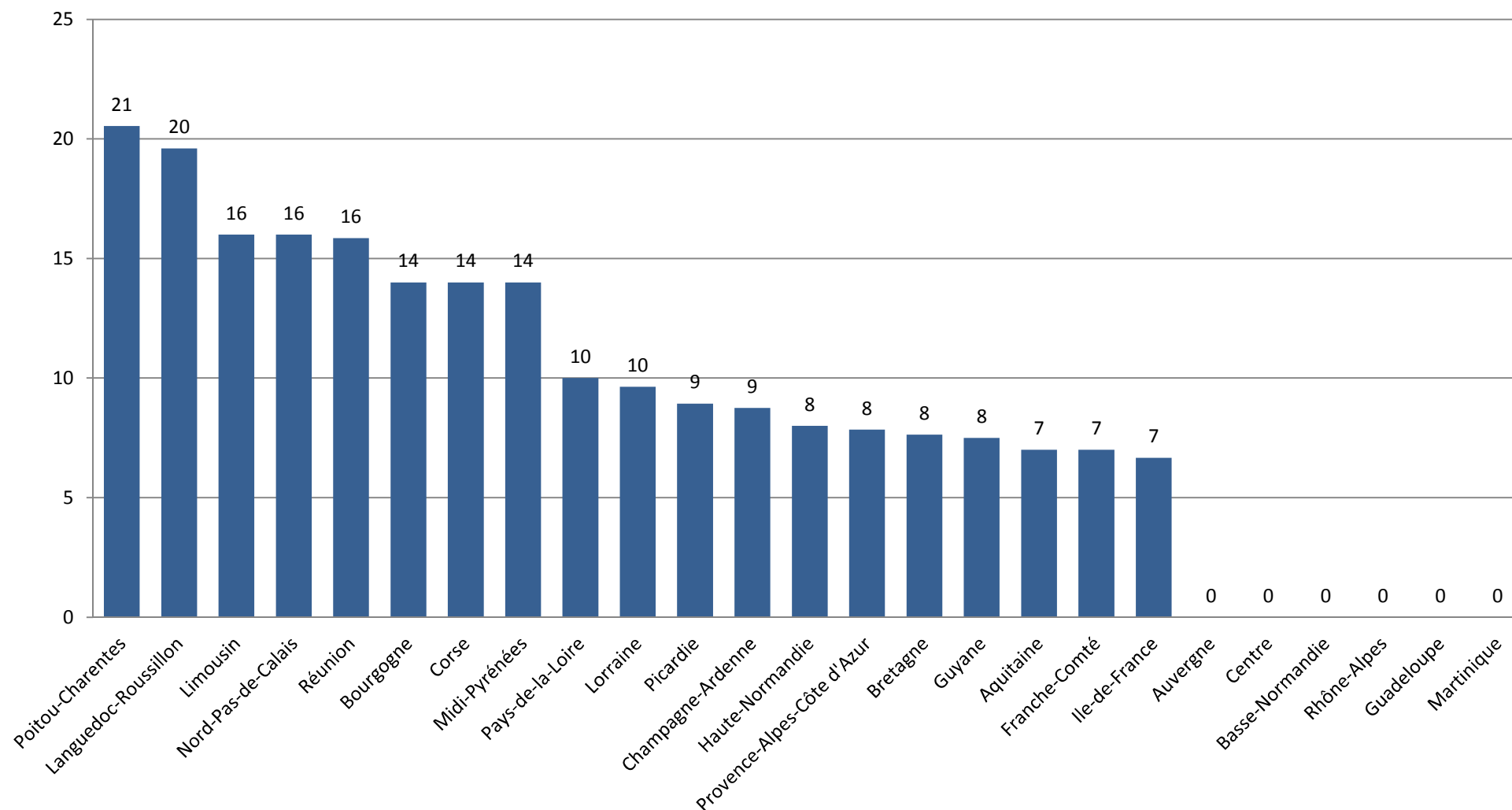
Les 19 CF qui financent des formations d'élus utilisent en moyenne 21,1% du plafond des dépenses autorisées.

### 3. Montant moyen financé pour les actions de formation suivies par un élu des CMA



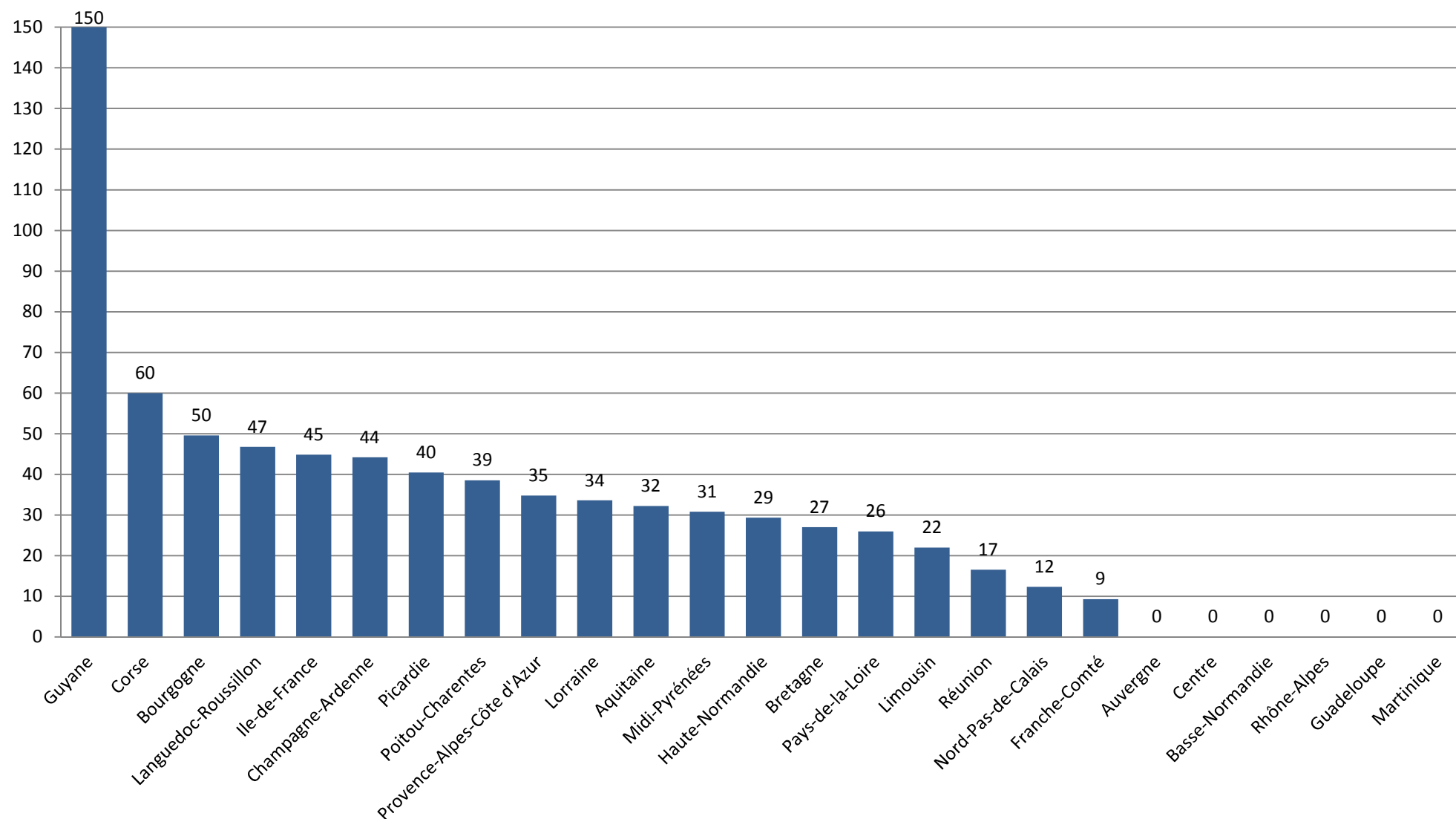
Les CF dépensent en moyenne 433 € par élu formé.

#### 4. Nombre d'heures moyen financé par stagiaire élu des CMA



Le nombre d'heures moyen financé par stagiaire élu des CMA est d'environ 12h soit 3 heures de plus qu'en 2012.

## 5. Montant moyen financé pour une heure de formation suivie par un élu



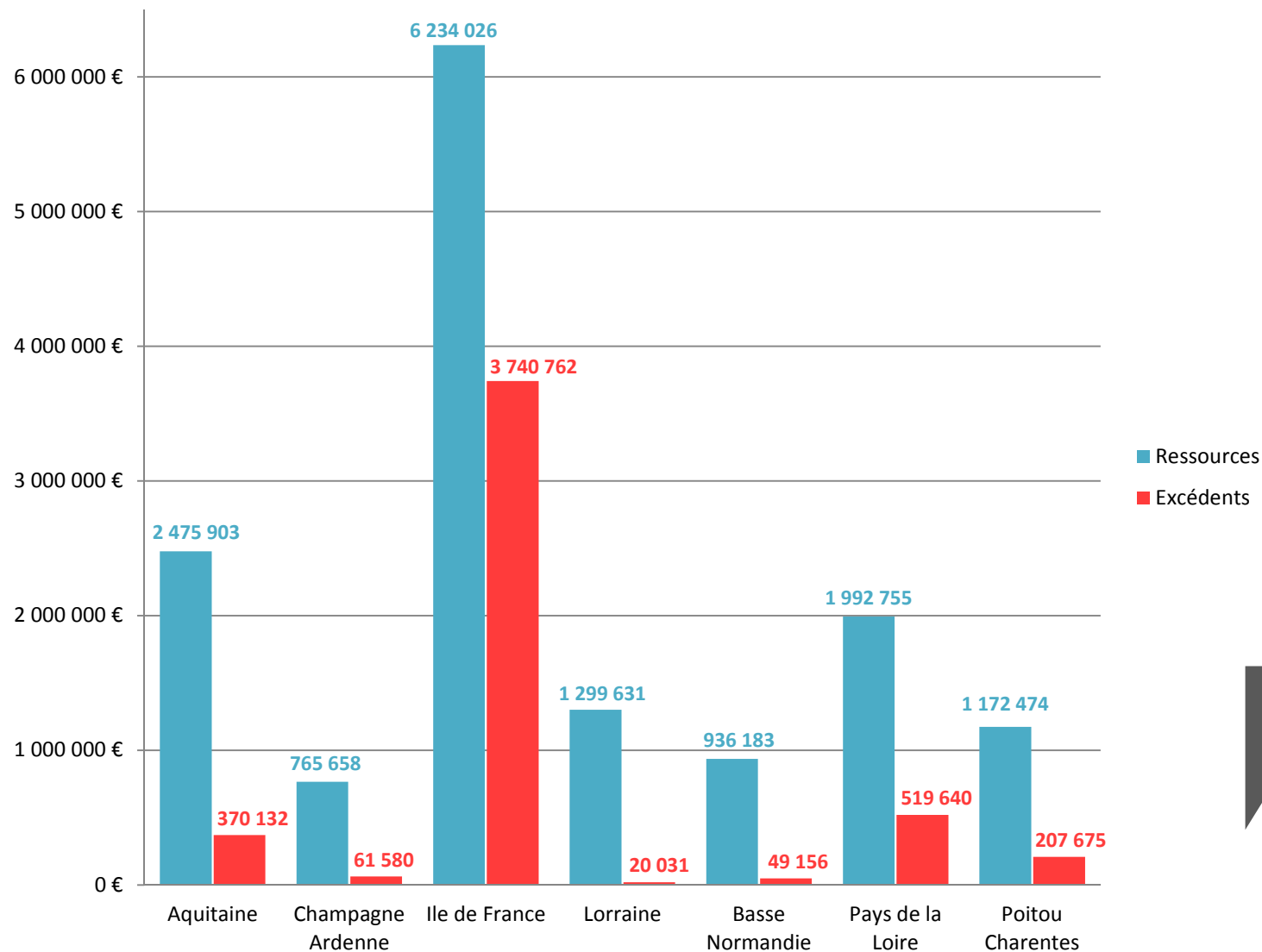
Le montant financé pour une heure de formation suivie par un élu des CMA est de 31 €.

---

*VI. Formation des demandeurs d'emploi financée par les excédents de trésorerie*

---

## 1. Comparaison entre les ressources de 2013 et les excédents de trésorerie<sup>1</sup> au 31 décembre 2012



7 CF avaient un excédent au 31 décembre 2012, soit 6 de moins qu'au 31 décembre 2011.

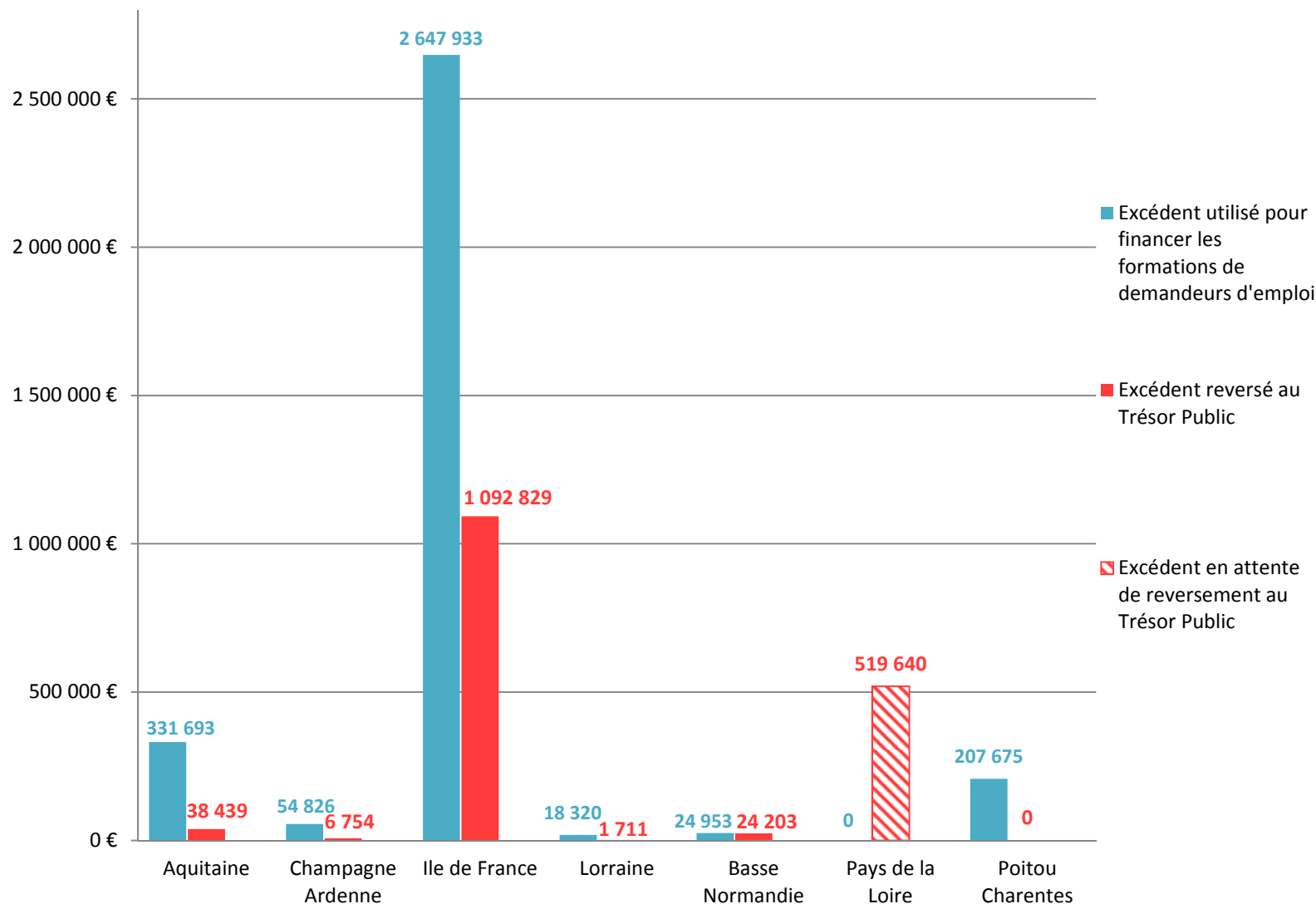
Parmi ceux-ci, seuls 2 CF ont un excédent supérieur à 20% de leur ressource en 2013 : Ile de France (60%) et Pays de la Loire (26%).

L'excédent du CF Ile de France est dû à la constitution d'une provision pour risque dans le cadre d'un contentieux avec un organisme de formation.

<sup>1</sup> Au sens de l'article 8-5 du décret N°2004-1165 du 2 novembre 2004.

## 2. Utilisation en 2013 de l'excédent de trésorerie constaté au 31 décembre 2012

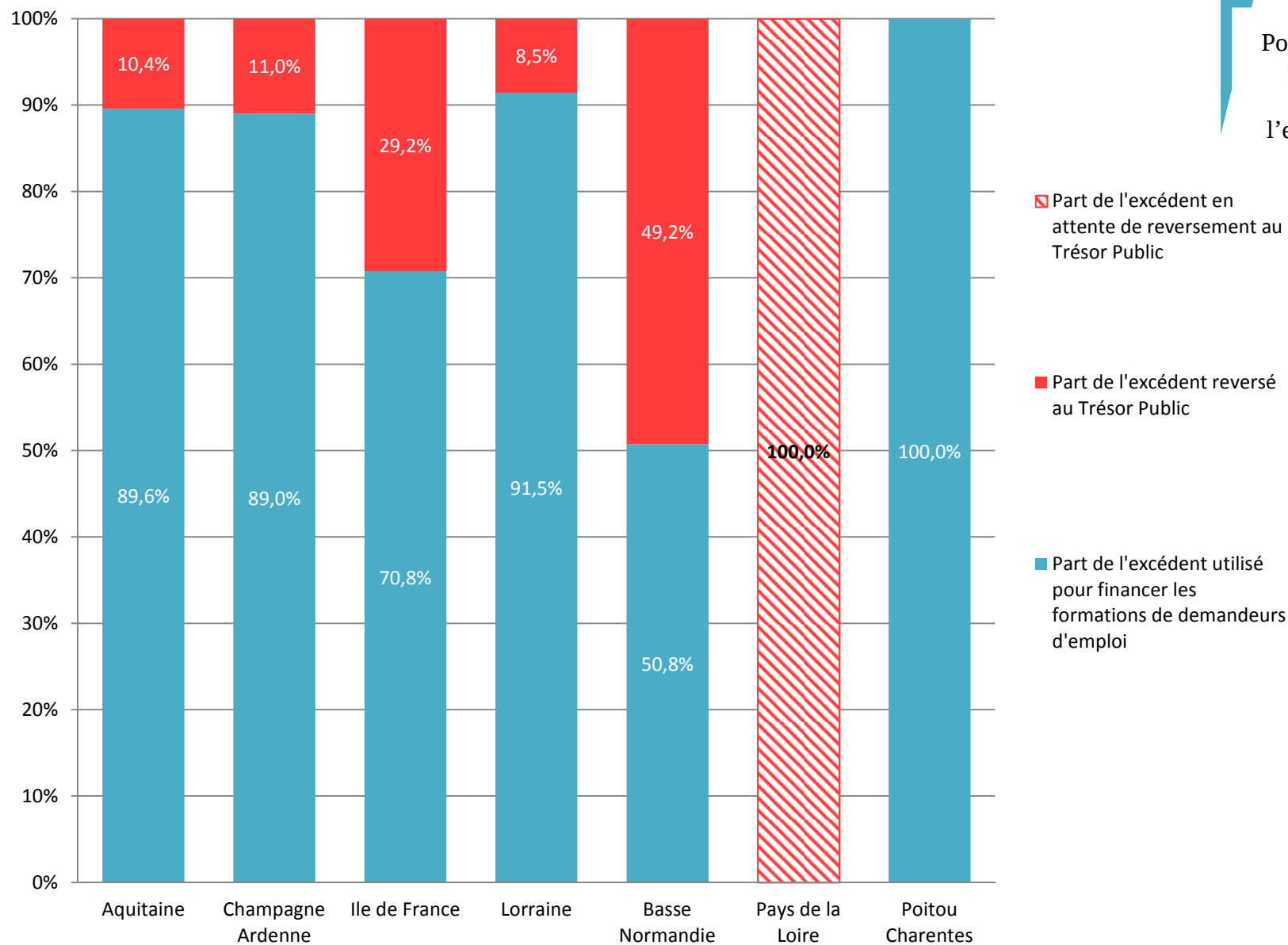
### A) Répartition de l'excédent au 31 décembre 2012 : financement des formations de demandeurs d'emploi ou reversement au Trésor Public



En 2013, 3 285 401 € d'excédent de trésorerie ont été utilisés par 6 CF pour financer les formations des demandeurs d'emploi.

En 2013, 1 163 935 € ont été reversés au Trésor Public par 5 CF, hors le CF des Pays de la Loire dont le montant de 519 640 € n'a pas, à ce stade, été reversé.

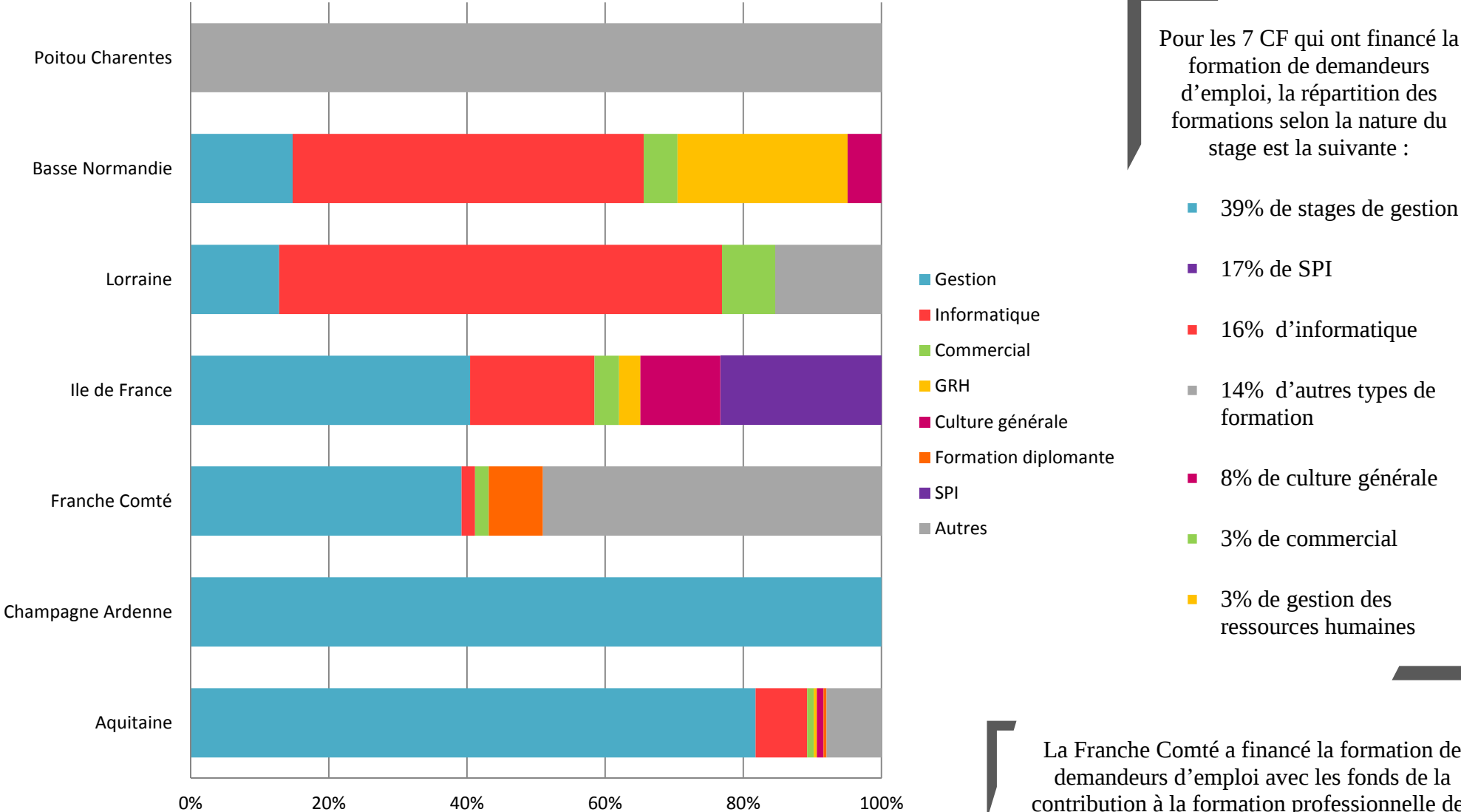
## B) Part de l'excédent au 31 décembre 2012 utilisée pour le financement des formations de demandeurs d'emploi ou reversé au Trésor Public



Pour les 6 CF ayant financé des formations de demandeurs d'emploi, plus de 50% de l'excédent de trésorerie y a été consacré.

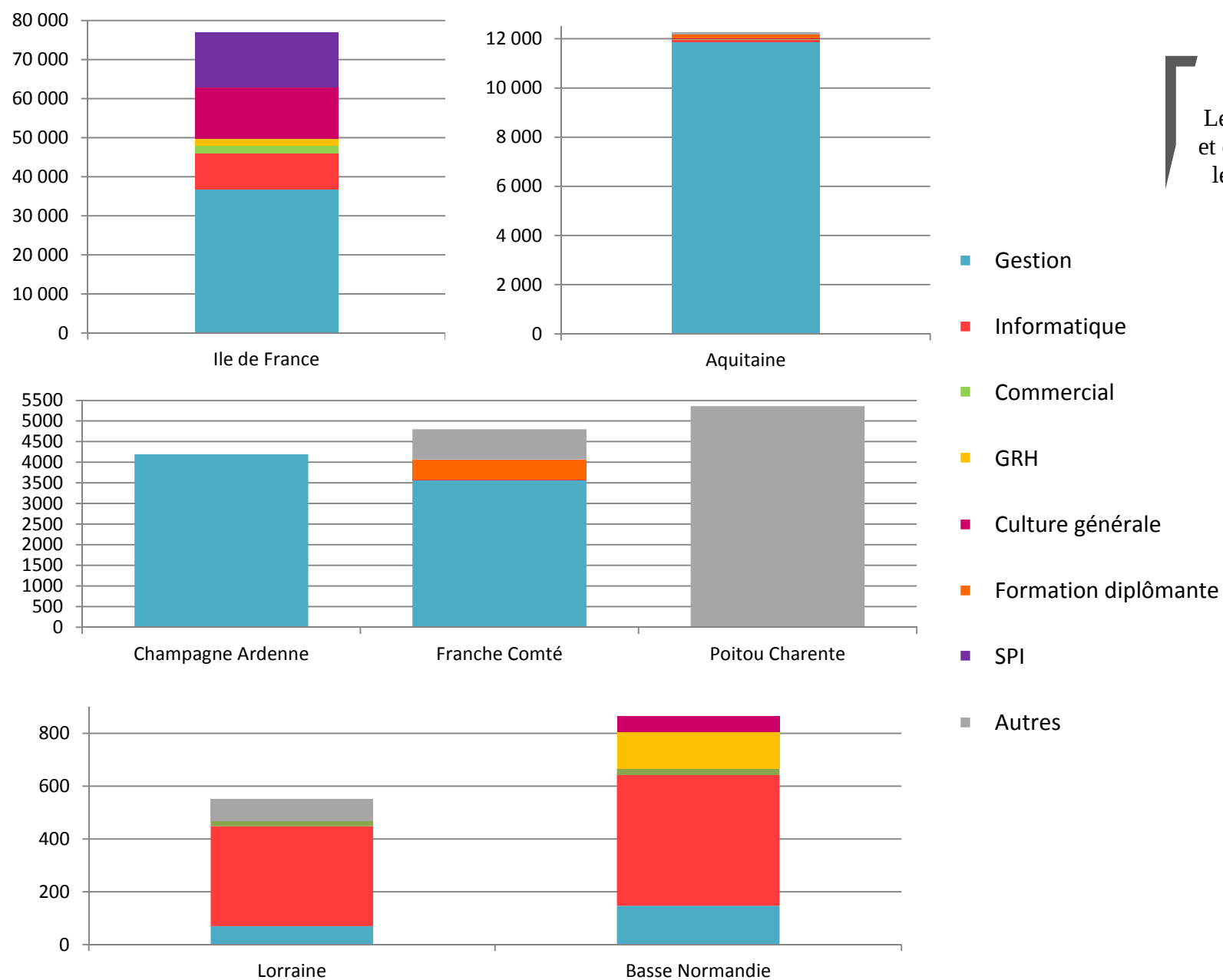
### 3. Typologie des actions de formation suivies par les demandeurs d'emploi

A. Répartition des formations des stagiaires demandeurs d'emploi selon la nature du stage

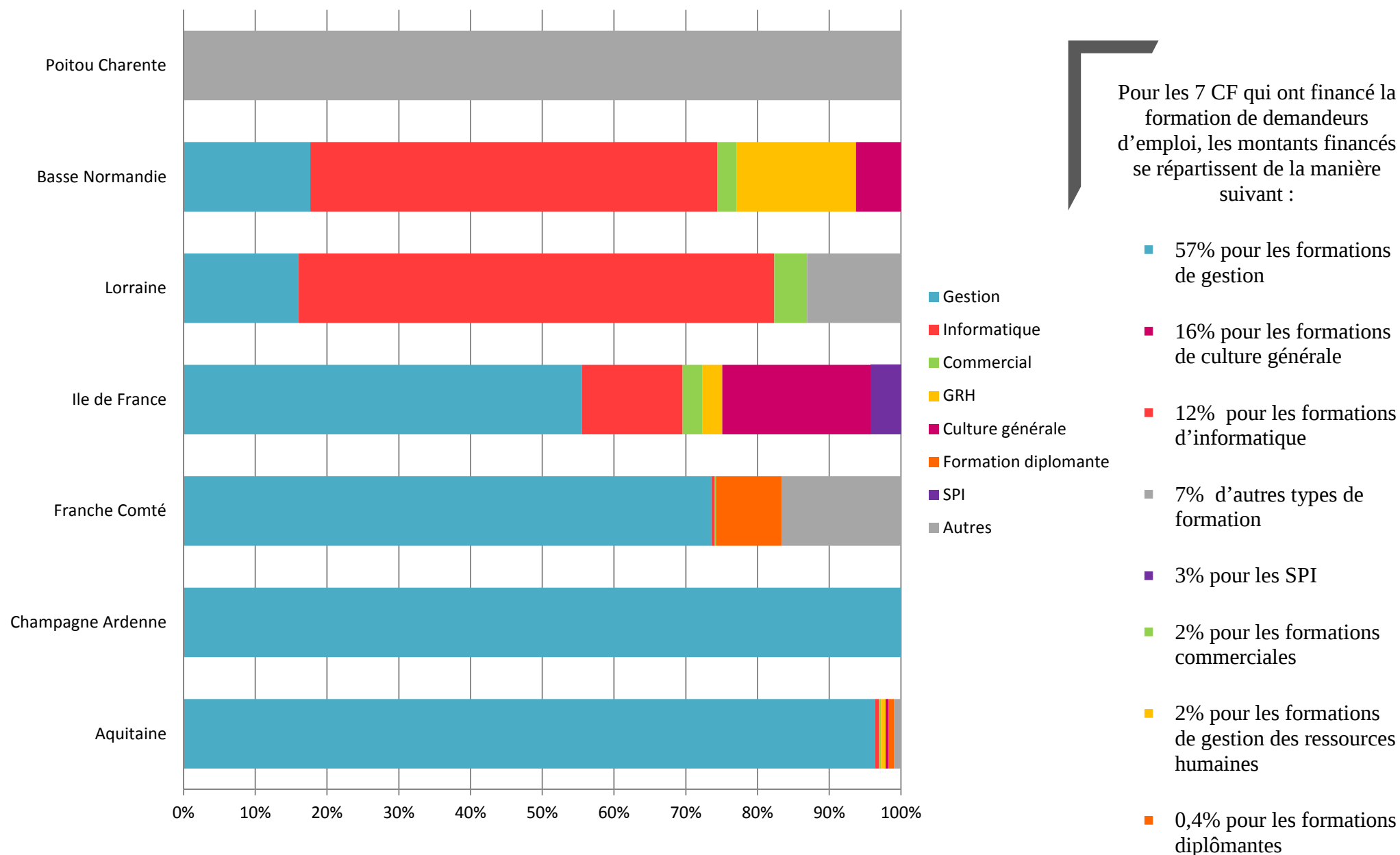


La Franche Comté a financé la formation de demandeurs d'emploi avec les fonds de la contribution à la formation professionnelle des artisans (non prévu par la réglementation).

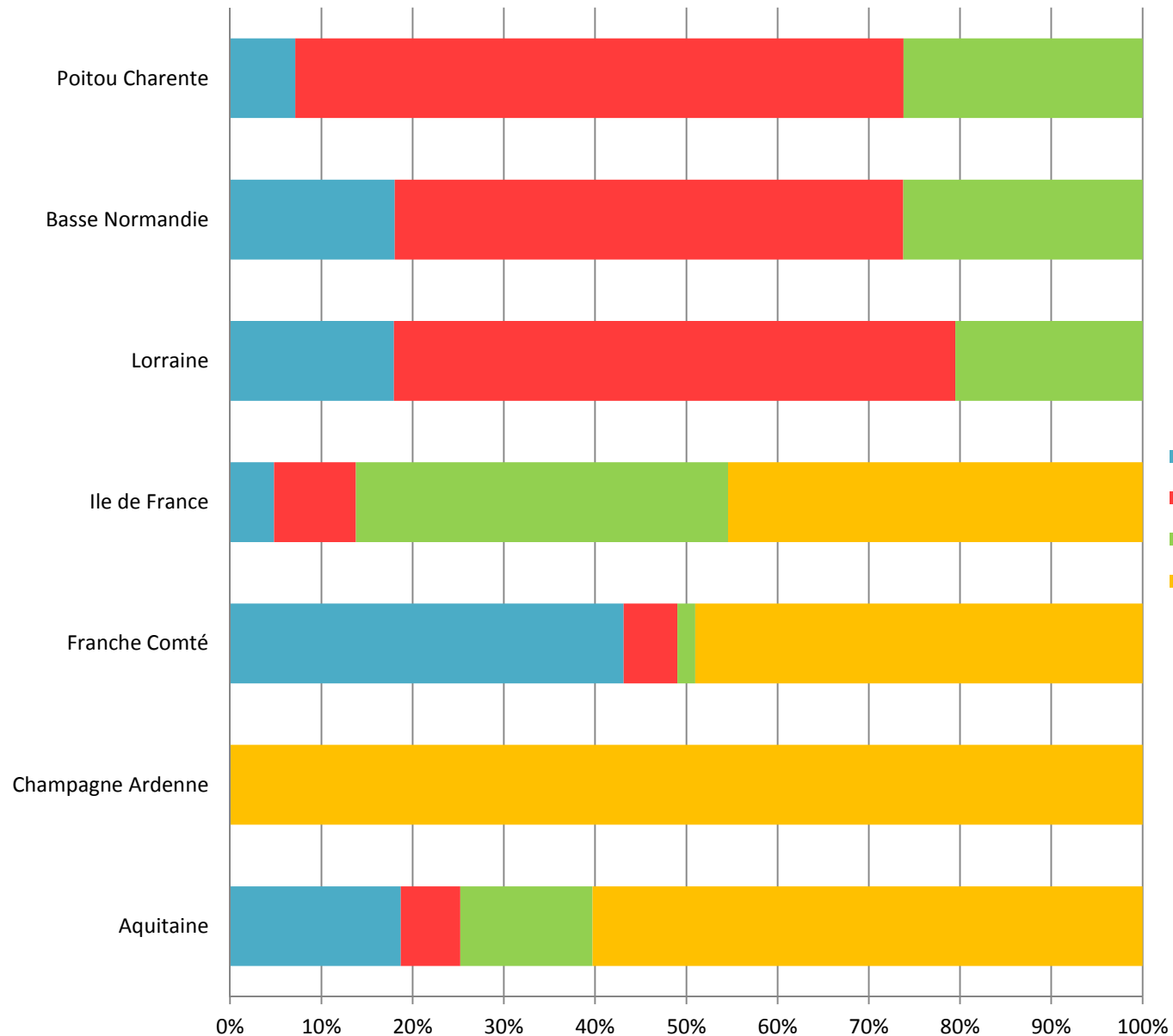
## B. Nombre d'heures stagiaires demandeurs d'emploi financées selon la nature des actions de formation



## C. Répartition des montants financés par les conseils de la formation selon la nature des actions de formation



## D. Répartition des durées de formation



Pour les 7 CF, la répartition des durées de formation est la suivante :

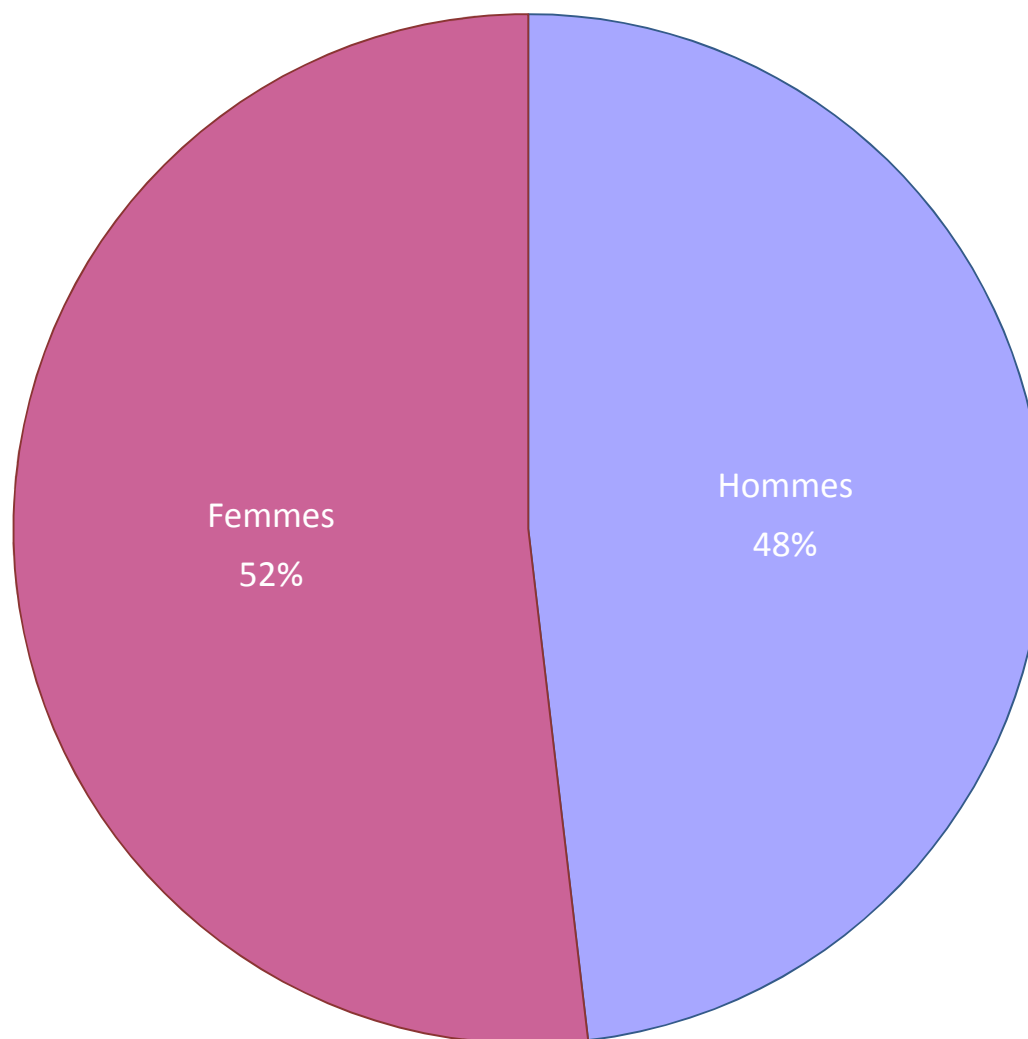
- 41% de formations de plus de 35 heures
- 34% de formations de 15 à 35 heures
- 18% de formations de 8 à 14 heures
- 8% de formations de moins de 8 heures

Le CF de Champagne Ardenne a exclusivement financé des actions de formation de plus de 35 heures.

## 4. Typologie des stagiaires demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'un financement par les CF

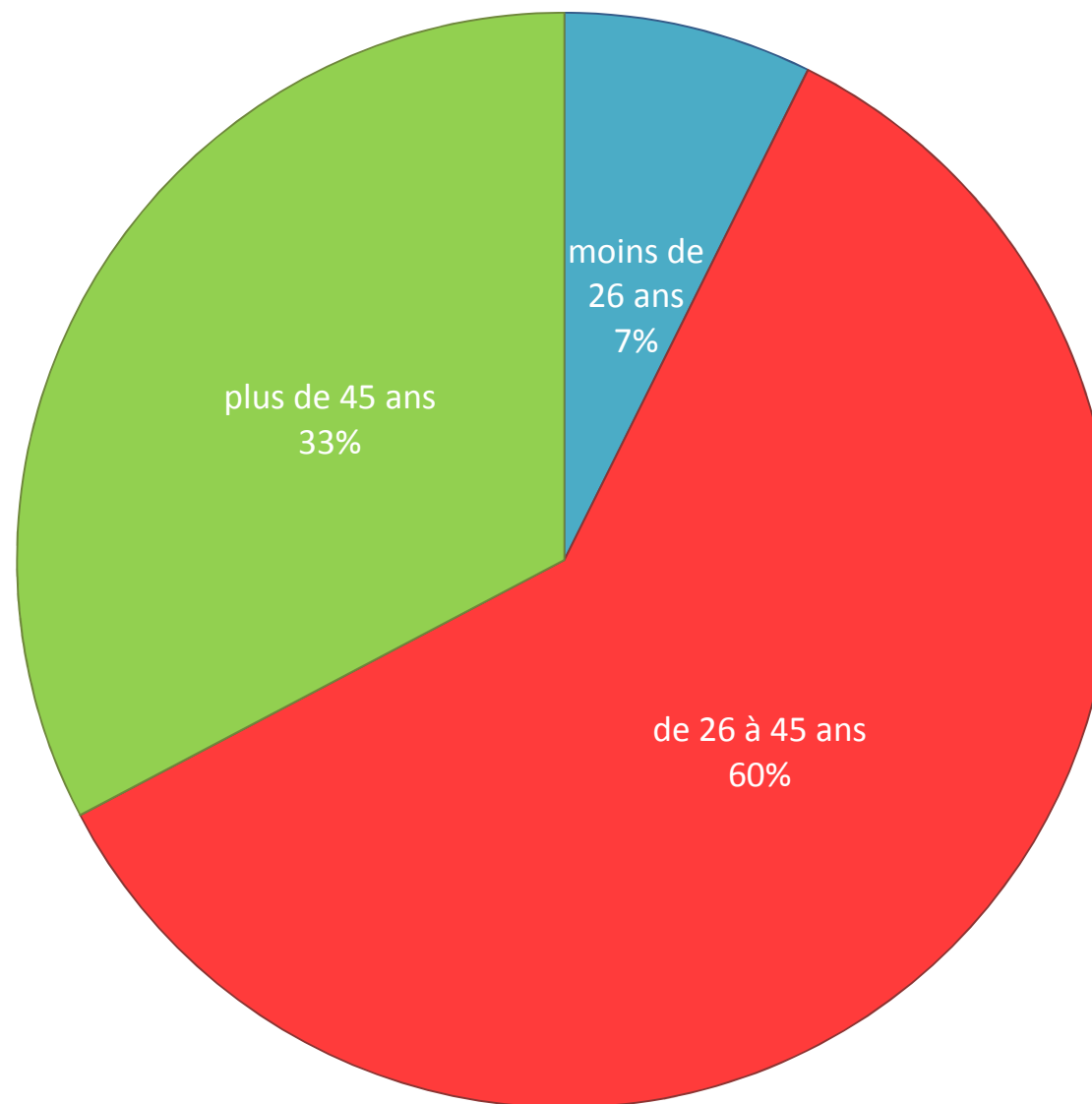
---

### A. Répartition des stagiaires demandeurs d'emploi par genre



Les 2 424 stagiaires demandeurs d'emploi se répartissent en 1 257 femmes et 1 167 hommes.

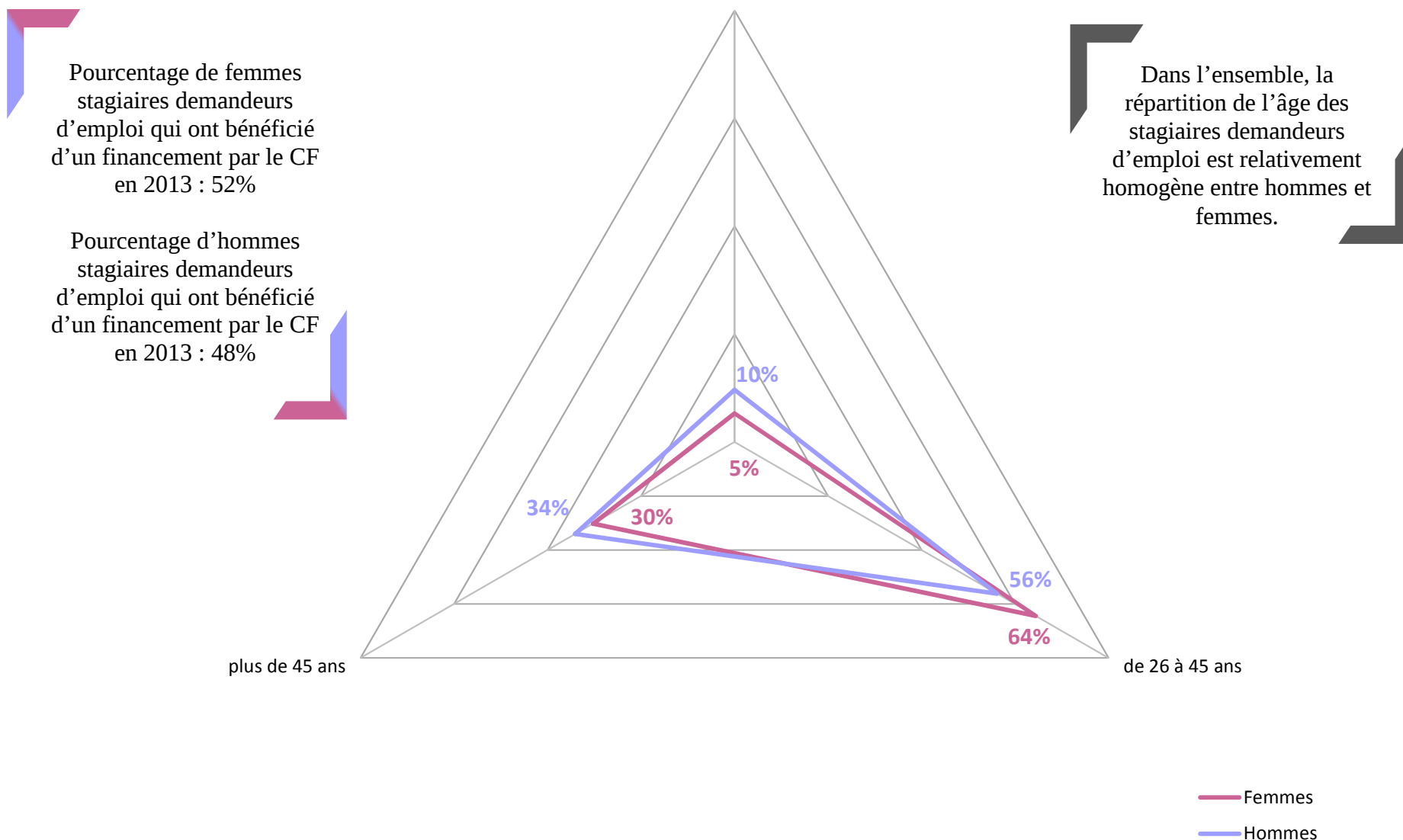
## B. Répartition des stagiaires demandeurs d'emploi par tranches d'âge



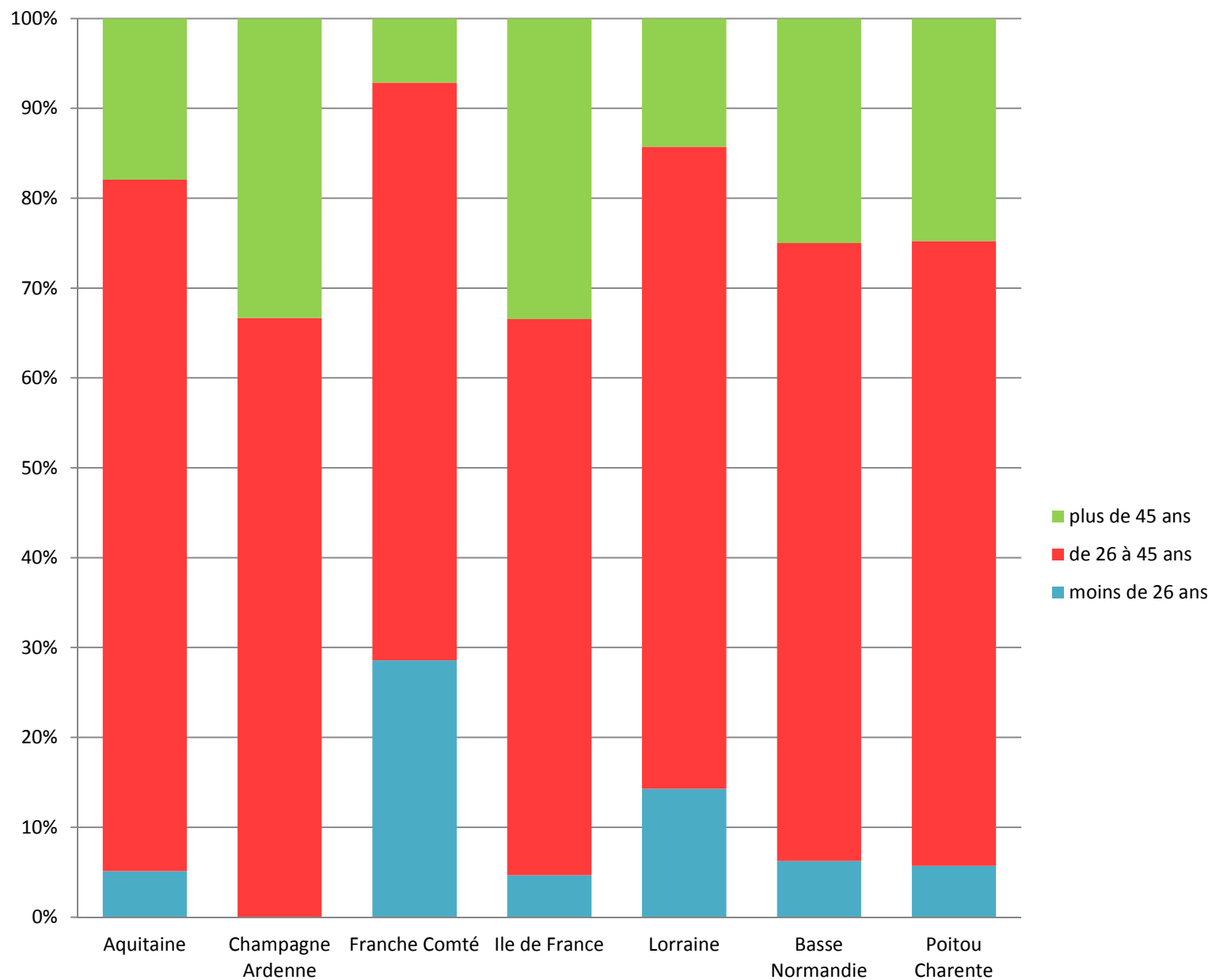
Les 2 424 stagiaires demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'un financement de formation du CF se répartissent selon les tranches d'âge :

- Moins de 26 ans : 178 stagiaires
- De 26 à 45 ans : 1 453 stagiaires
- Plus de 45 ans : 793 stagiaires.

### C. Répartition globale par genre des stagiaires demandeurs d'emploi ayant bénéficié de formations financées par les CF selon leur âge

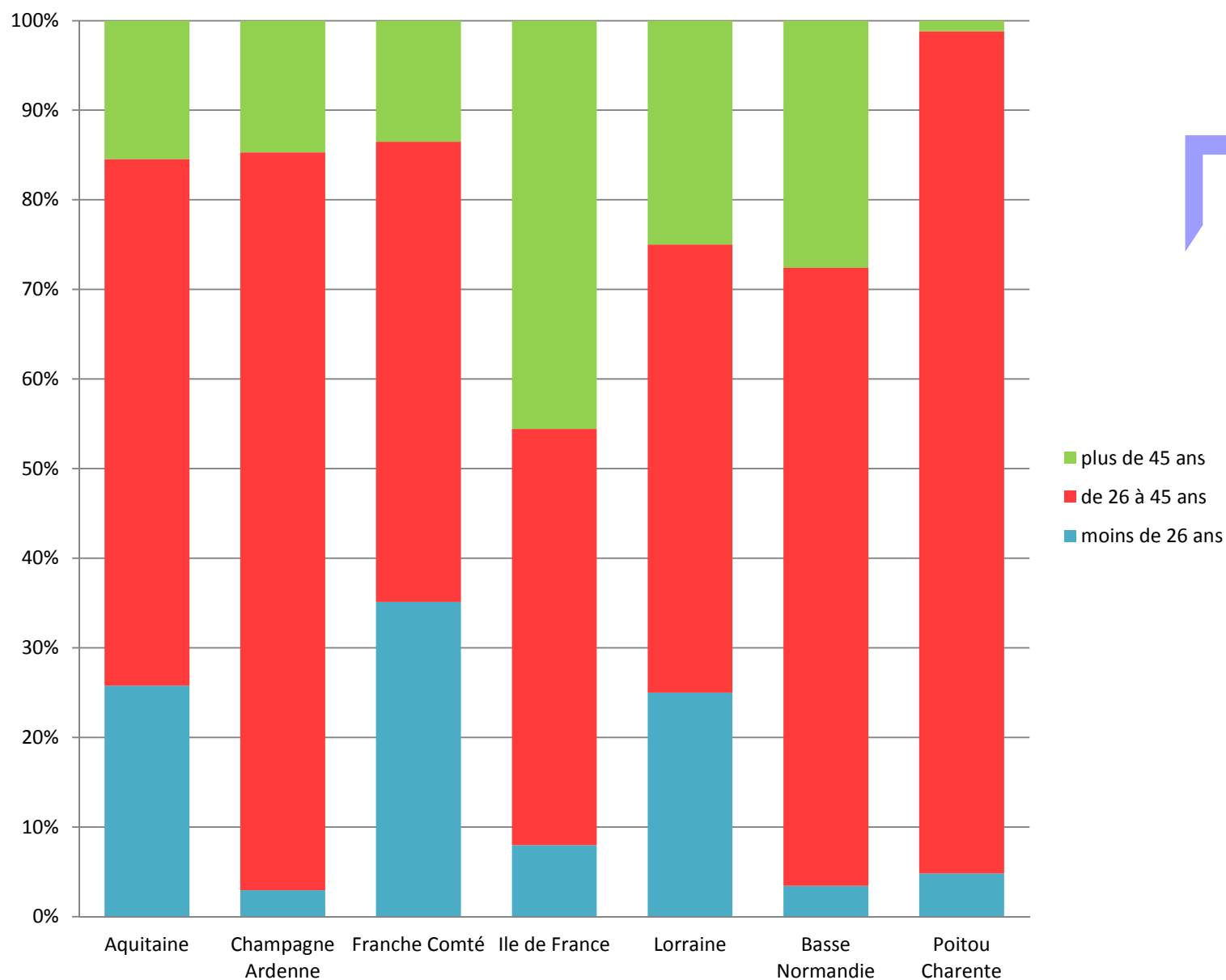


#### D. Répartition des femmes stagiaires demandeurs d'emploi par tranches d'âge



La proportion de femmes stagiaires demandeurs d'emploi de 26 à 45 ans ayant bénéficié du financement du CF est supérieure à 60% dans les 7 régions.

## E. Répartition des hommes stagiaires demandeurs d'emploi par tranches d'âge



La proportion d'hommes stagiaires demandeurs d'emploi de 26 à 45 ans ayant bénéficié du financement est supérieure à 50%, sauf en Ile de France.